M. Hamer 1765

MEMOIRES

DE

MADAME la MARQUISE

DE

POMPADOUR.

Où l'on découvre les Motifs des Guerres, & des Traités de Paix, les Ambaſſades, les Négociations dans les différentes Cours de l'Europe; les Menées & les Intrigues ſécretes, le Caractere des Généraux, celui des Miniſtres d'Etat, la Cauſe de leur Elévation & le Sujet de leur Diſgrace; & généralement tout ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable à la Cour de France pendant les vingt-dernieres Années du Régne de Louis XV.

Ecrits par elle-même.

TOME SECOND.

A LIEGE.

MDCCLXVI.

McMASTER UNIVERSITY LIBRARY

MÉMOIRES

DE

POMPADOUR.

LOUIS XV. comme je l'ai dit ailleurs, avoit formé l'habitude de me voir. Il ne pouvoit plus ſe paſſer de ma ſociété. Je lui étois devenue néceſſaire : mais ce penchant n'avoit point éteint en lui le goût pour les amours de paſſage. Il s'y livroit par tempérament & s'en repentoit par réflexion. Après une avanture galante, il étoit plus aſſidu que jamais. Ses remords le rendoient à lui & à moi-même. J'oſe dire que je jouïſſois de ſes infidélités; & ſans ce goût peut-être ſe fut-il livré à quelque autre

paſſion, qui l'eut détaché de moi. Je craignis pendant quelque tems une inclination pour la guerre : j'avois prié Maurice Comte de Saxe, qui lui faiſoit régulierement ſa cour après les campagnes de Flandres, de ne point lui parler ſi ſouvent de ſiéges & de batailles : mais Louis m'aſſura, comme je l'ai déjà dit, qu'il avoit ſacrifié ce penchant au bonheur de la France.

Depuis quelque tems le Roi s'étoit addonné à la politique : mais elle ne prenoit point ſur ſes amuſements. Il s'y appliquoit par cette inclination bienfaiſante, qui le porte naturellement à ſoulager ſes peuples. Il voulut avoir un état préſent de l'Europe : Monſieur de Belleiſle lui en fournit un. Le Roi me le fit voir : c'étoit une topographie politique. Le Maréchal entroit dans un grand détail ſur la puiſſance de chaque gouvernement. Il paſſoit l'Europe en revuë, & fixoit l'état des forces des différents peuples.

Mon-

Monſieur de Noailles, qui vit cet état de l'Europe, dit " Qu'il y avoit trop de " géométrie, que la république Chréti- " enne étoit ſujette à des révolutions, qui " tiroient leur ſource de pluſieurs cauſes " ſecondes, auxquelles la politique n'a- " voit aucune part : que ſouvent on fai- " ſoit honneur aux cabinets de ce qui " n'étoit que l'effet de la fortune. La " France, *me dit-il*, avoit mis en uſage " toute ſa puiſſance pour aquérir la Lo- " raine ; le Cardinal de Richelieu n'y avoit " pu réuſſir, Mazarin y avoit échoué, " le haſard la donna à la France ſous le " miniſtere du Cardinal de Fleuri.

" Il y avoit près de deux-cents-ans qu'on " négocioit & qu'on ſe battoit en Europe " pour empêcher que la couronne d'Eſ- " pagne ne vint à tomber dans une " branche de la Maiſon de Bourbon. Le " teſtament d'un prince foible & languiſ- " ſant la donna en entier à la France, dans " le tems même que Louis XIV. ne croï-

" oit pas devoir penſer à entrer dans le
" traité de partage.

" Les Anglois n'avoient jamais pu ima-
" giner qu'ils feroient la conquête de Gi-
" braltar, qui leur donnoit l'aſcendant
" dans l'océan & les rendoit maîtres de
" la Méditerranée : lorſque ce même ha-
" ſard, qui donna l'Eſpagne à la Maiſon
" de Bourbon, leur valut la conquête de
" cette importante place, qu'ils ont tou-
" jours gardée depuis, quoique les raiſons
" qui les avoient portés à s'en emparer ne
" ſubſiſtent plus : *&c. &c.*

" Si on remontoit à l'origine des grands
" changements, on trouveroit que la for-
" tune gouverne le monde, & que la po-
" litique, qui veut régler tous les événe-
" ments, eſt de trop dans les cabinets des
" princes. Il ajoutoit que ces énumera-
" tions de la puiſſance des états de l'Eu-
" rope ſont inutiles, parceque ce n'eſt pas
" la force qui régle le deſtin des gou-
" vernements, mais une certaine combi-

" naiſon

" naiſon d'accidents, contre leſquels les " négociations & les armées ne peuvent " rien."

Je ne me rappelle point ici les termes de ce Mémoire de M. de Belleiſle, je me ſouviens ſeulement que l'Auteur dans ſa concluſion s'exprimoit ainſi : " Tous les " grands Etats de l'Europe ne peuvent " point nuire à la France : la Pruſſe ſeule " eſt à craindre & l'Angleterre à re- " douter."

Quoique le Roi, depuis quelque tems, aimât beaucoup à parler d'affaires d'état, il avoit la politeſſe avec moi de ne pas trop s'en entretenir. Malgré ce que j'ai dit de ſon air ſombre, Louis XV. eſt l'homme le plus aimable de la France dans le tête-à-tête. Il a des jours d'une gaîté & d'un contentement qui inſpirent la joie & le plaiſir.

J'ai parlé ſouvent de ſa bonté, je vais en rapporter un trait qui ſervira à confirmer ce que j'en ai déjà dit. Un ſoir après

avoir reſté aſſez tard dans mon appartement, il me dit qu'il ne dineroit pas le lendemain avec moi, (ce qu'il avoit ſouvent coutume de faire) parcequ'il devoit ſe rendre à Marli, où il paſſeroit une grande partie de la journée. Ce même jour, Marigni mon frere vint me voir dans la matinée, & comme je me trouvois ſeule, je le retins à diner. Il s'entretint quelque tems avec moi & ſortit pour aller ſe promener dans le parc de Verſailles, en attendant l'heure de ſe mettre à table.

Cependant le Roi, qui devoit monter à cheval, changea de deſſein. Au-lieu d'aller à Marli, il rentra chez moi & me demanda à diner. Il remarqua une table avec deux-couverts, &, comme la veille il m'avoit prévenu de ſon départ, il en fut ſurpris. Il me demanda pour qui étoit deſtiné le ſecond couvert. " Sire, *lui dis-* " *je*, mon frere eſt venu me voir ce ma- " tin, & comme j'étois ſeule, je l'ai in-

vité

" vité à diner avec moi : mais, puiſque " Votre Majeſté me fait elle-même cet " honneur, je vais lui faire dire qu'il ne " peut le partager." *Non*, reprit le Roi, *votre frere eſt de la maiſon, au-lieu d'ôter le couvert qui étoit préparé pour lui, il n'y a qu'à en ajouter un de plus, nous dinerons tous les trois enſemble.* Mon frere parut, & le Roi lui fit toutes les politeſſes poſſibles. Cette anecdote n'eſt pas grand-choſe, mais elle ſert à prouver l'attention de ce Prince juſques dans les plus petites choſes.

Monſieur Rouillé donnoit tous les jours de nouveaux états au Roi, qui annonçoient le rétabliſſement de la marine. Ce miniſtre, en 1751, diſoit publiquement qu'il avoit ſoixante & dix-vaiſſeaux de ligne & trente frégates : mais il en diſoit plus qu'il n'y en avoit. Meſſieurs les miniſtres, pour l'ordinaire, augmentent leur plan, ils confondent preſque toujours les établiſſements déjà faits, avec ceux qui

reſtent à faire, & ſouvent ces derniers ne s'exécutent jamais.

Un homme d'eſprit me dit, dans ce tems-là que, ſi la France avoit une flotte de cent-dix-vaiſſeaux de guerre ou frégates, prêts à naviguer, le grand ouvrage de la marine Françoiſe ſeroit accomplie. Ce même homme avançoit qu'il ne nous en falloit pas d'avantage pour faire face aux Anglois, qui n'ont pas un plus grand nombre de vaiſſeaux en état de ſe préſenter au combat : car, ajouta-t-il, il ne faut pas confondre les gardes-côtes, ceux qui ſont deſtinés à convoïer les navires qui n'entrent point dans la liſte de l'armée navale.

L'ambaſſadeur d'Angleterre avoit ordre de ne pas perdre de vuë M. Rouillé, de ſuivre toutes ſes opérations pour en donner connoiſſance à ſa cour. Il avoit perdu l'habitude de demander à l'adminiſtration ce qu'on vouloit faire de tant de vaiſſeaux, parcequ'on lui avoit ſouvent répondu

répondu que la cour de France n'avoit aucun compte à rendre à celle de la Grande-Bretagne.

Le Roi fit une promotion d'officiers de marine, les chefs-d'eſcadre furent nommés, on avança les capitaines & les anciens lieutenants à des rangs plus diſtingués, & on fit tant de bruit ſur l'état de la marine, que Londres commença à en prendre ombrage.

Un Ambaſſadeur étranger me diſoit un jour à ce ſujet qu'il trouvoit un grand vice dans le gouvernement François : c'eſt-à-dire. " Qu'il ſe donne en ſpectacle " à l'Europe & à ſes ennemis. Il n'y a " point de ſécret d'état à Verſailles, *ajou-* " *toit-il*, la république Chrétienne eſt in- " formée des deſſeins de la France, long- " tems avant qu'on ſoit en état de les " mettre en exécution, ce qui les fait " échouer."

Une affaire qui ne regardoit point la France, excita l'attention du Roi pour

quelques moments. Les Génois, (peuple remuant & qui n'a jamais été tranquile depuis la fondation de la république) faiſoient la guerre depuis longtems aux Corſes qu'ils appelloient rébelles, tandis que ceux-ci leur donnoient à eux-mêmes le nom de tirans. Il s'étoit donné de part & d'autre pluſieurs combats, qui n'avoient ſervi qu'à éloigner la paix, qui ne peut jamais être que la ſuite de la conciliation des eſprits. La haine & l'antipatie avoient fermé toutes les portes à la médiation. On ſe haïſſoit encore plus qu'on ne ſe craignoit. Quand la religion elle-même eut fomenté la diviſion, elle n'auroit pu être plus vive.

Monſieur le Maréchal de Belleiſle, en me parlant de cette guerre, m'avoit dit ſouvent que les Génois ne feroient jamais les dominateurs des Corſes ; il diſoit pour raiſon que, lorſque l'état principal ſe bat contre ſes ſujets, il faut que la premiere bataille décide la querelle, ſans quoi elle

eſt

eſt long-tems indéciſe. Des rébelles qui, par des ſiéges & des batailles, balancent l'autorité ſouveraine, finiſſent de porter le nom de ſujets pour commencer à prendre celui d'ennemis : car la force des armes, qui détruit tous les priviléges, rétablit le niveau.

Les peuples ſoumis aux Rois ne le ſeroient plus, s'ils avoient les moïens de ceſſer de l'être ; car la ſubordination n'a pas été une affaire de convention, mais de violence ou de force ouverte. Ainſi un peuple qui ſecoue le joug, n'eſt rébelle, qu'autant qu'il ſe conduit mal dans la révolution ; & qu'il ne ſait pas prendre les moïens qui ſervent à la faire réuſſir.

Les Génois, après avoir eſſaïé en vain de réduire les Corſes, avoient pris le mauvais parti de s'adreſſer aux puiſſances étrangeres, la France à qui ils avoient demandé du ſecours, leur avoit fourni quelques troupes & un commandant. L'Ambaſſadeur de Veniſe, qui étoit alors à Pa-

à Paris, dit à ce ſujet : " Que les Génois " qui paſſoïent pour ſe reſſouvenir de loin, " n'avoient point de mémoire à l'égard " de la France, puiſqu'ils oublioient " qu'elle avoit fait bombarder Génes du " tems de Louis XIV. & qu'elle avoit " manqué de faire périr la république ſous " le régne de Louis XV."

Les officiers Génois que le ſénat avoit envoïés dans cette iſle pour deffendre ſes droits, plus ennemis de la république qu'ils ne l'étoient des Corſes, chercherent diſpute aux François médiateurs, ſous prétexte qu'ils excitoient dans l'eſprit de ces Inſulaires un ſentiment de mépris pour eux. Quand le fait auroit été vrai, il eut fallu ſe le diſſimuler, & pourſuivre, comme auparavant, l'ouvrage de la paix. Mais l'envie, ce vice naturel aux Italiens & ſurtout aux Génois, avoit cauſé cette diſſention. Ils voïoient avec des yeux jaloux que des étrangers ſe mêloient d'une pacification, dont ils vouloient avoir eux-mêmes

mêmes tout l'honneur. La république, auſſi jalouſe elle-même de ſes officiers, que ceux-ci l'étoient des François, prit encore le mauvais parti de s'adreſſer à Verſailles, pour ſavoir le parti qu'elle devoit prendre contre elle-même, & la ſatisfaction que le Roi exigeoit. Une autre nation eut mieux aimé abandonner les intérêts de la Corſe, que la France même ne pouvoit faire rentrer dans le devoir, que de s'humilier ainſi : mais il y a long-tems que la république de Génes eſt accoutumée aux baſſeſſes & aux ſoumiſſions.

" Les Génois, *dit le Roi*, mériteroient " que je les puniſſe en ne me mêlant plus " de leurs affaires : mais ils ont ouvert à " mon fils Dom Philippe le chemin de " l'Italie, je leur dois de la reconnoiſ- " ſance ; & celle-ci l'emporte dans mon " cœur ſur le reſſentiment que je devrois " avoir de leur conduite."

Louis XV. qui avoit nommé Monſieur de Chauvelin Plénipotentiaire dans l'Iſle

de

de Corſe pour terminer les choſes à l'amiable, lui donna de nouveaux ordres pour hâter ſa négociation, ainſi qu'à Monſieur le Marquis de Curſai qui commandoit les troupes Françoiſes.

Ces deux Médiateurs établirent le lieu du congrés & la paix fut conclue en apparence. Tout s'y paſſa dans les régles: il y eut des diſcours prononcés à l'ouverture des aſſemblées, & on ſema des fleurs de rhétorique chez un peuple groſſier & barbare. Les Corſes ouvroient de grandes oreilles à ces raiſonnements étudiés, & n'y entendoient rien. Ils y répondoient par des acclamations, & les orateurs s'imaginoient les avoir ſéduits par leur eſprit.

Après les harangues, vint le Traité ou réglement entre la République & les Corſes. Chaque parti y conſervoit des prérogatives qui le rendoient indépendant de l'autre. C'eſt-à-dire, que les ſujets de cette république traitoient pour leur liberté. Les Corſes finiſſoient par

la

la négociation, ce qu'ils n'avoient pu terminer par la voie des armes.

Quand on envoïa les articles du traité à Verſailles, le Maréchal de Belleiſle dit publiquement " Que la république s'a-
" baiſſoit trop, qu'il falloit accorder ſeule-
" ment une amniſtie aux rébelles, & non
" point traiter avec eux : que des ſujets
" qui ont ſecoué le joug, en rentrant dans
" leur devoir, ne doivent obtenir qu'un
" pardon. *Il ajoutoit* qu'il falloit punir
" les Corſes comme criminels de leze-
" majeſté, ou les abandonner comme ré-
" belles ; car des ſujets, qui ſont aſſez
" forts pour obliger leur ſouverain à trai-
" ter avec eux, ne ſont pas aſſez fideles
" pour ſe ſoumettre long-tems à ſon obé-
" iſſance." Ces réflexions ſe trouverent d'autant plus juſtes que toutes ces négociations devinrent bientôt inutiles, & que quelque tems après la guerre recommença.

Quoiqu'il en ſoit, pour lors on laiſſa-là les Génois pour s'occuper d'une nouvelle

de mer qui flatta beaucoup le Roi. On apprit des Indes que le *Naboth* avoit assez de confiance en la France pour remettre ses intérêts politiques entre les mains d'un François nommé *Dupleix*, & que la nation des *Marattes*, sujets du *Naboth*, l'avoit nommé son général en chef.

On dit que Louis XIV. qui ambitionoit toute sorte de gloire, fut très sensible à l'Ambassade d'un Roi de Siam, qui députa vers lui, pour lui apprendre que son nom étoit en grande vénération dans ses états. Il en témoigna une joie publique, & il fut plus flatté de cet honneur qu'il ne l'auroit été d'une grande conquête.

La paix du *Naboth*, la confiance que ce Prince avoit en la France étoient d'une toute autre importance. Elles augmentoient les richesses de l'état, au-lieu que l'Ambassade de Siam n'avoit eu d'autre effet que de flatter la vanité du Monarque.

Dupleix devint tout-à-la-fois Plénipotentiaire & généralissime ; il minuta le traité

traité de paix & reçut le commandement. Ces deux poſtes avoient été précédés d'une négociation importante, ſans laquelle il ne les eut peut-être jamais obtenus : il fixa le caractere remuant des *Marattes*. Cette nation avoit été diviſée juſques-là en différentes factions qui, en s'affoibliſſant, empêchoient que la France n'en tirât avantage. L'Etranger la rapprocha d'elle-même, lui apprit à avoir des vuës ſuivies & une politique réunie.

Ce *Dupleix* n'étoit cependant pas un grand génie : mais il y a des gens qui font de grandes choſes ſans beaucoup d'eſprit. Nous l'avons vu depuis à Paris bien au-deſſous de ſa renommée, & y mourir à la fin avec la réputation d'un homme qui, bien loin d'avoir été en état de conduire les Indes, n'avoit pas même le talent de gouverner ſa maiſon.

Il eut un grand procés avec la compagnie. Ce démêlé eſt autant remarquable par la nature de la demande que par celle

celle du refus. Le général du *Naboth* déclaroit que les Directeurs lui étoient redevables de plusieurs millions, & les directeurs publioient qu'ils ne lui devoient rien. Dans un procés de cette nature, presque toujours les deux parties ont tort. En général il y a de l'ingratitude d'un côté & peu de reconnoissance de l'autre. Les mémoires qu'on publia à ce sujet eurent cet avantage, qu'ils firent ouvrir les yeux au gouvernement sur bien des choses relatives aux Indes, dont il n'eut jamais été informé sans la publication de ces papiers.

Les affaires, les plaisirs & les amusements que je faisois se succéder à Versailles, continuoient à empêcher le Roi de se rencontrer avec lui-même. Louis XV. existoit, je le dirai, par un tempérament d'emprunt que je lui donnois, & celui-ci l'empêchoit de se livrer au sien. Je crois qu'il auroit succombé à la fin, sans cet art que j'employois pour contenir la nature.

ture. Malgré cette précaution, il avoit des moments où il ſe livroit à la triſteſſe. Alors il falloit imaginer de nouveaux plaiſirs qui excitaſſent de nouvelles ſenſations. Lorſque je m'appercevois que ceux-ci ne produiſoient aucun effet, je redoublois mes ſoins pour en ſubſtituer d'autres qui euſſent plus d'aſcendant.

La religion étoit le plus grand obſtacle que j'euſſe à ſurmonter, car le Roi en avoit beaucoup. Il prioit Dieu régulierement, il alloit tous les jours à la meſſe : mais il ne faiſoit point ſes pâques. Cet éloignement des ſacrements naiſſoit plutôt d'un excés de délicateſſe que de mépris pour la communion. Ses amours paſſageres l'éloignoient d'un ſacrement qu'il craignoit de profaner. Le Jéſuite, qui jouïſſoit du titre de ſon Confeſſeur, avoit tenté pluſieurs fois de vaincre ſa délicateſſe là-deſſus. Son miniſtere en eut été plus conſidérable, parceque ſon pénitent lui auroit été plus ſoumis : mais Louis XV. avoit toujours réſiſté.

On

On me chargea d'en toucher quelque choſe au monarque; mais il fallut commencer par me convaincre moi-même pour me porter à entreprendre de perſuader le Roi. On crut la choſe aiſée: des gens du premier ordre, qui tenoient un rang conſidérable dans l'égliſe, & que je ne nommerai point ici, crainte que la religion Catholique-Romaine ne parût ſuſpecte aux ennemis de l'état, entreprirent ce grand ouvrage.

Je n'étois pas beaucoup verſée dans ces ſortes de matieres; car les femmes de Paris n'ont tout juſte de religion que ce qu'il leur en faut, pour empêcher qu'elles n'en aient point du tout.

Ces habiles théologiens établirent pour principe " Que le ſcandale dans un Roi " étoit le plus grand mal qu'il pût com- " mettre: qu'il eſt le miroir où chacun " ſe regarde; que ſon exemple entraine " celui de l'état: que, depuis que le Roi " ne communioit point, il y avoit plus

" d'un

" d'un million de ſujets en France qui ne " participoient plus aux ſacrements, que " la déſertion de la ſainte table étoit gé- " nérale," &c. &c.

En ſuite paſſant aux tempéraments, ils ajoutoient " Que Dieu avoit donné le " pouvoir à ſes miniſtres d'abſoudre les " péchés paſſés : qu'un repentir effaçoit " dans le ciel les crimes de la terre : que " la divinité, en faiſant les hommes, avoit " été obligée de s'accomoder à leurs foi- " bleſſes : qu'il falloit toujours remplir " ſes obligations de Chrétien, malgré les " tentations continuelles dont le cœur de " l'homme eſt environné :" &c. &c.

Enfin j'apperçus, au-travers des maximes de ces peres de l'Egliſe, que le Roi, pour être bon Catholique, devoit commettre réguliérement un ſacrilége tous les ans.

Je refuſai de me charger de cette morale. J'y entrevoïois des conſéquences qui pouvoient influer ſur moi. L'approche

proche des ſacrements devoit néceſſairement cauſer une révolution dans ce prince. Je craignois moins la religion du Roi que les intrigues des gens d'Egliſe. Le Confeſſeur ſurtout étoit à redouter. Il eſt toujours puiſſant, lorſque le Monarque eſt ſouvent à ſes pieds.

Je ne voulus pas non plus conſeiller au Roi de ſe tenir éloigné de la S^te^. table. Je l'aiſſai les choſes comme elles étoient.

La paix, qui avoit ramené la tranquillité politique, cauſoit elle-même de nouvelles diviſions dans l'Etat. Les gens d'égliſe, le clergé & le parlement qui, en tems de guerre, s'uniſſent à l'adminiſtration pour partager les malheurs publics, lui en cauſent à leur tour lorſque le tems des ſiéges & des batailles eſt paſſé : deſorte que, par une fatalité qui naît peut-etre de la conſtitution-même, il faudroit que la France eût toujours les armes à la main pour prévenir les querelles domeſtiques ; où qu'elle ſe fit continuellement

la

la guerre à elle-même, pour empêcher celle de ſes ennemis. J'ai oui dire à de très habiles politiques que cela vient de ce que le gouvernement François n'eſt pas aſſez puiſſant pour prévenir les diviſions au-dehors, ni aſſez abſolu pour éteindre les diſſentions au-dedans: état mixte qui le rendra quelque jour la proie de ſes ennemis, ou la victime de ſes ſujets.

Une petite affaire fit naître une grande brouillerie entre la cour & le parlement, ſavoir, l'adminiſtration des Aumônes établies pour les Mendiants. La direction de l'Hôpital de Paris avoit été confiée juſques-là à de certaines perſonnes, ſur leſquelles les réflexions de la cour & de la ville n'avoient jamais porté: parceque la guerre avoit occupé le gouvernement ailleurs: mais la paix, qui donne aſſez de loiſir pour étendre ſes regards ſur les plus petites choſes, avoit enfin permis de faire attention à celle-ci.

L'Ar-

L'Archevêque de Paris prétendit que cette régie lui revenoit de droit ; le Roi le penſa de même : mais le parlement en jugea différemment, & dès-lors les repréſentations, & les députations commencerent. Un prince du ſang roïal dit à ce ſujet : *Il faut que le parlement de Paris ait bien peu à faire, pour ſe quereller avec le Roi au ſujet des gueux.*

Louis XV. donna un arrêt en faveur de l'Archevêque, il fut queſtion de l'enregiſtrer, & ce fut alors que les diſſentions ſe firent remarquer. On alla à Verſailles, & on en revint, on s'aſſembla, on rompit les aſſemblées, mais le Roi ſe montra abſolu. Il écrivit en ces termes aux chambres aſſemblées. " *Si j'ai bien voulu vous* " *permettre de me faire des remontrances ſur* " *les édits & déclarations que j'envoie à en-* " *regiſtrer, je ne vous ai jamais donné le pou-* " *voir de les annuller, ou de les changer ſous* " *le prétexte de modification. . . . . Je veux* " *que ma déclaration ſur l'Hôpital ſoit enre-*

" *giſtrée*

" *giſtrée purement & ſimplement. Je tien-*
" *drai la main à ce que mon parlement obéiſſe*
" *à mes ordres.*"

C'étoit parler en maître : le Roi avoit certains moments de force qui le faiſoient rentrer dans tous ſes droits : mais la bonté de ſon cœur, ſon amour pour la paix & la tranquillité de l'état, & peut-être plus que tout cela, un caractere indécis, que les difficultés & la réſiſtance décourageoient, le faiſoit céder.

Je me plaignis ſouvent à lui-même de ce penchant qui l'entrainoit à accorder ce qu'il avoit d'abord refuſé. " Que vou-
" lez-vous, Madame ? *me diſoit-il, avec cette complaiſance & cette douceur qui lui ſont ſi naturelles.* " Je ſais que je devrois
" me roidir contre certains corps, qui
" voudroient élever leur autorité au-ni-
" veau de celle de mon trône. Mais j'en
" fais un ſacrifice à la tranquillité géné-
" rale. Je frémis quand je penſe aux
" malheurs qu'eſſuïerent les peuples ſous

" le régne de mon Biſaïeul, par les que-
" relles qui s'éleverent entre la cour & le
" parlement. Ces querelles ſuſciterent
" des guerres civiles, qui plongerent la
" France dans la derniere déſolation.
" J'aime mieux avoir de la complaiſance
" qu'une oſtentation, dont les conſéquences
" pouroient être funeſtes à mes ſujets."

La plûpart des membres du conſeil d'état n'étoient pas de cet avis-là; l'un des plus éclairés diſoit que, ſous un gouvernement ferme & abſolu, les loix reprenoient leur vigueur & les abus ſe réformoient; au-lieu que la licence & le relachement étoient la ſuite d'une adminiſtration foible & irréſolue. J'avoue que je n'étois pas éloignée de penſer comme ce dernier, & que j'aurois ſouhaité au Roi un peu plus de fermeté. L'affaire de l'hôpital finit comme la plûpart de celles du parlement, c'eſt-à-dire, par des modifications.

Le

Le Roi, de ſon propre mouvement & ſans y être ſollicité, nomma le Comte de St. Florentin & M. Rouillé Miniſtres d'état: ils étoient l'un & l'autre ſécrétaires d'état. Un courtiſan, lors de cette nomination, dit que le Roi avoit beaucoup fait en les plaçant ſes ſécrétaires, & qu'il faiſoit trop en les nommant Miniſtres. Il eſt certain que ces deux-hommes n'avoient rien fait pour mériter ce rang. Monſieur Rouillé ſurtout étoit un eſprit peſant, n'aïant pour lui que l'application & le travail, qui preſque toujours gâtent tout, lorſqu'ils ne ſont pas accompagnés du génie.

On dit à Paris que j'avois porté le Roi à faire cette nomination. La vérité eſt que je ne m'en mêlai point. On ajoutoit que Monſieur de St. Florentin s'étoit vendu à moi, & que je le récompenſois alors pour les lettres de cachet, dont j'avois beſoin pour faire ſortir de Paris ceux qui me déplaiſoient. Ceux qui parloient

ainſi ignoroient que les grandes lettres de cachet ne s'expédioient qu'au nom & par le conſentement du Roi. Le Souverain ordonne & le Miniſtre obéit.

Je connoiſſois fort peu ce ſécrétaire d'état, il me faiſoit ſa cour comme les autres miniſtres: mais il me parloit rarement des affaires particulieres. Je l'avois trouvé à la cour, le Roi ſe ſervoit de lui, cela me ſuffiſoit.

Monſieur Rouillé m'avoit été adreſſé. Je parlai de lui au Roi. Je le recommendai à ce prince, non pas comme un grand miniſtre, mais comme un honnête homme.

Monſieur de Puiſieux, ſécrétaire d'état au département des affaires étrangeres, demanda à ſe retirer. Ce bureau étoit difficile à gérer, bien des gens n'en avoient pas voulu. Ceux qui avoient occupé cette place auparavant, avoient ſemé le déſordre dans cette adminiſtration, & les derniers troubles de l'Europe avoient achevé

chevé d'y apporter la confuſion. La France étoit dans une poſition à ne pas eſpérer que le dernier traité de paix ſubſiſtât long-tems, & en tems de guerre, ce bureau eſt plus chargé que tous les autres. A peine un miniſtre peut il y ſuffire lorſque tout eſt en régle : mais il eſt impoſſible qu'il y tienne, quand la confuſion a précédé les ſiéges & les batailles.

Je ne vis que fort peu Monſieur de Puiſieux. Ceux qui ont connu perſonellement ce miniſtre, m'ont dit qu'il avoit des connoiſſances & du ſavoir : mais qu'il manquoit de ce génie ſupérieur qui caractériſe l'homme d'état. Il avoit rempli les négociations dont il avoit été chargé avec ce talent médiocre, qui ne laiſſe aucune réputation après ſoi. On peut le mettre au rang de ces miniſtres ordinaires qui, après avoir fini leur carriere dans ce monde, n'en commencent aucune dans l'hiſtoire.

Après la retraite de Monſieur de Puiſieux, le Roi me dit : " *Hebien ! madame,* " *à qui donnerons-nous les affaires étranger-* " *res?*" & ſans me donner le tems de répondre, il ajouta : *Ce bureau a beſoin d'un miniſtre habile, d'un grand travailleur & & d'un homme integre. En ſavez-vous quelqu'un dans mon roïaume?*

" Sire, *lui répondis-je,* ce que vous de- " mandez là eſt aſſez difficile à trouver : " mais on peut découvrir quelques uns de " vos ſujets qui aient toutes ces qualités ; " & parmi ceux-ci j'oſe préſumer que Mon- " ſieur le Marquis de Saint-Conteſt, vo- " tre Ambaſſadeur auprès des Etats-Gé- " néraux, mérite un rang diſtingué." *Je le penſe comme vous,* dit auſſitôt le Roi, *Saint-Conteſt m'a déjà rendu des ſervices qui lui ont mérité cette place : je la lui donne :* & l'Ambaſſadeur quitta auſſitôt la Haye pour venir à Verſailles prendre poſſeſſion de ce bureau.

Je

Je parlerai dans cet endroit d'un établiſſement, dont je minutai moi-même le plan, & auquel le Roi donna les mains pour qu'il fut exécuté. Celui-ci paroîtra peu de choſe à ceux qui ne regardent les établiſſements que par leurs endroits frappants. Je diſpoſai Louis XV. à changer l'objet des dépenſes qui devoient ſervir aux réjouïſſances publiques, en les emploïant à augmenter la génération, que les mœurs, le luxe & la débauche diminuent tous les jours en France. En conſéquence ſa Majeſté donna ordre que la ſomme de ſix-cents-mille-livres qui devoient être emploïées pour un feu d'artifice à l'occaſion de la naiſſance du Duc de Bourgogne, ſeroit deſtinée à marier un certain nombre de filles dans la Capitale. On penſa en même tems à donner le même ordre dans les Provinces. Paris ne fait que la ſeizième partie de la population de la monarchie, ainſi ſi toutes les autres parties de la France avoient ſuivi

l'exemple de Paris, on eut vu la population augmenter conſidérablement en France.

Monſieur de Belleiſle qui calculoit tout, diſoit que ces mariages donneroient chaque année environ vingt mille citoïens à la monarchie: c'eſt ainſi que les petites choſes ſervent aux grandes, & qu'une tournure de plus dans les finances peut contribuer à agrandir un état. On ne ſoupçona point que cet établiſſement vint de moi, comme bien d'autres que je créai à l'avantage de la France, & dont bien des gens, qui n'y avoient eu aucune part, ſe firent honneur: tandis qu'on m'en reprocha d'autres nuiſibles au gouvernement, & dont je n'avois aucune connoiſſance.

On commençoit à goûter les douceurs de la paix, lorſqu'on apperçut de loin les premieres étincelles du feu de la guerre. Le Duc de Mirepoix ſe plaignoit à Londres de quelques griefs que les François reprochoient aux Anglois, & l'Ambaſſa-

deur

deur de Londres à Paris ſe lamentoit des actions des François contre les Anglois. On vouloit enfraindre le traité de paix, mais on ne ſavoit par où commencer la guerre. Le tems des combats n'étoit pas encore venu, on ſe préparoit de part & d'autre, comme par anticipation, à des batailles de mer & de terre, qui devoient cauſer une grande révolution.

La naiſſance du Duc de Bourgogne vint à propos pour faire quelque diverſion aux occupations de la cour. Le déſordre de l'adminiſtration, la difficulté de trouver d'habiles miniſtres, le dérangement des finances, la miſere des peuples, l'opiniatreté du clergé, l'obſtination du Parlement, & les Anglois qui menaçoient de faire la guerre en tems de paix, tout cela prenoit ſur la tranquillité du Roi. Il ſe livra néanmoins, pour quelques moments, au plaiſir de voir ſa couronne affermie dans ſa maiſon. Les rois ſont plus ſenſibles à cette ſorte de joie

qu'on ne le penſe. Ils s'imaginent voir dans leurs deſcendants la perpétuité de leur régne, il leur ſemble qu'ils ne meurent point, lorſqu'en deſcendant dans le tombeau, ils ont un héritier à qui ils puiſſent remettre leur ſceptre. Les réjouïſſances que firent les peuples, & dont on donna les relations au Roi, augmenterent ſa joie. Les Pariſiens ſurtout, qui ſe piquent d'aimer leur Souverain ſe ſurpaſſerent.

Il y eut de grandes fêtes à la cour. Tous les Miniſtres étrangers s'empreſſerent de complimenter Louis XV. qui ſe félicitoit lui-même de cette naiſſance. Je ne l'ai jamais vu ſi heureux. C'eſt le ſeul endroit de ſa vie, pendant mon ſéjour à Verſailles, où je lui aïe vu goûter une joie pure : ce fut auſſi le moment de la mienne où je trouvai un plaiſir ſenſible par celui que je voïois éprouver au Roi. Il fut plus gai & plus long-tems qu'à ſon ordinaire. Nos entrevuës en furent plus douces & nos entretiens plus vifs & plus animés.

Cette

Cette époque me fit réfléchir ſur le peu de reſſources qu'a le cœur humain en lui-même pour être heureux. Il lui faut des combinaiſons favorables de la nature ou de la fortune, pour le tirer de cet état de langueur, où il ſe plonge preſque toujours: & il faut bien que cette loi funeſte ſoit générale, puiſque les Rois eux-mêmes n'en ſont pas exemts. Mais il y a un plus grand malheur encore attaché à l'humanité, c'eſt que les plaiſirs ſont preſque toujours balancés par les peines. On diroit que, dans le cœur humain, il y a deux-meſures égales de joie & d'inquiétude, & que ce qu'on prend de plus ſur l'une eſt diminué ſur l'autre.

Les affaires d'état, les nouvelles des cours étrangeres répandirent bientôt l'air ſombre qui étoit auparavant à la cour & le Roi perdit ſa gaîté & devint même plus mélancolique que jamais.

Chaque fois qu'il y avoit un grand poſte à remplir ou une charge conſidérable

ble à donner, les courtiſans augmentoient leur aſſiduité auprès de moi. J'avois continuellement une foule de demandeurs. Le Marquis de Saint-Conteſt étant paſſé aux affaires étrangeres, laiſſa l'Ambaſſade de Hollande vacante. On me parla en faveur de M. de Bonac. Je le connoiſſois fort peu, je m'informai de ſes talents pour la négociation, & ſur le portrait qu'on m'en fit, je m'intéreſſai pour lui. J'en parlai même au Roi, qui le nomma auſſitôt ſon Ambaſſadeur auprès des Etats-Généraux. Comme pluſieurs courtiſans prétendoient à cette place, je me fis autant d'ennemis qu'il y en eut qui furent refuſés. Le ſervice du Roi & de l'état me déciderent pour M. de Bonac, qui avoit, diſoit-on, les qualités qu'il falloit pour faire honneur à la France.

Monſieur le Prince de Soubiſe diſoit que, de toutes les Ambaſſades de l'Europe, celle des Sept-Provinces étoit la plus difficile, parceque, dans les autres cours,

cours, on traite avec des princes généreux & qui perdent ſouvent de vuë leurs avantages, au-lieu qu'en Hollande on négocie avec des Marchands, qui ne s'écartent jamais de leurs intérêts. Il ajoutoit que la poſition de la Hollande étoit telle que, dans les guerres de la France avec l'Angleterre, elle peut tirer avantage de l'une & faire contribuer l'autre. Ainſi il faut beaucoup d'adreſſe dans celui qui négocie avec les Hollandois, pour les faire déclarer quand leur ſecours eſt néceſſaire, & il a beſoin d'une grande habileté pour les tenir dans une exacte neutralité, lorſque leurs armes peuvent nuire, *&c.*

J'ignorois ſi M. de Bonac avoit toutes ces qualités, car tout eſt défiguré à la cour, & l'on n'y connoît les gens que lorſqu'on s'en eſt ſervi, & c'eſt toujours trop tard alors pour en porter un jugement qui puiſſe être profitable. M. de Bonac étoit officier: cela ſeul m'avoit d'abord

bord rendu indéciſe ſur le choix que je projettois d'en faire. Je n'ai jamais eu beaucoup de foi aux négociations des militaires ; ces gens-là ont rarement la tournure d'eſprit & la ſoupleſſe qu'il faut pour réuſſir dans les cours étrangeres : mais c'eſt le ſiécle des miniſtres guerriers. Louis XV. n'a emploïé que de ceux-ci pendant ſon régne ; & c'eſt peut-être une des raiſons pour leſquelles nos affaires dans les cours étrangeres n'ont pas eu cette réuſſite à laquelle on auroit dû s'attendre.

Les gens d'égliſe qui font vœu de pauvreté, mais qui ſont plus avides de richeſſes que les ſéculiers, étoient auſſi fort aſſidus à me faire leur cour. Leur foule augmentoit auprès de moi, dans la proportion que les Abbaïes & les Evêchés devenoient vacants.

Il y eut beaucoup de poſtulants pour l'Abbaïe d'Anchin, mais le Roi en diſpoſa en faveur du Cardinal d'York frere du

du Prétendant qui, par la jouïſſance de ce bénéfice, joint à la poſſeſſion de pluſieurs autres, étoit plus riche que le poſſeſſeur effectif du Duché d'York. Cette opulence, dont en Angleterre les fils & freres du Roi ne jouïſſent point, fit dire dans cette occaſion à un courtiſan, que le Cardinal d'York étoit bien heureux que la maiſon de Stuard eût perdu le trône de la Grande-Bretagne, puiſque, ſans ce malheur, il ſeroit un pauvre citoïen Anglois, lorſqu'il étoit un riche Prince Romain.

On ſe plaignoit cependant de ce que le Roi n'avoit pas donné ce bénéfice à un François, qui en eut conſommé le revenu dans l'état, au-lieu que, par cette nomination, il paſſoit en Italie. Mais ceux qui parloient ainſi ne ſavoient pas que les rois qui font la guerre aux familles régnantes, font l'aumone à celles qui ne régnent plus D'ailleurs on avoit des obligations à cette maiſon infortunée ; la France, dans ſes guerres, avoit fait paroî-

tre

tre & disparoître le prétendant, à peu près comme on fait entrer & sortir un Acteur de théatre.

Dans la politique, on est obligé de païer ceux à qui on fait jouer un rôle, & je crois avoir dit ailleurs que jamais la France n'avoit pensé sérieusement à placer le Prétendant sur le trône d'Angleterre.

M. de Machault Garde des Sceaux & Controleur-général, qui travailloit au rétablissement des finances, y réussissoit lentement. Le Roi, qui se faisoit donner tous les mois la liste des dettes du roïaume, les trouvoit toujours dans le même état. Les financiers avoient tout l'argent de la monarchie ; c'est ce qui engagea M. de Machault à dire au Roi, *Sire, je ne vois qu'un moïen pour faire rentrer des fonds au tréfor, c'est de taxer l'hôtel des fermes.*

La proposition de ce ministre quadroit parfaitement avec un mémoire anonime qui me fut adressé à Versailles dans ce tems-là, & que je fis lire au Roi : il étoit conçu en ces termes. " La

" La richeſſe numéraire actuelle de l'é-
" tat eſt d'environ onze-cent-millions ar-
" gent monnoïé. Pour que la circulation
" de cette ſomme donnât la vie au corps
" politique, il faudroit qu'elle circulât
" par-tout géométriquement. Mais, il
" s'en faut de beaucoup que cette pro-
" portion ſoit établie en France, où l'on
" peut prouver démonſtrativement que
" deux-cents particuliers ont la moitié
" de l'argent monnoïé du roïaume. Ces
" particuliers ſont les financiers ; leur
" caiſſe eſt celle de la monarchie ; elle
" contient les fortunes de tous les ci-
" toïens. Les richeſſes vont ſe précipi-
" ter dans leur coffre, comme dans un
" gouffre."

La Couronne, en cédant à une compagnie les droits d'entrée par un contrat, n'a jamais imaginé ſigner la ruine de l'état. Elle a concédé cette levée à des commis qui, par leur activité & leur travail, devoient enrichir le gouvernement, & non

& non pas l'apauvrir. " Ce fut là l'in-
" ſtitution des fermes : tout ce qui eſt
" ſorti de ce plan, eſt devenu une mono-
" pole de la compagnie. Le Roi a le
" droit de réformer les abus, & tout con-
" trat qui contient une léſion eſt nul par
" lui-même.

" Il ne s'agit point de penſer à corriger
" les déſordres paſſés, mais à remédier aux
" maux préſents. Sans un effort on n'en
" viendra jamais à bout. Dans les
" grandes maladies les remedes violents
" ſont néceſſaires. Il n'y a qu'un moïen
" pour rétablir la pente de la circulation
" générale que les monopoles de la com-
" pagnie ont détournée. Ce moïen eſt
" l'établiſſement d'une chambre ardente,
" pour faire rendre compte aux financiers
" de leur geſtion ſur les fermes, & pour
" ſavoir à quel titre ils poſſédent les
" grandes richeſſes dont ils ſont poſſeſ-
" ſeurs, afin de les en dépouiller au pro-

" fit

" fit de la couronne, dès que la léſion &
" la monopole ſeront découvertes.

" Pour prévenir les cris que l'avarice
" & l'amour ſordide du gain peuvent
" faire contre cet établiſſement, il faut
" mettre en avant deux-principes incon-
" teſtables.

" 1°. Que les grands proffits des com-
" pagnies roïales, lorſqu'ils ſont exceſſifs,
" perdent ce nom pour prendre celui de
" monopoles, parcequ'ils ſont contraires
" aux intentions du Prince, qui n'a pu ni
" voulu ſe dépouiller lui-même d'un grand
" avantage pour quelques conſidérations
" que ce ſoit.

" 2°. Qu'un Roi eſt toujours mineur,
" lorſqu'il s'agit d'une léſion dans les
" finances générales : & que toutes les
" loix fondamentales l'autoriſent à reve-
" nir d'un contrat onéreux à l'état & à
" ſes peuples.

" Pour procéder juridiquement contre
" les financiers, la chambre ardente nom-
" mera

" mera des commiſſaires pour examiner
" les livres des fermes générales. Ceux-
" ci, après en avoir fait le dépouillement,
" lui feront rapport des monopoles em-
" ploïées pour accumuler ces grandes ri-
" cheſſes, dont la compagnie eſt en poſ-
" ſeſſion.

" Ils paſſeront de-là aux répartitions
" particulieres qui en ont été faites annu-
" ellement, afin de ſuivre la trace du nu-
" méraire de l'état, & ainſi découvrir où
" il eſt.

" Cette opération finie, tous les fer-
" miers généraux ſeront cités, les uns
" après les autres, devant le tribunal de
" la chambre ardente, pour rendre compte
" de la ſomme, qu'ils ſe ſeront dû appro-
" prier ſuivant la connoiſſance qu'on en
" aura obtenu.

" On leur ſignifiera de la rendre, à
" l'exception de ſix pour cent qui leur
" ſeront concédés pour l'intérêt de l'a-
" vance de leur argent.

" En

" En cas de déſobéiſſance, ils ſeront " mis & détenus en priſon juſques à l'en- " tiere reſtitution de la ſomme totale, ſans " déduction d'intérêts.

" Les grands Commis, comme direc- " teurs, régiſſeurs, controlleurs, ſeront " ſubordonnés à la chambre ardente & " tenus à la reſtitution, comme les fer- " miers généraux.

" Il n'y aura que ceux à qui la com- " pagnie aura païé de ſimples gages ou " appointements, qui en ſeront exemts, " *&c. &c.*

" Par ce moïen il eſt calculé d'avance " qu'il entrera trois-cent-millions au tré- " ſor roïal, ſans mettre aucun impôt ni " taxe ſur les peuples.

" L'établiſſement d'une chambre ar- " dente, pour faire rendre compte aux " fermiers, *diſoit le Mémoire*, n'eſt point " une infraction du droit des gens ni une " breche à la liberté des citoïens. Fou- " quet, Intendant général des finances " ſous

" ſous le régne précédent, fut jugé par " une commiſſion particuliere, à ſe voir " dépouillé des ſommes immenſes qu'il " s'étoit approprié par ſes monopoles, " *&c. &c.*"

L'exécution de ce Mémoire n'eut point lieu, ainſi que la plûpart de ceux qui ont paru depuis pour le rétabliſſement des finances. On parle beaucoup en France d'anéantir les fermiers généraux : mais, dès qu'on veut commencer à effectuer ce projet, il ne ſe trouve perſonne qui oſe y mettre la main : c'eſt que ces gens-là ont beaucoup d'argent, & que tout le monde a beſoin d'eux. Je demandai un jour au Maréchal de Saxe, qui fréquentoit beaucoup la Poupeliniere, qu'elles étoient les qualités dans ce fermier qui pouvoient engager le Maréchal à le voir. *Madame*, me dit-il, *il en a une pour moi que je trouve excellente : car quand j'ai beſoin de cent-mille-livres, je les trouve dans ſon coffre, au-lieu que, lorſque je m'adreſſe au Controlleur-géné-*

général, il me répond toujours qu'il n'a point d'argent.

Un Prince du Sang disoit que ces gens-là étoient utiles, par l'endroit même qui les faisoit paroître nuisibles: que, depuis leur établissement, on savoit où étoient les richesses de l'état, au-lieu qu'on l'ignoroit totalement avant eux.

L'hôtel des fermes fut le mémoire qui avoit été dressé contre la compagnie, & en composa un pour le détruire. Celui-ci ne contenoit que des mots. Il s'attachoit surtout à vanter l'utilité de la compagnie, qui peut fournir tout-à-coup des sommes considérables au gouvernement dans ses moments pressants: mais le mémoire oublioit que cet argent appartient à l'état, & que les fermiers ne sont que les agents de l'avance, dont la levée se fait sur les peuples.

Monsieur de Belleisle, qui lut cette réponse, me dit: " Ces gens-là, qui ont " beaucoup de personnes d'esprit parmi " eux,

" eux, ſont ſi prévenus ſur leurs intérêts " que, lorſqu'il eſt queſtion de finances, " ils extravaguent toujours. Il y a un " grand vice dans le contrat des fermes, " c'eſt qu'il met trop d'argent dans la " bourſe d'un trop petit nombre de par- " ticuliers."

J'ai ſouvent trouvé des Avocats à Verſailles, qui plaidoient la cauſe des fermiers généraux: mais je n'ai jamais trouvé de juges qui leur fuſſent favorables.

Au-milieu des affaires intérieures qui occupoient l'adminiſtration & qui affligeoient le Roi, mille-gens s'empreſſoient à me préſenter des mémoires pour perfectioner les arts, & augmenter le nombre des manufactures. Je n'entendois rien à ces détails, je priai un miniſtre, qui travailloit quelquefois avec le Roi, de m'apprendre quel avantage l'état retiroit de ce nombre prodigieux de fabriques établies en France.

" C'eſt une matiere fort longue à " vous développer, Madame, *me répondit* " *cet homme d'Etat :* il faut pour cela re- " monter au ſiécle de Louis XIV. ſiécle " dans lequel il ſe fit beaucoup de " changements en France, & qu'on ap- " pella grand parcequ'il ſe frappa de " grands coups.

" Ce Prince, qui avoit toutes ſortes d'am- " bition, eut celle de multiplier les ma- " nufactures. Colbert ſon miniſtre ſe- " conda parfaitement ſes deſſeins, il paſſa " ſa vie à établir des métiers ainſi qu'à " augmenter les arts : & comme il lui " falloit beaucoup d'ouvriers pour rem- " plir ſon plan, il tira cinq-cent-mille " ménagers de la campagne, pour favori- " ſer l'induſtrie des villes. Dès-lors ſes " terres qui manquerent de bras demeu- " rerent incultes. Ce miniſtre ne vit " point que, pour augmenter la forme, " il falloit multiplier la matiere. Le Roi " ne le vit pas non plus. Louis XIV.

" n'étoit occupé que du déſir de domi-
" ner, & cette paſſion favoriſoit celles de
" tous ſes miniſtres qui vouloient parta-
" ger avec lui cette ambition.

" Le roïaume ſe trouva rempli de mé-
" tiers ; un grand luxe, qui en eſt une
" ſuite néceſſaire, ſe forma, & dès-lors la
" France, à qui ſon climat heureux devoit
" donner une richeſſe ſupérieure à celle
" de tous les autres états de l'Europe,
" devint pauvre.

" Cependant le Miniſtere, qui a ſuivi
" depuis le plan de Monſieur Colbert, a
" continué de multiplier les arts, aux dé-
" pends du produit de l'Agriculture.

" On dit pour raiſon que cette induſ-
" trie met à contribution tous les états de
" l'Europe: mais la France ne voit point
" qu'elle commence par ſe taxer elle-
" même, en diminuant le produit de ſes
" premieres matieres ; déſavantage qui
" porte directement ſur la puiſſance de
" l'état, puiſqu'il arrête les progrès de la
" population, *&c. &c.*"

Mon-

Monſieur de Belleiſle n'étoit pas de cet avis ; il prétendoit que l'induſtrie pouvoit ſuppléer à tout, même aux deffauts de production : car, ſelon lui, la richeſſe d'un état eſt dans la circulation : & il diſoit que les arts font mieux circuler l'argent que l'agriculture : mais il prétendoit mal. De grands économes m'ont démontré depuis que les productions de la terre créent une richeſſe réelle, au-lieu que l'induſtrie n'en forme qu'une de fiction. Quoiqu'il en pût être, je me déterminai à protéger les arts, & afin d'encourager les manufactures, je fournis des fonds à quelques unes pour les faire valoir.

Quoique l'habitude où le Roi étoit de me voir fit regarder ce penchant dans toute la France comme un goût décidé, les femmes conſervoient toujours un ſecret déſir de me ſupplanter dans le cœur de ce Prince. Louis XV. en trouvoit toujours quelqu'une en embuſcade. Il

ne pouvoit deſcendre ou monter les eſcaliers pour ſe rendre dans ſon appartement, ſans rencontrer quelque beauté. Les femmes de Paris, qui ne ſont gueres amoureuſes que de l'opéra & de la comédie, l'étoient devenues de Verſailles. Elles viſitoient ce château aſſez régulierement.

L'uſage que Louis XIV. avoit établi de s'adreſſer à lui, quand on avoit quelque grace à demander à la Cour, preſque aboli depuis la mort de ce Prince, ſe rétablit. Pluſieurs belles ſolliciteuſes s'adreſſerent à Louis XV. Leurs yeux demandoient encore plus que leurs mémoires. Louis ſe rendoit à leurs ſollicitations, & leur donnoit ſouvent ce qu'elles demandoient. Il me faiſoit part de toutes ces intrigues d'accident, & cette confidence me les faiſoit ſupporter. J'eus regardé ma faveur comme prête de toucher à ſon terme, s'il me les eût cachées. J'ai dit ailleurs que, ne pouvant fixer le tempérament de ce Prince, j'avois été oblige de

de l'abandonner à ſon penchant. Ses infidélités ne prenoient point ſur l'aſcendant que j'avois ſur lui. Je régnois à Verſailles, au-milieu des cauſes mêmes qui auroient dû détruire mon empire. Par une contradiction attachée au cœur humain, ſon inconſtance me le rendoit conſtant. Ses remords le jettoient de nouveau dans mes bras, d'où il ne ſortoit que pour ſe livrer encore à l'amour & au repentir.

Ce qui me raſſuroit, c'eſt que, de toutes les femmes que je ſavois qu'il voïoit, il n'y en avoit aucune qui eût les qualités propres pour le détacher de moi. La plûpart avoient de la beauté: mais elles manquoient de ces agréments de l'eſprit, ſans leſquels ceux du viſage ne ſont rien. Toutes avoient envie de dominer à la Cour, de diſpoſer des premieres charges de l'état, d'aquérir la faveur du Prince, & elles n'emploïoient pour cela qu'un moïen qui étoit de ſe proſtituer avec lui,

ce qui en étoit un immanquable pour ne pas réuſſir.

Une nouvelle affaire ſurvint à la Cour. Il fut queſtion d'aſſurer la tranquillité de l'Italie, païs orageux où les premiers nuages de la guerre s'élevent toujours. Tous les traités que les ſouverains ont paſſé entre eux depuis Charlemagne, n'ont pu lui donner un état fixe; parceque c'eſt le continent le plus heureux de la terre & le plus foible de l'Europe.

Monſieur le Maréchal de Saxe avoit dit, avant que de mourir, que ſi la France pouvoit donner une paix permanente à l'Italie, ſa population deviendroit plus floriſſante. Ce général avoit démontré que, depuis deux-ſiécles, il avoit péri plus de François en Italie, que toutes les autres guerres n'en avoient fait périr dans le reſte de l'Europe.

J'ai oui dire depuis à un autre général que ce n'eſt pas le canon qui y tue les ſoldats. Ils y périſſent par les chaleurs & par

par la volupté, ennemis plus dangereux mille-fois que les travaux infatigables du Nord.

Louis XV. trouvoit un avantage dans le plan de cette pacification. Il s'aſſuroit par elle des Ducs de Savoie, toujours prêts à introduire des troupes Allemandes en Italie, & à entrer eux-mêmes en Dauphiné, à la premiere querelle qui ſurvient en Europe. Naples, Parme, & Plaiſance, gouvernés par des princes de la Maiſon de Bourbon, euſſent joui d'une tranquillité durable, mais cette négociation n'eut point de ſuites.

Monſieur le Maréchal de Belleiſle, lorſqu'on ouvrit les conférences à ce ſujet, dit au Roi, " Sire, nous pouvons bien " commencer le projet de donner une " paix ſtable à l'Italie : mais je préviens " Votre Majeſté que la négociation ne " finira qu'à la fin du monde."

Monſieur le Prince de Conti dit à ce ſujet, " Que, ſi un Roi de France vouloit

" prévenir les guerres d'Italie, les Ita-
" liens s'y oppoſeroient. Ce païs, pauvre
" en argent par lui-même, a beſoin d'ar-
" mées étrangeres, dont les caiſſes mili-
" taires puiſſent ſuppléer au deffaut du
" numéraire." On a dit la même choſe de l'Allemagne.

On donna un état au Roi de ſon armée navale, il ſe montoit à cinquante-gros vaiſſeaux & vingt-frégates. Je me ſouviens qu'un homme d'eſprit dit alors que nous avions une marine, qu'il ne nous manquoit plus que des mariniers: c'eſt-à-dire, qu'on avoit la moitié de ce qu'il falloit pour former une flotte. C'étoit pour cette moitié, quelque tems après inutile à la France, que Monſieur Rouillé s'étoit donné tant de peines.

Monſieur le Comte de Maurepas, du fond de ſon exil, diſoit: " Je connois mon
" ſucceſſeur, il travaillera tant qu'il par-
" viendra à la fin à détruire la marine
' Françoiſe.'

Ceux

Ceux qui à la Cour décident du ſort des grandes adminiſtrations, prétendent que celle de la Marine ne dépend plus du Miniſtre qui en eſt chargé; qu'il y a des cauſes premieres qui s'oppoſent à ſon avancement. Ils prétendent que la France eſt faite pour diriger les affaires de terre, mais que celles de mer regardent l'Angleterre.

Cependant un homme d'état me diſoit un jour à Verſailles qu'il ne ſeroit pas impoſſible que la France eût une marine: mais qu'il faudroit pour cela changer le ſiſtême de l'état & bouleverſer la monarchie.

Outre cette flotte, le Miniſtre aſſuroit Louis XV. qu'il y en avoit une autre ſur le chantier, prête à être lancée à la mer.

Le peuple, qu'il faut toujours tromper par des préparatifs, étoit ſatisfait de ceux qu'on faiſoit pour la marine: mais les politiques & ceux qui calculoient les reſſources de l'Angleterre, ne l'étoient pas.

Dans le tems qu'on cherchoit des moïens de navigation, un faiſeur de projets préſenta un plan au Roi pour rendre la France navigable. Il étoit queſtion de joindre les deux-mers, par le moïen de deux-rivieres. Cet homme s'étoit d'abord adreſſé à moi, je l'envoïai à Monſieur de Belleiſle qui trouva cette jonction très utile à l'état. Mais pluſieurs politiques en jugerent autrement. Ils diſoient que cette jonction abrégeroit la navigation, qu'il faudroit au-contraire augmenter. On citoit l'Angleterre qui, pouvant diminuer la route de ſes tranſports de mer, cherche au-contraire à les allonger. Il pouroit ſe faire que la Grande-Bretagne fît fort bien d'en agir ainſi, & que la France fît très mal de ſuivre ſon exemple.

Je parle de ces détails parcequ'ils ſe ſont paſſés ſous mes yeux & que le Roi me fit la grace de me conſulter à ce ſujet. Je paſſe ſous ſilence les projets qu'on préſenta à l'adminiſtration pendant mon ſéjour

jour à la Cour & qui n'eurent point lieu.

Le Roi en m'annonçant la mort du Duc d'Orleans, Premier Prince du Sang, décédé le 4 Février 1752, en parut touché. Louis XV. étoit fort ſenſible aux morts prématurées. Philippe d'Orléans venoit de finir ſa carriere, dans cet âge où la plûpart des hommes commencent la leur. Ce Prince étoit un exemple du contraſte qu'il y a ſouvent entre le caractere d'un pere & celui de ſon fils.

Ce Prince n'avoit aucune des inclinations du Régent. Il avoit paſſé ſes jours à prier Dieu & à faire des aumones. Chaque jour de ſa vie avoit été marqué par quelque action Chrétienne. Elevé dans le ſein des plaiſirs, il les avoit fui dans un âge où les paſſions ne cherchent qu'à ſe ſatisfaire, & où il eſt ſi difficile d'y réſiſter. Le Curé de Saint Sulpice diſoit " Que, s'il étoit pape, il canoniſeroit le " Duc d'Orléans, n'eût-il eu d'autres ver-

" tus

" tus que celle d'avoir réſiſté à l'exemple " du Palais-roïal." On ſait aſſez que la maiſon du Régent n'avoit pas été le modele des vertus Chrétiennes. Le Cardinal du Bois qui ſe jouoit des hommes, de la politique & de la religion, en avoit fait le ſéjour du vice & de la débauche.

Mais le Duc d'Orleans, dont il eſt ici queſtion, n'avoit que de ces vertus qui font honneur dans le ciel, & non de celles qui ſervent à caractériſer les grands princes ſur la terre. Sa maiſon, à qui il avoit ôté toute la ſplendeur roïale, reſſembloit à un couvent dont il étoit le ſupérieur. Il faiſoit vivre d'aumones une infinité de gens qui, n'aïant d'autres ſoins que celui de les recevoir, ſe livroient à l'oiſiveté & à la moleſſe. Sa bigotterie l'avoit fait retirer des affaires, & lui avoit fait prendre le parti d'abandonner l'état à lui-même, dans un tems où il auroit eu le plus beſoin de ſecours.

On

On ſait aſſez que les Princes du Sang, qui ont l'œil ſur le gouvernement, tiennent les miniſtres en reſpect & les empêchent de malverſer. Tel eſt le fort de la monarchie Françoiſe: les grands en France ſe livrent à la débauche ou deviennent des Anachoretes.

La mort de Madame Henriette, qui ſurvint après celle du Duc d'Orléans, remplit la Cour de deuil & le cœur du Roi de triſteſſe. Cette Princeſſe étoit douée de ces qualités qui font chérir les grands: naturellement douce & affable, elle ſe faiſoit aimer de tous ceux qui l'approchoient. Un cœur bon, une ame tendre & compatiſſante formoient ſon caractere principal; le Peuple de Paris ne la pleura point aſſez: les Pariſiens gardent toute leur affection pour leur Roi, il ne leur en reſte point pour le reſte de la famille roïale.

Un étranger qui connoît le génie de notre nation, me diſoit, " Que, ſi le

" Dau-

" Dauphin étoit enlevé à la France, avant " qu'il fut monté ſur le trône, perſonne " ne le regretteroit, mais que, s'il mou- " roit ſix-mois après avoir porté la cou- " ronne, tout le monde le pleureroit. *Il* " *ajoutoit* que ce n'étoit pas la perſonne " mais le nom du Roi qu'on regrettoit " en France.

La mort de Madame Henriette me fit découvrir dans Louis XV. les qualités d'un bon pere. Il verſa des larmes & devint plus triſte que ſon tempérament même ne le lui permettoit. J'emploïai mes ſoins ordinaires pour diſſiper ſes peines : mais il ne ſortit de cet état qu'après que ſa douleur lui eût fait païer tous les droits à la nature.

La littérature vint encore troubler le Roi & la Cour. Le Conſeil fut informé qu'il s'imprimoit à Paris un gros ouvrage, qui avoit pour titre l'Encyclopédie. C'étoit une rapſodie compoſée de tous les dictionaires du monde, auxquels les Compilateurs

pilateurs ajoutoient des réflexions ſuſpectes en religion & en politique. Cet amas de raiſonnements n'apprenoit point à penſer, mais il enſeignoit à douter. Un homme de lettres me dit dans ce tems-là que l'Encyclopédie n'étoit propre qu'à remplir l'Etat d'ignorants, & à gâter l'eſprit des ſavants.

La Cour étoit fort ſenſible à ces écrits qui tendoient à établir le matérialiſme, & on accuſoit celui-ci de le favoriſer. Le Roi ordonna que les deux premiers volumes de cet ouvrage fuſſent ſupprimés. L'Arrêt qui les foudroïoit condamnoit à une amende conſidérable les libraires qui les débiteroient.

Cette prohibition donna naiſſance à un mémoire anonime à ce ſujet qui me parut rempli de bon ſens & qui étoit conçu en ces termes.

" Le Gouvernement a établi un tribu-
" nal pour examiner les productions de
" l'eſprit. Celui-ci eſt compoſé d'un mi-

" niſtre & de vingt-quatre Cenſeurs roï-
" aux, dont l'unique affaire eſt la revi-
" ſion des manuſcrits deſtinés à l'im-
" preſſion.

" Un livre, qui ſe ſoumet à l'examen
" de ce tribunal, eſt ſous la protection du
" gouvernement. L'Auteur a fait tout
" ce que les loix exigeoient de lui. Il
" n'eſt plus reſponſable des effets que la
" publication de ſon livre peut produire.
" C'eſt à ce miniſtre de la librairie à en
" être le garand & à ſubir les peines que
" l'Auteur devroit encourir, s'il l'avoit
" fait imprimer clandeſtinement. Il ar-
" rive cependant tous les jours qu'un li-
" vre eſt approuvé par ce tribunal & en-
" ſuite cenſuré par le gouvernement. On
" perſécute celui qui l'a écrit, & on le
" punit comme s'il s'étoit ſouſtrait à ſa ju-
" riſdiction. Le Parlement en prend
" connoiſſance, le livre eſt brulé & l'Au-
" teur envoïé à la Baſtille. Que pouroit-

" on

" on faire de plus ? s'il enfraignoit les " ordonnances établies à ce ſujet.

" Il y a un vice dans la juriſdiction lit- " téraire, qui cauſera toujours des trou- " bles & des diviſions dans la république " des Lettres. Le Miniſtre, qui préſide " à ce tribunal, n'a ni la capacité ni le " loiſir de lire tous les manuſcrits qui ſe " préſentent pour être imprimés : il les " envoie à des cenſeurs qui n'ont pas plus " de tems ni de génie que lui.

" Souvent les matieres ſont abſtraites, " & au-deſſus de la portée des uns & des " autres, alors les Cenſeurs les liſent ſans " les comprendre, & les ſignent ſans les " entendre. Ils donnent donc leur ap- " probation ; alors l'ouvrage s'imprime, " le livre paroît ; & le procès commence " là où il auroit dû finir.

" L'inconvénient ne ſeroit pas conſi- " dérable, ſi la ſentence contre l'Auteur " terminoit la querelle ; mais il arrive " preſque toujours que le public prend

" part

" part à la diſpute. Les maximes erro-
" nées qu'il contient s'accréditent, plus
" elles ſont condamnées & plus le livre a
" de vogue. On a beau le prohiber, les
" éditions augmentent dans la propor-
" tion qu'elles ſont deffendues: car il
" ſuffit preſque toujours qu'un livre ſoit
" cenſuré pour qu'il ſoit accrédité. Tel
" ouvrage, qui eut tombé dans le mépris
" ſi on l'avoit ignoré, aquiert de la conſi-
" dération parceque le gouvernement l'a
" condamné.

" C'eſt de cette ſource que s'eſt éle-
" vé une foule de diviſions qui ont
" plongé l'état dans des malheurs plus
" grands, que les guerres civiles ne lui
" en cauſerent jamais.

" Au lieu de chatier l'Auteur qui a
" écrit un livre ſuſpect, il faudroit punir
" le miniſtre qui en a permis l'impreſſion.
" Le premier a ſoumis ſon écrit à la po-
" lice établie pour empêcher la publica-
" tion des ouvrages dangereux, & le ſe-

" cond

" cond l'a mis au jour. Celui-là n'a péché " que contre lui-même : mais celui-ci à " manqué à l'Etat, &c. &c."

Le Roi fit examiner ce Mémoire, on trouva que les raiſons qu'il contenoit étoient ſolides : mais on ſe contenta de les approuver, ainſi qu'une infinité d'autres ſur les différentes branches de l'adminiſtration, dont l'utilité fut reconnue, mais qu'on ne mit cependant pas en exécution.

J'ai remarqué, pendant mon ſéjour à Verſailles, que ce ne ſont pas les projets les plus avantageux qui réuſſiſſent, mais ceux qui ſont le mieux protégés.

Un homme de beaucoup d'eſprit me dit depuis au ſujet de ce dernier, " Qu'il " y auroit un grand inconvénient pour le " gouvernement d'être trop rigide ſur " les productions de l'eſprit, que l'Imprimerie en France eſt devenue une " vaſte manufacture, qui en favoriſe une " infinité d'autres ſubalternes, deſquelles " l'induſtrie tire ſa ſource : que celle-ci

" forme

" forme une branche importante du com-
" merce, dont la ſuppreſſion gêneroit
" beaucoup la circulation : qu'en dimi-
" nuant cette profeſſion, il faudroit en
" abolir pluſieurs autres qui ſont fondées
" ſur la librairie : que la France feroit
" une grande perte dont les états voiſins
" proffiteroient : que la Hollande ſur-
" tout, avide de toute ſorte d'induſtrie,
" s'empareroit de celle-ci."

Il m'ajouta " Que le Cardinal de Fleu-
" ri, aïant prohibé l'impreſſion des Ro-
" mans dans le roïaume ; les Sept-Pro-
" vinces-Unies proffiterent de cette def-
" fenſe pour augmenter leur main-d'œu-
" vre. Elles multiplierent conſidérable-
" ment le nombre de leurs preſſes, &
" inonderent la monarchie de ces mêmes
" Romans deffendus : ainſi par cette
" prohibition l'Etat perdit cette induſtrie
" ſans abolir les Romans."

Le Roi, qui continuoit à me voir aſ-
ſidument, ne ceſſoit de voir d'autres
femmes :

femmes: mais il ne s'arrêtoit à elles qu'en paſſant comme on l'a déjà vu. Ces femmes, qui n'avoient ni goût ni délicateſſe, s'accommodoient des moments qu'il pouvoit leur donner, & s'eſtimoient heureuſes de paſſer furtivement quelques heures auprès de ce Prince. A l'exception de deux ou trois, qui formerent le deſſein de me ſupplanter & de s'emparer de la faveur de Louis XV. les autres n'avoient aucun projet formé. Le plaiſir d'avoir le Roi pour amant, leur tenoit lieu de tout. Cette idée, qui occupoit toute la capacité de leur ame, ne laiſſoit aucune place à l'ambition: ainſi c'étoient des rivales peu dangereuſes. Je connoiſſois le Roi: la poſſeſſion le dégoûtoit toujours. L'acte de jouïſſance étoit ſuivi du mépris; & c'eſt à quoi doivent s'attendre toutes les femmes qui ne ſavent emploïer d'autres moïens que la poſſeſſion pour attacher les hommes.

Les diſputes du Clergé qui s'étoient renouvellées, malgré les ſoins que la cour avoit

avoit pris pour les éteindre, agitoient toujours l'état. Tous les Prélats, qui troubloient la Cour, devoient leur fortune au Roi; & c'eſt ce qui l'affligeoit d'avantage. Louis XV. m'a dit ſouvent que, de tous les vices, l'ingratitude étoit celui qui l'afligeoit le plus.

Il arriva dans cette querelle, comme il arrive dans la plûpart des autres, où l'on eſt preſque toujours emporté au delà de ſon objet. Il n'étoit queſtion d'abord que d'une ſomme qu'on demandoit au Clergé pour ſubvenir aux beſoins préſents; le miniſtere porta ſes vuës plus loin, il réfléchit au déſordre que ce corps occaſionoit dans les finances de l'état. Il fut calculé qu'il ſortoit tous les ſiécles une ſomme conſidérable pour l'achat des Bulles, & que ce tréſor du gouvernement politique, qui alloit en Italie, ne rentroit plus en France: que Rome à qui on donnoit beaucoup d'argent n'accordoit que des indulgences. De-là on paſſa aux moïens

ens qu'il y auroit à emploïer pour ſe ſouſtraire à cette domination ſpirituelle, qui ruine l'état temporel. Mais après avoir bien tout examiné, ſupputé, calculé, on laiſſa les choſes comme elles étoient.

Monſieur le Chevalier de Belleiſle m'avoit dit autrefois " Que le procès entre " la Cour de Rome & celle de Verſailles " duroit depuis pluſieurs ſiécles, & qu'il " ne finiroit que lorſqu'il naîtroit un Roi " de France auſſi entreprenant que Henri " VIII. d'Angleterre. Il ajoutoit qu'en- " tre les pouvoirs que le miniſtere avoit " cherché à détruire, il avoit mal choiſi, " qu'on avoit ôté à Rome le glaive des " excommunications, mais qu'on lui a- " voit laiſſé la puiſſance de dépouiller l'é- " tat, & qu'il auroit mieux valu ſe laiſ- " ſer excommunier que réduire à la pau- " vreté."

Le corps général du Clergé n'avoit fait qu'occuper la Cour, un de ſes membres vint inquiéter le Roi & troubler l'état.

L'Ar-

L'Archevêque de Paris deffendit de conférer les ſacrements à un certain Abbé malade, qui demandoit d'être adminiſtré. On vouloit que l'Abbé infirme nommât ſon confeſſeur, & comme on ſavoit qu'il étoit Janſéniſte, on lui propoſa d'accepter la conſtitution. J'ai déjà parlé de cette Conſtitution & des diſputes qu'elle avoit cauſées dans le gouvernement. L'Abbé s'opiniatra à ne pas accepter, & l'Archevêque inſiſta à ce qu'il ne fut pas adminiſtré.

Louis XV. fut informé de ce débat, dont l'exemple pouvoit produire un ſchiſme dans le roïaume. Je fus témoin de ſa douleur: ſon inquiétude prenoit ſa ſource dans ſon affection. Il aimoit ſes ſujets & il voïoit avec chagrin que des diſputes d'école les privoient de la ſeule conſolation qui leur reſtoit en mourant. Les princes de la Maiſon de Bourbon ont toujours été plus ſenſibles aux affaires de la religion qu'à celles de la politique.

La

La Bulle *Unigenitus* avoit fait mourir Louis XIV: du-moins de vieux courtiſans m'ont-ils aſſuré que le Pere Le Tellier, à force de lui parler de la *conſtitution*, avoit abregé ſes jours. Le refus des ſacrements étoit du reſſort de la police générale, ainſi ce ſchiſme dans le gouvernement ſpirituel avoit ce double inconvénient, qu'il pouvoit en produire un dans l'état politique.

Le Parlement de Paris qui, en ſaiſiſſant toutes les occaſions de réformer les abus, n'en laiſſe échaper aucune d'étendre ſes prérogatives, ajourna le Curé, qui n'avoit commis d'autre crime que d'avoir obéi à ſon Evêque. Il le condamna à une amende qu'il auroit fallu faire païer au Prélat, & on lui deffendit de récidiver ſous peine de perdre ſon temporel. Le point principal étoit de ſavoir ſi le Curé devoit obéir au Parlement ou à ſon Evêque. Le cas n'eut pas été difficile a décider, ou ſi on avoit pris le clergé

pour juge, ou ſi on en eut appellé au gouvernement: mais la difficulté étoit de ſavoir quel devoit être le juge compétent dans cette inſtance. Permettre que l'Egliſe décidât l'affaire, c'étoit prendre ſur le temporel. Accorder la prérogative au Parlement, c'étoit uſurper les droits du ſpirituel. Il y avoit encore un plus grand inconvénient, c'eſt que le Roi lui-même, ſelon le ſentiment du clergé, étoit incompétent pour nommer des juges.

Pour l'ordinaire, dans ces ſortes de diſputes, on en appelle à un concile national: ce concile ne ſe tient jamais & le déſordre continue toujours. Le Roi ordonna que le Parlement ne ſe mêleroit pas de cette affaire, & le Parlement décida qu'il devoit s'en mêler. Louis XV. avoit pourtant montré aſſez de fermeté dans la derniere querelle ſur l'adminiſtration de l'hôpital; mais ce corps oublie toujours qu'il a cédé pour ſe reſſouvenir d'être ferme. Le Roi ſe chargea de faire adminiſtrer le malade,

malade, mais ce parti avoit encore un inconvénient, car il falloit commander à des prêtres, & ceux-ci n'obéiſſent qu'à leurs Evêques.

Le Parlement auroit cru perdre ſes droits ſi, dans cette occaſion, il ne s'étoit pas oppoſé aux volontés de ſon Souverain. Il décréta les curés que Louis XV. vouloit ſeulement engager à remplir leur devoir. Sans ce décret l'affaire eut d'abord été aſſoupie, au-lieu qu'il porta beaucoup d'autres prêtres à refuſer d'adminiſtrer.

J'ai ſouvent oui dire à Verſailles " Que " le corps du Parlement, à force de vou- " loir réformer les abus, eſt la ſource d'un " grand nombre d'abus." Un Prince du ſang prétendoit qu'il faudroit abolir le Parlement, quand ce ne ſeroit que pour prévenir cet eſprit de contention & d'opiniatreté qu'il ſeme dans le roïaume. Mais ceux qui ont la réputation de juger ſainement des choſes, prétendent que c'eſt

ce même eſprit de réſiſtance aux volontés de la Cour qui ſoutient l'état.

Un Conſeiller de la Grand-Chambre dit un jour en ma préſence à un courtiſan, qui ſe plaignoit hautement des remontrances réitérées au Roi: *Monſieur, il ſe peut que nous manquions dans la forme: mais nous ne ſaurions pécher dans le fonds, puiſque nous plaidons toujours pour les prérogatives de la nation & le bonheur des peuples.*

Le Préſident de Maupeou me dit un jour au ſortir de l'audience du Roi, où il avoit été relancé vivement. " Convenez, Ma-
" dame, qu'il y a une grande fatalité at-
" tachée à notre état; on nous gronde
" toujours & on ne nous rend jamais ju-
" ſtice. Si on vouloit cependant ſe don-
" ner la peine d'examiner le fonds des
" choſes, on verroit qu'il n'y a rien à ga-
" gner pour nous, de repréſenter tou-
" jours à un prince, & de nous voir obli-
" gés de lui dire des choſes déſagréables.
" Si nous ne nous intéreſſions pas, autant
" que

" que nous le faiſons, au bonheur des " peuples, nous ſubſtituerions la flatterie " à la vérité, nous proffiterions des graces " de la cour, au-lieu que nous n'eſſuïons " d'elle que des reffus." Dans un autre voïage ou ce même Préſident ne fut pas reçu plus favorablement, il ajouta, en parlant des Conſeillers d'état: " Il eſt " ſurprenant que des hommes éclairés ne " voïent pas la droiture de nos intentions, " & que la prévention, qui ne devroit ſe " trouver que dans le peuple, devienne " le partage de ceux qui environnent le " trône."

Quoiqu'il en ſoit, ces gens-là m'indiſpoſoient, parcequ'ils mettoient le Roi de mauvaiſe humeur, & que chaque fois qu'ils ſe rendoient à Verſailles pour lui faire des repréſentations, Louis XV. étoit plus ſérieux qu'à ſon ordinaire.

L'affaire des billets de confeſſion eut des ſuites. Juſques-là les membres du Parlement avoient parlé en orateurs, dans

cette occaſion ils prirent le ton de prédicateurs. Leur remontrance au Roi reſſembloit à un ſermon. Il y étoit queſtion de doctrine, du dogme, de la foi & du Pape. Lorſqu'une Compagnie ſort de ſa ſphere, elle s'expoſe à la raillerie. Un plaiſant de la Cour dit au Roi, " Sire, " nous pouvons à préſent aller au prône " à la grand-chambre, les membres de vo- " tre Parlement ſavent faire des ſermons."

Ces repréſentations à Louis XV. aïant été imprimées, chacun voulut les avoir : mais il n'y en eut pas pour tout le monde. Les diſcours de ces nouveaux miſſionaires ſe vendoient plus cher que les ſermons de Bourdaloue, & avoient plus de vogue. Je les rapporte ici, dans la crainte que cette ſavante production ne ſoit perdue pour la poſtérité.

" SIRE,

" Jamais affaire ſi importante n'a con- " duit votre Parlement au pied de votre " trône. La religion, l'état, les droits de

" votre

" votre couronne ſont également mena-
" cés. Un ſchiſme fatal ſe déclare, moins
" redoutable par le feu de la diviſion
" qu'il allume parmi vos ſujets & par le
" coup qu'il porte aux loix fondamen-
" tales de la monarchie, que par le tort
" qu'il fait à la religion.

" Votre Majeſté, frappée du trouble
" que cauſoient dans ſon roïaume les diſ-
" putes qui renaiſſoient tous les jours à
" l'occaſion de la bulle *Unigenitus*, a ſenti
" dans tous les tems & plus que jamais
" en 1731 la néceſſité de faire ceſſer une
" diviſion ſi dangereuſe & ſi contraire au
" bien commun de l'état & de la religion.

" Nous nous ſervons des propres termes
" dans leſquels elle s'eſt expliquée alors,
" en déclarant ſes volontés. Vous fites
" les deffenſes les plus expreſſes à tous
" vos ſujets, de quelque état ou condition
" qu'ils fuſſent, de rien faire ou écrire
" tendant à entretenir les diſputes qui s'é-
" toient élevées au ſujet de cette *Conſti-*

" *tution*, ou à en former de nouvelles.
" Vous leur deffendîtes de s'attaquer ou
" de ſe provoquer les uns les autres par
" les termes injurieux de *Novateurs*, *Hé-*
" *rétiques*, *Schiſmatiques*, *Janſéniſtes*, *Semi-*
" *Pélagiens*, ou autres noms de parti, à
" peine, contre les contrevenants, d'être
" traités comme rébelles, déſobéiſſants à
" vos ordres, ſéditieux & perturbateurs
" du repos public. Enfin vous enjoi-
" gnîtes à tous les Archevêques & Evê-
" ques de veiller, chacun dans leur dio-
" céſe, à ce que la paix & la tranquillité
" y fuſſent charitablement & inviolable-
" ment obſervées, & que ces diſputes n'y
" fuſſent plus renouvellées.

" Qu'il ſeroit à déſirer, SIRE que des
" ordres ſi ſages euſſent été ſuivis de l'ex-
" écution la plus rigoureuſe; & que vous
" euſſiez armé votre bras vengeur contre
" des Eccléſiaſtiques, qui oſoient mépri-
" ſer votre Majeſté & s'écarter de l'obéiſ-
" ſance qui vous eſt dûe! Mais ils l'ont

" oſé,

" osé, & cet attentat est demeuré impu-
" ni: leur zele passioné n'a plus connu de
" bornes, ils ont déclaré ceux qui n'étoi-
" ent pas dans leurs sentiments, rébelles
" à l'église, indignes comme tels de par-
" ticiper à ses biens, & ils leur ont inhu-
" mainement refusé les sacrements à l'ar-
" ticle de la mort. Ces abus se sont mul-
" tipliés de jour en jour; & combien la
" religion n'en a-t-elle pas souffert?

" L'impiété s'est servie des discussions
" qui régnoient entre les ministres de la
" religion, pour attaquer la religion-
" même.

" L'incertitude qui s'introduisoit sur ce
" qui établit la légitimité de la foi, a été
" le moïen que l'impiété a emploïé pour
" insinuer dans les esprits son poison mor-
" tel. Quel avantage n'a-t-elle pas tiré
" de ces tristes circonstances où l'on a vu
" de saints prêtres, qui avoient passé leur
" vie dans les fonctions laborieuses du
" Ministere auquel ils s'étoient consacrés;

" des docteurs éclairés encore plus recom-
" mandables par leur piété que par leurs
" lumieres ; des filles pieuſes qui, dans
" le fonds de leur retraite, uniquement
" occupées de Dieu & de leur ſalut, vi-
" voient dans les œuvres les plus rigou-
" reuſes de pénitence, traités comme ré-
" fractaires à l'égliſe, privés avec igno-
" minie des biens qu'elle diſpenſe à ſes
" enfants ; ſans qu'on pût ſavoir quelles
" vérités décidées par l'égliſe, ces enfants
" refuſoient de croire, ou quelles erreurs
" proſcrites par l'égliſe ils refuſoient de
" condamner ?

" Le Philoſophe ſuperbe qui, ſotte-
" ment jaloux de la Divinité-même, voit
" à regret les hommages qui lui ſont ren-
" dus, a jugé que c'étoit le moment de
" produire ſon monſtrueux ſiſtême d'in-
" crédulité.

" Ce ſiſtême répandu dans le Public a
" fait des progrès qui malheureuſement
" n'ont été que trop rapides. L'on s'eſt

" vu

" vu inondé d'une foule d'écrits infectés
" de ces déteſtables erreurs : & pour
" comble de malheur, elles ſe ſont gliſſées
" inſenſiblement juſques dans ces écoles
" deſtinées à former des deffenſeurs par
" état de la foi & de la religion. Etrange
" calamité pour un Roi très Chrétien !
" Les erreurs ſe ſoutiennent & ne ſont
" point relevées : les principaux Miniſtres
" de la religion ne s'occupoient qu'à exi-
" ger l'acceptation d'un Décret, qui ne
" préſentant rien de certain, allarme les
" conſciences timides par les conſéquences
" qu'on en peut tirer contre la ſaine doc-
" trine, & tandis qu'ils pourſuivent avec
" la derniere rigueur ceux qui, par un
" ſcrupule excuſable quand il ne ſeroit
" pas légitime, refuſent d'y ſouſcrire : ils
" négligent l'eſſentiel & laiſſent ébranler
" la religion juſques dans ſes fondements.
" L'impie en devient plus téméraire,
" l'audace eſt portée à ſon comble ; & il
" étoit reſervé à nos jours de voir ſoute-
" nir,

" nir, ſans réclamation, dans la premiere " Univerſité du monde Chrétien, une " theſe publique, où l'on établit par ſiſ- " tême tous les faux principes de l'incré- " dulité *.

" Votre Parlement, SIRE, qui, par " l'autorité que vous lui avez confiée, " doit principalement veiller à ce qui in- " téreſſe la religion & l'état, s'eſt élevé à " la vuë d'un pareil ſcandale. Il a man- " dé les ſuppôts de l'univerſité. L'atten- " tion du Magiſtrat a rappellé la Faculté " à ſon devoir, a réveillé le zele des Paſ- " teurs, & bientôt après ont paru les cen- " ſures de la theſe, accompagnées de con- " damnations flétriſſantes, prononcées " contre celui qui avoit eu l'audace de la " ſoutenir †.

* La Theſe de l'Abbé de Prade.

† On ne ſavoit pas que le Magiſtrat eût le premier rappellé la Sorbonne à ſon devoir, & réveillé le zele des Paſteurs qui dormoient tranquillement à côté du loup.

" Telles

" Telles ſont les plaies que, dès ſa
" naiſſance-même, le ſchiſme qui s'éleve a
" faites à la religion. Que ne doit-on
" pas craindre de ce qu'elle aura à ſouf-
" frir dans la ſuite ; & peut-on l'enviſa-
" ger ſans être pénétré de douleur ? Elle
" s'éteindra entierement dans les uns, &
" ſi elle ſe conſerve dans les autres, ſon
" eſprit ne ſe conſervera plus en eux.

" La haine, l'animoſité, la perſécution
" s'emparant de leurs cœurs, ces carac-
" teres divins d'union & de charité qui
" diſtinguent l'égliſe catholique, ne pou-
" ront plus ſe reconnoître, & la religion
" ſe trouvera détruite preſque généra-
" ment ou dans l'eſprit ou dans le cœur.

" Mais, SIRE, ſi votre Parlement doit,
" ſes premiers ſoins à l'intérêt de la reli-
" gion, il eſt également tenu, par la fidé-
" lité qu'il vous a jurée, de veiller à la
" conſervation de ces grandes maximes
" qui conſtituent l'eſſence de votre ſou-
" veraineté.

" Et

" Et comment ne s'oppoſeroit-il pas " de toutes ſes forces au progrès que fait " ce projet formé par quelques uns des " Miniſtres de l'Egliſe, d'ériger la Con- " ſtitution *Unigenitus* en *Régle de foi.* Cette " entrepriſe, autant qu'elle eſt préjudi- " ciable à la religion, autant eſt-elle con- " traire au principe du droit public, qui " fonde l'indépendance de votre autorité. " Lorſque cette *Bulle* vint en France, vo- " tre Parlement fit connoître à Louis " XIV. tout le danger de la condamna- " tion qui y étoit prononcée contre la " propoſition qui regarde la matiere de " l'excommunication.

" *Il s'enſuivroit, lui diſions-nous, que les* " *excommunications injuſtes, que les menaces-* " *mêmes d'une injuſte cenſure pouroient ſuſ-* " *pendre l'accompliſſement des devoirs les* " *plus eſſentiels & les plus indiſpenſables ; &* " *de là quelle conſéquence ! Les libertés de* " *l'Egliſe Gallicane, les maximes du Roïaume* " *ſur l'autorité des Rois, ſur l'indépendance*

" *de*

" *de leur couronne, ſur la fidélité qui leur eſt*
" *dûe par leurs ſujets, pouroient être anéan-*
" *ties ou du-moins ſuſpendues dans l'eſprit*
" *des peuples, par la ſeule impreſſion que la*
" *menace d'une excommunication, quoiqu' in-*
" *juſte, pouroit faire ſur eux.*

" Louis XIV. ſentit l'importance de
" ces réflexions. La *Bulle* ne fut reçue
" qu'avec des modifications telles, que ce
" ſont moins des modifications, que l'aſ-
" ſertion abſolue de la propoſition con-
" damnée.

" Ces ſages précautions, remparts de
" nos libertés, jugées néceſſaires par le
" feu Roi, confirmées par Votre Majeſté
" en toutes les occaſions, rappellées avec
" ſoin dans les Déclarations qu'elle a don-
" nées pour fixer l'autorité de la *Bulle*,
" conformes aux ſentiments des Evêques
" qui donnerent leurs explications en
" 1744, & fortifiées de la déciſion for-
" melle de la Sorbonne, ainſi qu'elle l'a
" déclaré ſolemnellement par la bouche

" de ſon ſindic en 1732 ; comment les " concilier avec le caractere éminent qu'on " veut donner aujourd'hui à cette *Bulle* en " l'érigeant en *régle de foi ?*

" Le Dogme de la foi n'eſt point ſuſ- " ceptible d'être modifié. Ainſi donner " à la *Bulle* les qualifications ou les effets " de la *régle de foi*, en exiger l'accepta- " tion pure & ſimple ſur ce fondement, " c'eſt, par une conſéquence néceſſaire, " détruire les modifications qui y ont été " appoſées, renverſer ces grands principes " de votre indépendance abſolue de toute " autre puiſſance telle qu'elle puiſſe être ; " c'eſt vouloir faire reconnoître une au- " torité capable d'anéantir ou de ſuſpen- " dre les droits de votre autorité ſouve- " raine.

" Votre Majeſté convaincue de cette " vérité, quelque favorablement qu'elle " ſe ſoit expliquée pour la *Bulle*, n'a ja- " mais permis qu'il lui fut donné la dé- " nomination de *Régle de foi*. Tous ces

" écrits

" écrits qui ont paru, où l'on prétendoit " l'annoncer à vos peuples en cette qua- " lité, ont été proſcrits par des jugements " que vous avez vous-même rendus ; & " lorſque votre Parlement vous expoſa " en 1733 ſes inquiétudes ſur la conduite " de quelques eccléſiaſtiques dans plu- " ſieurs Dioceſes, qui paroiſſoient ſuppo- " ſer ce caractere dans la *bulle*, Votre " Majeſté lui fit des reproches d'avoir " prévu qu'il pût arriver que l'autorité " ſpirituelle voulût ériger en dogme de " foi des propoſitions contraires aux ma- " ximes les plus inviolables de la France.

" Votre Majeſté nous diſoit qu'une " telle entrepriſe ne révolteroit pas moins " l'égliſe de ſon roïaume que les Magi- " ſtrats, & qu'on auroit dû être raſſuré " par les précautions que les Evêques a- " voient priſes en 1714, pour la conſer- " vation des maximes, au ſujet de la pro- " poſition XCI. condamnée.

" Mais,

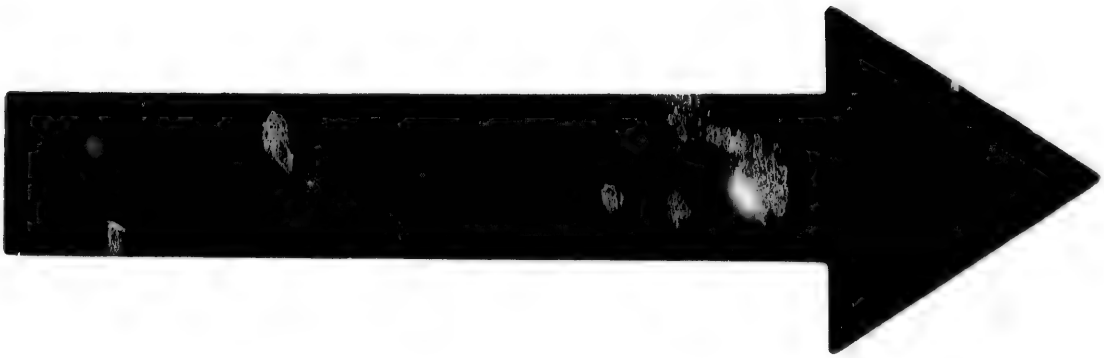

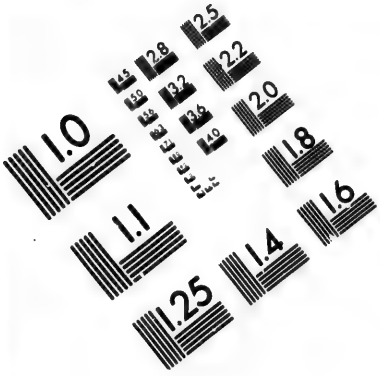

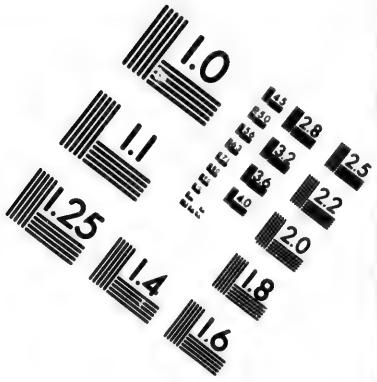

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

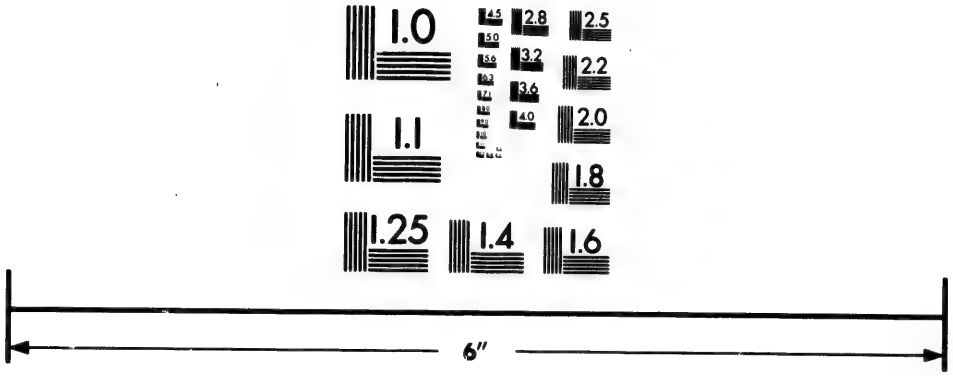

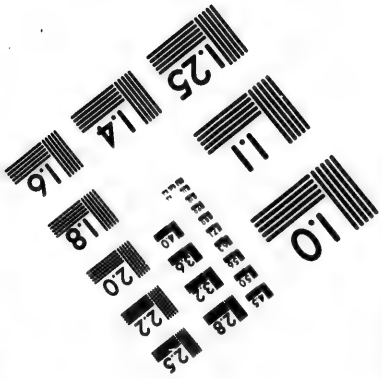

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

" Mais, SIRE, que ſervent ces précau-
" tions priſes par quelques Evêques de
" votre roïaume, ſi les autres n'y adhe-
" rent point, s'ils exigent l'acceptation
" pure & ſimple de la *Bulle*, s'ils regar-
" dent comme hors de l'égliſe ceux qui
" ne s'y déclarent pas ſoumis ſans aucune
" reſtriction ni réſerve, & s'ils prétendent
" les exclure, ſur ce fondement, de toute
" participation aux ſacrements ?

" Peu d'entre eux, à la vérité, ſe ſont
" déclarés ouvertement, en diſant que la
" *Conſtitution* eſt une *régle de foi :* mais
" lui donner les effets de la *régle de foi*,
" n'eſt ce pas dire qu'elle eſt *régle de ſoi ?*
" En fait de doctrine, il n'y a que celui
" qui erre dans un point de foi, qui puiſſe
" être exclus de participer aux ſacrements
" de l'égliſe : donc refuſer les ſacrements
" à quiconque n'eſt pas ſoumis à la *con-*
" *ſtitution*, c'eſt tenir *la conſtitution* pour
" *régle de foi.*

" La

" La condamnation, que la *conſtitu-*
" *tion* a prononcée, de la propoſition
" XCI. eſt manifeſtement contraire aux
" grandes maximes du roïaume, & ne
" peut abſolument compatir avec la
" conſervation de ces maximes. Donc,
" voir des Miniſtres de l'Egliſe, voir des
" Evêques tenir la *conſtitution* pour *ré-*
" *gle de foi*, c'eſt voir par une fatalité,
" que votre bonté, SIRE, n'avoit pu pré-
" ſumer, qu'ils veulent ériger en dogmes
" de foi des opinions contraires aux ma-
" ximes les plus inviolables de la France.

" En vain ils nous proteſtent de leur
" attachement à nos libertés. Leur con-
" duite dément la ſincérité de leurs pa-
" roles. Ou, ſi ce n'eſt véritablement
" qu'un zele outré pour la *Bulle* qui les
" fait agir, ils nous apprennent combien
" il eſt dangereux qu'ils puiſſent décider
" arbitrairement des cauſes qui peuvent
" exclure de la participation aux ſacre-
" ments. Leur prétendu zele devient

" une

" une paſſion qui les aveugle, la préven-
" tion leur ferme les yeux ſur les conſé-
" quences de leur conduite. Ajoutons
" que cette tirannie une fois introduite,
" on la verroit bientôt, par un autre abus
" plus grand encore, s'il étoit poſſible,
" s'étendre juſques ſur des matieres abſo-
" lument étrangeres au dogme & pure-
" ment temporelles. Il ne ſeroit pas
" queſtion ſeulement de ce qui pouroit
" intéreſſer la conſcience, ils ſe rendroi-
" ent les arbitres de l'état & de la for-
" tune des citoïens, & mettroient l'ad-
" miſſion aux ſacrements, à telle condi-
" tion qu'il leur plairoit.

" Ce ne ſont point de vaïnes fraïeurs
" dont nous ſommes agités. On ne ſait
" que trop, que même en ce cas rien ne
" pouroit vaincre l'opiniatreté d'un reffus
" injuſte, & que ni la naiſſance la plus
" reſpectable, ni la vertu la plus pure, la
" plus conſtante & la plus exemplaire ne
" ſeroient des titres ſuffiſants pour ré-
" clamer,

" clamer, à l'article de la mort, ces biens
" ſacrés, dont la diſpenſation ne peut dé-
" pendre des motifs humains, & qui ap-
" partiennent de droit à tous les fideles *.

" Votre Parlement, SIRE, étrangement
" ſurpris de tant d'abus qui ſe commet-
" tent tous les jours ſous ſes yeux, en a
" ſenti encore bien plus le danger, lors
" qu'aïant envoïé vers l'Archevêque de
" Paris, au ſujet du nouveau reffus de ſa-
" crements fait par le Curé de St. Eti-
" enne-du-Mont, ce Prélat, dans ſa ré-
" ponſe, a déclaré impérieuſement, que
" cela n'avoit été fait que par ſes ordres.
" Que de réflexions ne s'offrent pas à l'eſ-
" prit ſur cette déclaration ! Nous les
" ſupprimons par egard.

* A ce tableau, on a cru reconnoître viſiblement feu M. le Duc d'Orléans à qui l'on aſſure que l'Archevêque avoit refuſé les ſacrements. Si cela eſt vrai, qui oſeroit ſe croire digne d'aſpirer à cette grace ?

" Il

" Il ſuffit de dire que votre Parlement " a jugé qu'il étoit de ſon devoir indiſ- " penſable d'agir rigoureuſement contre " ce Curé, pour apprendre aux Miniſtres " inférieurs de l'Egliſe, que quelques or- " dres qu'ils aient reçus de leurs ſupé- " rieurs, ils ſont comptables de l'exécu- " tion qu'ils en font, quand ces ordres " vont à troubler la tranquillité publique, " & ſurtout quand ils tendent à intro- " duire ou à fomenter un ſchiſme, dont " les ſuites ne peuvent être enviſagées " qu'avec horreur.

" Qu'il nous ſoit permis, SIRE, de vous " ſupplier de faire remettre ſous vos yeux " les remontrances que votre Parlement " a eu l'honneur de vous préſenter l'an- " née derniere. Vous y trouverez dé- " montré que le deffaut de repréſentation " d'un billet de confeſſion que le Curé de " S. Etienne-du-Mont avoit allégué pour " raiſon de ſon reffus, ne peut être une " cauſe légitime de refuſer le *Saint Via-*

" *tique*

" *tique* à un mourant, & que l'exigence " de ce billet n'eſt qu'un vain prétexte " dont on ſe ſert pour refuſer les ſacre- " ments à ceux que l'on ſoupçonne de ne " pas accepter la *conſtitution*.

" Qu'il nous ſoit permis de vous rap- " peller les principes établis dans les re- " préſentations que votre parlement vous " a faites précédemment en 1731 & 1733 " ſur les premiers reffus de ſacrements " qui vinrent à ſa connoiſſance. La *Bulle* " *Unigenitus* n'eſt point une *régle de foi*. " L'égliſe ſeule pouvoit lui donner ce ſu- " prême caractere, & l'égliſe ne le lui a " point donné. Cette *Bulle* eſt même de " nature à ne pouvoir être *régle de foi*. " Elle ne préſente rien de certain. Les " qualifications différentes qu'elle donne " aux propoſitions qu'elle condamne, & " cette indétermination réſiſtent abſolu- " ment à ce qu'elle puiſſe jamais être " dogme de foi : ces maximes de la France " qui fondent nos libertés ſe trouveroient " bientôt anéanties. " Souf-

" Souffrirez-vous donc, SIRE, que ce " ſoit à l'occaſion de l'acceptation qu'on " exige de cette *Bulle*, que le flambeau " du ſchiſme s'allume dans le ſein de vos " états. Il n'eſt rien de ſi menaçant pour " un empire, que la diviſion en matiere " de religion. Elle devient encore plus " funeſte, quand la cauſe eſt injuſte. Ne " la laiſſez pas introduire dans votre roï- " aume, étouffez-la dès ſa naiſſance, & " pour y parvenir laiſſez agir vos Parle- " ments. Eux ſeuls peuvent rétablir le " calme, par l'exercice vigilant de leur " inſtitution. A chaque inſtant, le mou- " rant peut recourir au Magiſtrat, pour " réclamer les biens qui lui ſeroient inhu- " mainement refuſés.

" Si vous vous reſervez le ſoin d'y " pourvoir, quelque favorables que ſoi- " ent vos intentions, la diſtance des lieux, " l'importance de vos occupations, la dif- " ficulté de parvenir juſqu'au pied de vo- " tre trône, en empêcheront l'effet.

" C'eſt moins par la ſévérité que par la
" promtitude, qu'on peut réprimer les
" entrepriſes qui voilent le ſchiſme.
" Craignez-en le progrès. Déjà s'élevent
" des Prédicants qui cherchent à émou-
" voir les eſprits, & qui font retentir nos
" égliſes de leurs ſermons ſéditieux. Si
" le feu s'accroît, il eſt à craindre que
" l'embraſement ne vienne au point que
" toute autorité ſe trouve impuiſſante
" pour l'arrêter.

" Rappellons-nous, dans l'hiſtoire des
" ſiécles paſſés, ces billets d'aſſociation,
" ces déclarations exigées dans le tribu-
" nal de la pénitence, ces ſermons ſcan-
" daleux qui répandoient l'allarme dans
" les conſciences timides, ces guerres
" ſanglantes portées à un tel excès, que
" ce trône-même en fut ébranlé.

" Saiſis de crainte à la vuë de ſi grands
" malheurs, nous ce ceſſerons, SIRE, de
" nous élever contre tous faits tendants
" au ſchiſme : & nous ne ceſſerons de

" vous en repréſenter les affreuſes conſé-
" quences. Pour nous empêcher d'agir,
" pour étouffer nos voix, il faudroit nous
" anéantir. Et ſi par un événement, que
" nous nous croirions preſque coupables
" de prévoir, il arrivoit que notre con-
" ſtance à ſoutenir les droits de votre cou-
" ronne, ceux de l'état & de la religion,
" nous attirât la diſgrace de Votre Ma-
" jeſté, nous gémirions ſans changer de
" conduite.

" Dans l'impuiſſance de trahir notre
" devoir, nous n'aurions à vous offrir
" pour hommage que nos pleurs, en at-
" tendant que l'avenir vous juſtifiât com-
" bien il vous eſt avantageux, que votre
" Parlement ne s'écarte en aucun tems
" de la fidélité inviolable qu'il doit à la
" religion, à la patrie, à ſon Roi; & qu'on
" puiſſe trouver dans ſes archives cette
" tradition non interrompue de conduite
" & de maximes qui aſſurent la tranquil-
" lité de votre roïaume & l'indépendance
" de votre ſouveraineté. " Ce

" Ce ſont-là, SIRE, les très humbles &
" très reſpectueuſes remontrances qu'ont
" l'honneur de préſenter à Votre Majeſté
" les Gens tenant ſa Cour de Parlement.
" Fait en Parlement le 13 Avril 1752."

Signé,

DE MAUPEOU.

Ce beau diſcours écrit avec force n'étoit pas une annonce de paix, mais au contraire une déclaration de guerre. Fondé en apparence ſur ce qu'exigeoient la police & la tranquillité de l'Etat, l'eſprit de parti étoit néanmoins le ſeul qui l'eut dicté. Le Parlement, preſque tout Janſéniſte, vouloit détruire la cabale Moliniſte. Chacun ſongeoit à ſervir ſes préventions particulieres & perſonne ne penſoit à l'Etat.

Le Roi, en réponſe de ſes repréſentations, déclara qu'il prenoit ſur lui de punir les prêtres qui cauſeroient du ſcandale dans l'état par les reffus de ſacrements, & deffendit au Parlement de ſe mêler de

cette affaire : mais la Cour ſe garda bien d'obéir. Elle rendit au-contraire un arrêt tout exprès pour ordonner aux prêtres de ne pas demander de billets de confeſſion aux malades, & de les adminiſtrer ſans leur faire aucune interrogation à ce ſujet. Comme dans les ordonnances on va preſque toujours plus loin qu'on ne doit, ce corps devenu tout d'un coup théologien, proffita de cette occaſion pour deffendre aux Prédicateurs d'emploïer certaines expreſſions, & il fixa les termes de leurs ſermons.

Les gens oiſifs qui répandent un ridicule ſur tout, même dans les choſes les plus ſérieuſes, tournerent cet arrêt en ridicule. Les Plaiſants de Paris diſoient que le Parlement avoit rogné les ongles aux Prédicateurs, de façon qu'à l'avenir ils ne pouroient plus égratigner les Janſéniſtes.

Les malades qui vouloient communier achetoient un arrêt qu'ils préſentoient au-

lieu

lieu de billet de confeſſion. Les gens à bons mots diſoient " Que le Parlement " alloit établir un bureau de communion " dans Paris, où les Janſéniſtes pouroient " ſe pourvoir de chaque ſacrement, à " raiſon de douze-ſols tournois par arrêt."

La Cour rendit encore une ordonnance en faveur de la *bulle unigenitus*, mais le Parlement, ſans y avoir égard, continua à faire décréter les prêtres qui refuſoient d'adminiſtrer. Les deux-partis s'aigriſſoient par la réſiſtance qu'ils ſe faiſoient réciproquement.

La maladie du Dauphin, qui ſurvint dans le fort de cette diſpute, y apporta quelque treve. Ce Prince ſe ſentit attaqué le 1e de May 1752 en ſe retirant le ſoir dans ſon appartement. C'étoit la petite vérole qui s'annonçoit par ſes ſimptomes ordinaires. Il en fut heureuſement délivré, & le Roi, qui en avoit d'abord été allarmé, reſſentit une grande joie de ſa guériſon.

Louis XV. aime beaucoup ſes enfants, & ſur-tout Monſieur le Dauphin ; jamais Pere n'a pris tant de part aux viciſſitudes de ſa famille. Il eſt d'une attention marquée pour ceux qui lui appartiennent. A la moindre indiſpoſition de la Reine, il court dans ſon appartement, & n'en ſort pas qu'il ne la voïe en meilleur état.

Toute la France le félicita ſur le rétabliſſement de l'héritier préſomptif de la couronne. Chaque corps de l'Etat témoigna ſa joie par quelque réjouïſſance particuliere, & le peuple montra la ſienne par un divertiſſement général.

Je réſolus à mon tour de témoigner la ſatisfaction que j'avois de cet heureux événement par une fête analogue : mais je ne voulus rien faire ſans conſulter le Roi. Je lui fis part de mon deſſein qu'il approuva, & de mon plan qu'il loua.

Tous ceux qui ont entendu prononcer mon nom, ſavent que je m'étois donné

BELLE-VUE, où j'avois prodigué ce que l'art a de plus recherché pour en faire un ſéjour agréable au Roi. Il faut que ces ſortes de fêtes ſoient allégoriques, ſans quoi elles n'exprimeroient pas le ſujet de la réjouïſſance.

Ma décoration repréſentoit des antres environnés d'une piéce d'eau, au-milieu de laquelle on voïoit un Dauphin lumineux. Pluſieurs monſtres l'attaquoient en vomiſſant contre lui des flammes, mais Apollon qui le protégeoit les foudroïa du haut des airs, & une grande quantité de feux d'artifices acheva de les détruire ainſi que leur demeure. La ſcéne changea tout à coup, elle devint le palais éclatant du ſoleil, où le Dauphin reparut dans toute ſa ſplendeur, par une illumination magnifique, qui dura toute la nuit.

A peine le Dauphin fut-il relevé de ſa maladie, que le Parlement & les Evêques vinrent occuper de nouveau la Cour &

la ville. C'étoit la paix qui donnoit aſſez de loiſir pour faire attention à ces diſputes. En tems de guerre, on eut eu autre choſe à faire que de s'occuper des billets de confeſſion. La Cour auroit mépriſé cette affaire ; & le Parlement eut deffendu qu'on en parlât.

L'opiniatreté du Parlement, l'obſtination des Curés à refuſer les ſacrements augmenterent la mélancolie du Roi. Je pris le parti de redoubler les amuſements des petits appartements, pour le tirer de cet état de langueur, où les affaires le jettoient. Je le retenois le ſoir auprès de moi le plus tard que je pouvois, & ne le renvoïois qu'après avoir diſſipé les nuages de ſon eſprit, par tout ce que j'imaginois qui pouvoit produire ſur lui cet effet. La Muſique m'étoit d'une grande reſſource. Rameaux m'aidoit beaucoup dans mes deſſeins. Le Roi avoit du goût pour les airs gais, & ce Muſicien excelloit dans ce genre. Jelliot exécutoit encore

core mieux que Rameaux ne compoſoit. Il étoit unique pour donner de l'ame à l'expreſſion & de l'agrément aux ſons. J'oſe dire que cet Acteur, par l'enjouement qu'il répandoit dans l'eſprit du Roi, fut ſouvent le médiateur des plus grandes affaires de l'Etat.

On ſait que c'eſt de la diſpoſition actuelle de notre ame que dépendent toutes nos réſolutions. Tel monarque qui refuſe tout, quand une certaine mélancolie s'empare de ſon eſprit, accorde tout quand cette vapeur eſt diſſipée.

Cette diſpoſition, ſuite ordinaire des cauſes ſecondes, & qui tire ſa ſource d'un ſon harmonieux, d'un coup d'œil, & le plus ſouvent de l'air du tems, ne ſuit pas toujours l'ordre de l'équité. Il eſt malheureux pour les peuples d'être gouvernés par des mortels ſujets à une machine ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions. Il faudroit, pour le bonheur du genre humain, que les hommes fuſſent gouver-

nés par des Anges. J'ai dit pluſieurs fois que Louis XV. étoit extrêmement affecté par les diſputes ſur la religion. Je lui ai ſouvent oui dire qu'il prefféroit la guerre des Princes à celle des Théologiens, parceque dans celles-là le traité de paix termine la querelle, au-lieu que dans l'autre, l'eſprit de conciliation contribue lui-même à l'augmenter.

M. le Maréchal de Saxe m'avoit dit autrefois que, s'il avoit l'avantage en ſe battant contre les Tartares, il leur feroit quartier : mais que, s'il avoit le deſſus ſur une armée de Théologiens, il les extermineroit ſans reſſources.

Un homme d'eſprit habile politique prétendoit qu'il faudroit faire fermer les univerſités & deffendre les theſes ſous peine de la vie. Il me montra un ouvrage manuſcrit, par lequel il prétendoit prouver que toutes les guerres & tous les crimes qui s'étoient commis en Europe depuis l'établiſſement du Chriſ-

tianiſme, tiroient leur ſource des diſputes ſur la religion.

On n'aura point de peine à le croire, ajoutoit-il, ſi on fait attention que l'eſprit de contention, qui naît du dogme, ſe répand dans toutes les claſſes, & que c'eſt cet eſprit général qui forme le génie des nations.

La guerre ſur la *conſtitution* durant toujours, on nomma des Plénipotentiaires: c'étoient des commiſſaires qui devoient décider, ſi les Curés avoient le droit de laiſſer mourir les ſujets du Roi ſans communion. Les Evêques diſoient que c'étoit l'affaire d'un concile: mais le Parlement prétendoit que la *bulle unigenitus* étoit ſubordonnée à la police de l'Etat. Ces commiſſaires s'aſſemblerent régulierement: mais ils ſe garderent bien de rien décider.

Le Prince de Conti, qui ſe mettoit en colere toutes les fois qu'on parloit devant lui

lui de cette affaire, dit qu'il falloit la faire décider par le conſeil de guerre.

A cette eſpéce de tragédie ſe joignoient des ſcénes comiques. Un Curé, qu'on avoit forcé d'adminiſtrer un malade, lui dit à haute voix, *Je vous communie par ordre du Parlement.* Un autre s'exprima ainſi avec un moribond : *C'eſt en conſéquence d'un arrêt de la grand-chambre que je vous apporte le bon Dieu.*

Le clergé en corps, qui juſques-là avoit paru neutre dans cette affaire, entra en lice. Les evêques demanderent juſtice au Roi de l'entrepriſe du Parlement, qui ſe mêloit de ce qui ne le regardoit pas, & ils diſoient pour raiſon qu'il n'y avoit que Dieu, le Pape, les evêques & les curés qui euſſent le droit d'adminiſtrer. Ils prétendoient que la Grand-chambre devoit une réparation à l'Archevêque de Paris, pour l'avoir accuſé de favoriſer un ſchiſme.

Le

Le Roi étoit bien éloigné de leur accorder ce qu'ils exigeoient, puiſqu'il ne pouvoit pas obtenir du Parlement ce qu'il lui demandoit. Il fallut encore ici donner des arrêts pour prévenir les écrits licentieux, & faire bruler des livres par la main du boureau. Tout cela étoit de nouveaux coups qui portoient ſur le tempérament du Roi, & qui répandoient un noir ſur ſon humeur déjà aſſez ſombre.

De toute la maiſon roïale, il n'y avoit que le Roi qui prît cette affaire à cœur. La Reine avoit coutume de mettre au pied du crucifix toutes les viciſſitudes de ce monde; Meſdames de France ne vouloient pas entendre parler de la *bulle unigenitus:* le Dauphin ſe contentoit de dire qu'il ne pouvoit pas parler; mais que, s'il étoit Roi, il ſauroit ce qu'il auroit à faire; les Princes du Sang mépriſoient ces diſputes; les courtiſans vouloient s'en mêler: mais ils n'y entendoient rien. La France fut heureuſe que le vieux Maré-

chal

chal de Belleiſle ne fut point Théologien; car il auroit embrouillé d'avantage les choſes. Il mouroit d'envie de ſe mettre au fait de ces matieres; mais ſon âge & ſes occupations ne lui permirent pas de faire un coup de grace efficace. Il tracaſſoit cependant ſur la prédeſtination, pour faire ſemblant de ſavoir ce qu'il ignoroit.

Les deux-partis auroient bien voulu que je me fuſſe déclarée ouvertement: mais outre que je ne découvrois que de l'entêtement de part & d'autre, mon bonheur dépendoit de l'anéantiſſement de la *conſtitution*, parceque le repos du Roi y étoit attaché.

Je propoſai à Louis XV. de deffendre à tous ſes ſujets, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, de prononcer le mot de *bulle*, de Janſéniſte & de Moliniſte, ſous peine de ſentence afflictive; & de condamner à une priſon perpétuelle les prêtres qui ſeroient convaincus d'avoir refuſé d'adminiſtrer

ſtrer les ſacrements. Mais la bonté de ſon cœur ne lui permettoit pas de mettre en uſage aucun des moïens qui avoient un air de violence & de deſpotiſme. Il auroit voulu être obéi: mais par les voies de la modération & de la douceur.

On cherchoit un moïen de terminer ces querelles, lorſqu'un courtiſan dit au Roi. " SIRE, je ne vois qu'une reſſource, " qui eſt de renouveller le vingtiéme & " la recherche des revenus eccléſiaſtiques: " les evêques oublieront *la bulle unigenitus*, " quand on les fera reſſouvenir qu'ils doi- " vent donner de l'argent à l'Etat." En effet cette nouvelle affaire fit diverſion à l'autre.

L'arrivée de Madame l'Infante de Parme acheva de diſſiper cette humeur ſombre, que la *Conſtitution* avoit répandue à la Cour. On ne penſa qu'à y fêter cette Princeſſe. Je déterminai le Roi à lui donner le bal & l'opéra. Dans ces divertiſſements je cherchois plus à amuſer le Roi

Roi qu'à divertir cette Princeſſe ſouveraine ſa fille.

Les Miniſtres d'Etat que je voïois ſouvent me diſoient qu'ils travailloient beaucoup. La guerre les avoit arriérés de dix-années. Le Roi avoit donné un Coadjuteur à M. D'Argenſon, qui avoit le département de la guerre. C'étoit M. le Marquis de Paulmi, homme capable & intelligent: mais à qui les arts & la littérature déroboient un tems qu'il auroit pu donner à l'Etat.

Il ſavoit plus de choſes qu'un ſavant n'en doit ſavoir, & il en ignoroit plus qu'un Miniſtre n'en doit ignorer. Le Roi l'avoit envoïé examiner l'état militaire de la France. Il venoit de viſiter les places méridionales, pour reconnoître les fortereſſes & les quartiers des troupes. Lorſqu'il en fit ſon rapport au Roi, il ajouta qu'il avoit vu les proteſtants du Languedoc, & que, dans le tems où on les ſoupçonnoit d'avoir pris les armes, ils étoient aſſem-

assemblés pour faire des prieres, afin de demander au Ciel le rétablissement de M. le Dauphin. Je vis le Roi pénétré de cette nouvelle. Les souverains aiment que tous leurs sujets leur soient attachés. C'est peut-être l'endroit le plus sensible de l'amour-propre des Princes.

Quoique le Roi, par un effet de cette bonté qui lui est si naturelle, sortit souvent de son caractere pour rendre notre société agréable, la tristesse faisoit des progrès sur moi. Il y avoit des moments où tout me devenoit insipide. J'éprouvai souvent, ce qu'avoit dit une fois Madame de Maintenon, que dans tous les états de la vie il y a un vuide affreux. Ce qui augmentoit ma peine, c'est qu'il falloit paroître gaie, dans le tems où une mélancolie affreuse me dévoroit.

Je le dirai ici, à la honte des grandeurs humaines, malgré ma faveur & l'éclat de ma fortune, j'eus plusieurs fois envie de quitter la Cour ; c'est sans doute l'am-

l'ambition qui me retint, car nous ſacrifions toujours à la paſſion dominante. Ce fut cette même ambition qui, m'aïant élevée au faîte des grandeurs, me fit paſſer des jours moins heureux que ceux que j'aurois pu couler, ſi j'euſſe été dans un rang moins diſtingué. Tout le monde envioit mon ſort & il n'y avoit perſonne qui n'imaginât que j'étois la femme la plus heureuſe : mais il s'en falloit de beaucoup que ma félicité répondit à l'idée qu'on en avoit dans le monde.

Ceux qui aſpirent à un rang plus élevé que celui où la vertu les a fait naître, s'imaginent que les richeſſes, les rangs, les titres & les grandeurs contribuent à la félicité ; & que c'eſt dans ces prétendus avantages qu'eſt le bonheur. C'eſt une idée trompeuſe, on s'accoutume dans toutes ces choſes, dans peu elles ne touchent plus. L'idée qu'on s'en fait avant que d'en jouïr eſt plus ſenſible que la poſſeſſion elle-même. J'ai eu des palais ſuperbes,

ſuperbes, des meubles magnifiques & peut-être les plus beaux bijoux de l'Europe, ſans que tout cela m'ait rendu plus heureuſe.

Monſieur le Comte de Maurepas, qui m'avoit forcée de demander au Roi ſon exil, témoigna à quelques perſonnes qui m'approchoient, qu'il ſouhaiteroit d'avoir la permiſſion de faire ſon ſéjour ordinaire à Pontchartrain. Ce château eſt tout près de Verſailles, & il lui avoit été expreſſément deffendu, en quittant la Cour, de l'habiter. Je me chargeai volontiers de lui faire obtenir cette grace. Je la demandai au Roi qui me dit en me l'accordant ; en vérité, Madame, j'admire votre belle ame, Monſieur de Maurepas vous a griévement offenſée, & cependant vous vous intéreſſez pour lui.

Quand les amis du Comte virent que le Roi accordoit ſi facilement ce qu'on lui demandoit à ſon ſujet, ils me parlerent de ſon rappel à la Cour : mais je refuſai d'emploïer

ploïer mon crédit pour obtenir cette nouvelle grace. C'eſt la ſeule choſe ſur laquelle Louis XV. avoit une fermeté que rien ne pouvoit ébranler. Je ne ſais ſi, avec toute la faveur dont m'honoroit ce Prince, j'aurois pu y réuſſir. L'épreuve auroit pu être dangereuſe pour moi-même : on ne doit jamais s'expoſer à un refus : c'eſt le premier dégré qui conduit à l'indifférence.

On diſoit dans le monde que ce Miniſtre devoit cette faveur au Cardinal de la *Rochefoucault* & à Monſieur le Duc de *Nivernois* ſes parents, qui dans ce tems-là étoient aſſez bien en Cour : mais le fait eſt que ni l'un ni l'autre n'y eut aucune part.

Le Roi étoit toujours obſédé par les remontrances de ſes parlements. Je me plaignis aux gens de robe des déſordres qu'ils cauſoient eux-mêmes dans l'Etat par leur obſtination. Ils me répondirent toujours qu'ils travailloient pour la gloire du

du Roi, le ſalut de l'Etat & le bonheur des peuples. C'eſt, ſelon moi, un grand abus de l'adminiſtration Françoiſe, que de ſimples particuliers, nés dans l'obſcurité, & preſque toujours ſans autre mérite que d'avoir financé une charge deux ou trois-mille louis-d'or, ſe regardent comme les gens de la monarchie & luttent ſans ceſſe contre l'autorité roïale. Le Maréchal de Saxe, avant que de mourir, diſoit au Roi, " SIRE, je conſeille à votre Majeſté de rembourſer le Parlement, car c'eſt de l'argent de leurs charges que ces gens-là " tirent leur ſuffiſance."

Ces diſputes mettoient la religion en dériſion. Un écrivain ſuppoſant que la *bulle unigenitus* étoit entiérement anéantie, depuis que le Parlement vouloit obliger les Curés d'adminiſtrer les malades ſuſpects de Janſéniſme, publia un écrit ſous ce titre, *Oraiſon funebre de très haute & très puiſſante Princeſſe la Bulle* UNIGENITUS.

On

On a remarqué que ces livres corrompent plus les mœurs que l'héréſie elle-même. Le Parlement qui réſiſtoit au Roi diſoit qu'il s'oppoſoit au ſchiſme. Les Janſéniſtes, à qui on refuſoit l'adminiſtration des ſacrements, crioient de toutes leurs forces qu'on leur fermoit les portes du ciel, en s'oppoſant aux volontés de Dieu : ce qui étoit une contradiction de leur propre doctrine, qui n'admet point de flexibilité dans la providence. Auſſi Monſieur de Maillebois le Pere diſoit-il, que les Janſéniſtes étoient des hérétiques de leur propre ſecte ; car ils vouloient forcer la prédeſtination, après avoir enſeigné qu'elle eſt immuable.

Cette ſcéne, qui continuoit depuis pluſieurs années, donnoit la France en ſpectacle. Les proteſtants du roïaume, à qui on avoit deffendu de parler, ne diſoient rien : mais ceux qui étoient dans les païs étrangers vengeoient le ſilence de leurs freres, en publiant des ſatires atroces

ces contre ces diſputes : ſans faire attention que les mêmes principes entretiennent entre eux la même diviſion.

La peinture s'en mêla auſſi ; on m'adreſſa une eſtampe dans laquelle la ſalle du Parlement de Paris repréſentoit l'école de Sorbonne. Tous les Préſidents & Conſeillers étoient habillés en docteurs, ils inſtruiſoient le Roi & les Evêques de France ſur la religion, & ceux-ci y étoient peints en écoliers.

Toutes ces dériſions qui affligeoient le Roi, répandoient une amertume ſur mes jours. J'en parlai au premier Préſident, je m'en plaignis aux Evêques, & fis venir même pluſieurs Curés pour leur en parler : mais je n'obtins rien, parceque cette diſpute donnoit une conſidération dans le monde à tous ces gens-là, qu'ils n'euſſent pas eue ſans elle.

Tandis qu'on cherchoit quelque tempérament pour appaiſer ces troubles, le Clergé vint demander juſtice au Roi de l'at-

l'attentat du Parlement. Ce corps avoit donné des arrêts sur des matieres qui tenoient plus à la théologie qu'à la politique.

Le Roi nomma une commission pour prendre connoissance de cette affaire. Les députés des Evêques exigerent des préliminaires avant que d'entrer en négociation. Ils demandoient, 1°. la cassation d'un certain arrêt, comme attentatoire à l'autorité de l'église : 2°. l'établissement des billets de confession : 3°. une réparation d'honneur de la part du Parlement envers l'Archevêque de Paris, pour l'avoir accusé de favoriser le schisme. Le Roi accorda aux Députés une partie de ce qu'ils demandoient & leur refusa l'autre. Il cassa un arrêt, non seulement à cause qu'il blessoit les droits du clergé ; mais parcequ'il attentoit à son autorité ; " attendu, *disoit la déclaration*, que le Par- " lement n'a pas le droit de faire des ré- " glements, & que, dans le cas où il y

en

" en auroit à faire, il falloit s'adreſſer au " Roi pour lui en demander la permiſ- " ſion."

Dans la même déclaration, il étoit dit qu'il ne pouvoit y avoir de cas où aucun prêtre fut endroit de refuſer les ſacrements, par rapport à la *bulle unigenitus*. De plus il y étoit joint que, dans ce qui regarde " l'adminiſtration ſpirituelle, les " juges laïques n'étoient pas en droit d'en " connoître; à moins que cela ne pût oc- " caſioner un procès."

Toutes ces diſtinctions ne donnerent point la paix, la guerre continua. On ſe battit comme auparavant avec les armes des remontrances. Le parlement, qui vouloit intervenir comme partie dans l'affaire de l'adminiſtration des ſacrements, ne vouloit pas ſe contenter de n'être que juge. De nouveaux écrits ſatiriques parurent: ils déchiroient l'égliſe & l'état, le Roi y étoit fort ſenſible. Je l'avois ſouvent prié de ne pas faire atteniton à ces

misérables brochures, dont les auteurs bas & obscurs étoient plus dignes de mépris que de chatiment. Mais je n'avois pas pu obtenir de lui cette vengeance, qui est la seule que les souverains devroient tirer de ces malheureux écrivains.

Pour le convaincre quelle sorte de mortels étoient ces auteurs, j'en fis venir un dans mon appartement à Versailles, après l'avoir assuré du pardon de son livre & de ma protection. Le Roi le vit & lui parla pendant quelque tems, & au sortir de cet entretien, il me dit en haussant les épaules : *Madame, vous avez raison, ces gens-là méritent plus de pitié que de haine.*

Quoiqu'en 1753 l'Europe jouït d'une paix générale, ce fut un tems de troubles & de divisions pour la France.

La noblesse de Bretagne se montra aussi indocile que les évêques, le clergé & le parlement. Elle protesta hautement contre ce qui avoit été arrêté pen-

dant la tenuë des états. Elle n'avoit point ce droit. Cette assemblée en corps représente l'autorité roïale: ainsi ses délibérations sont au-dessus des protestations que peuvent faire les particuliers qui la composent. Louis XV. fit expédier plusieurs lettres de cachet qui exiloient les évêques dans leurs diocéses & les gentilshommes dans leurs terres.

Monsieur le maréchal de Belleisle disoit que " les lettres-de-cachet en France étoient le seul spécifique qui pût guérir la maladie de la désobéissance: mais qu'on en faisoit tant d'usage qu'il étoit à craindre qu'à la fin il ne produisit aucun effet:" mais ce remede n'est pas toujours emploïé par le Roi. Les ministres s'en servent plus que le prince: c'est ce qui rend l'administration Françoise si odieuse aux étrangers. J'en ai cependant entendu louer l'usage par un homme de beaucoup d'esprit. Il prétendoit que de ce désordre naissoit un ordre.

" On dit, *ajoutoit ce même homme*, que le " Roi d'Angleterre n'a pas le droit de " faire arrêter le dernier de ſes ſujets. " Cela eſt fort bien pour l'Angleterre, " où l'eſprit républicain retient chacun " dans les bornes qui lui ſont preſcrites " par la conſtitution; mais en France où " perſonne ne connoît les loix, où le cli- " mat & la ſociété excitent l'envie que " tous les hommes ont de parler, tout ſe- " roit perdu ſi l'adminiſtration n'avoit " pas l'autorité d'arrêter cette impétuo- " ſité naturelle aux François &c. &c.

" Cette autorité du ſouverain eſt " peut-être néceſſaire chez nous; ſans " elle les grands corps politiques pren- " droient trop ſur les droits de la cou- " ronne. On a vu ſouvent en France le " clergé, le tiers-état & les parlements " vouloir l'emporter ſur les droits du " Roi. Si le ſouverain alors n'avoit pas " eu le pouvoir d'arrêter les menées de " ces corps, il n'y auroit plus d'état; car

" il ne faut pas croire que ceux qui re-
" préſentent l'égliſe & le peuple veuillent
" dominer par eſprit de modération & de
" patriotiſme. Dans tous les états de la
" ſociété les hommes ont de l'ambition,
" & la plus dangereuſe eſt celle qui prend
" pour prétexte la gloire de Dieu, & le
" bonheur des peuples."

On vit un exemple de ceci dans la même année à l'égard du Parlement de Paris pour qui la cour avoit eu trop de déférence, & qui oſa lui parler ainſi dans une de ſes repréſentations.

" Si les perſonnes qui abuſent de la
" confiance de votre Majeſté, prétendent
" nous réduire à l'alternative ou de man-
" quer à notre devoir, ou d'encourir vo-
" tre diſgrace, nous leur déclarons que
" nous nous ſentons le courage de deve-
" nir les victimes de notre fidélité."

Monſieur de Belleiſle, qui aſſiſta en perſonne à cette derniere repréſentation, dit au Roi qu'il falloit, après ce coup d'é-

clat caſſer le Parlement ou lui laiſſer l'adminiſtration du roïaume. Louis XV. le relégua à Pontoiſe: mais il n'en fut pas plus docile, le chatiment venoit trop tard; il s'étoit accoutumé à ſe roidir contre le gouvernement. Du fonds de ſon exil il brava l'autorité du Roi, qui dans cette occaſion montra moins de force que le parlement ne témoigna de foibleſſe. On l'avoit exilé pour le punir de s'être mêlé des billets de confeſſion, & il ne fut pas plutôt à Pontoiſe qu'il décréta de priſe de corps un prêtre qui avoit refuſé d'adminiſtrer les ſacrements.

Deux-mariages vinrent faire quelque diverſion à ces brouilleries parlementaires. Celui du Prince de Condé avec Mademoiſelle de Soubiſe. Il y eut d'abord quelques difficultés à l'égard des titres de la maiſon de Soubiſe; car c'étoit un tems épineux où l'on trouvoit des obſtacles par tout: mais le Roi trouva un tempérament, en accordant aux maiſons

de

de Bouillon & de Soubiſe, la qualité d'Alteſſes ſéréniſſimes.

Mademoiſelle de Soubiſe apportoit en dot au Prince de Condé cinq millions en fonds de terre, ſans compter ſes bijoux & ſes autres expectatives à la mort de ſon Pere. La Princeſſe qui épouſa Louis XIV. & celle qui ſe maria avec Louis XV. n'avoient pas été auſſi riches à beaucoup près.

Le ſecond mariage fut celui du Duc de Giſors, fils du Maréchal de Belleiſle avec Mademoiſelle de Nivernois. La cour eſt le païs des métamorphoſes : le Procureur Général Fouquet condamné à mort par neuf-juges, & banni de la France pour des malverſations dans les finances, n'auroit jamais imaginé que ſon petit-fils deviendroit un jour le beaupere de la fille d'un Duc de Nivernois.

Ce Duc étoit alors Ambaſſadeur à Rome ; je le vis beaucoup à ſon retour. C'étoit ſelon moi un des ſeigneurs de la

cour qui avoient le plus de mérite. Ordinairement les grands ont dans leur caractere un assortiment de qualités & de deffauts, qui fait qu'on les distingue moins par leurs vertus que par leurs vices. Celui-ci étoit exemt des foiblesses qui terniſſent les beaux talents. Miniſtre actif, vigilant, infatigable, grand homme d'état, profond politique, joignant aux qualités ſublimes du négociateur, toutes celles qui rendent aimable dans la ſociété, bon mari, bon pere, bon ami, honnête homme. L'intérêt, cette paſſion qui avilit les grands, ne trouva jamais place dans ſon cœur. Je le comparerois volontiers au Prince Charles de Loraine pour les vertus de l'ame; & à un des beaux génies qui fait le plus d'honneur à notre ſiécle pour les qualités de l'eſprit: peut-être n'a-t-il pas autant de brillant, mais il a plus de ſolide.

Nous avions beſoin de ces deux-mariages pour ſortir de cet état de langueur où

où les diſputes lugubres avoient plongé la Cour. J'avois beau m'étudier à égaïer le Roi, ces malheureuſes affaires le rachenoient toujours à lui-même. D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, je n'avois plus moi-même cette gaîté & cet enjouement qui, avant mon ſéjour à Verſailles, formoient mon caractere principal; & il eſt difficile de donner aux autres ce qu'on n'a plus ſoi-même.

Louis XV. qui, dans ſes moments de bonne humeur, ſe plaiſoit beaucoup à me faire des reproches ſur ce changement, me dit un jour; *Il me ſemble, Madame, que depuis quelque tems vous mettez beaucoup de gravité dans votre maintien. Si cela continue, il faudra que je joue la comédie pour vous faire rire, & que je chante de petits couplets pour vous divertir.* C'étoit préciſément le moïen que j'avois emploié moi-même pour le tirer de cet état de langueur où je l'avois trouvé à mon arrivée à Verſailles. Je ſentis ce que

cela vouloit dire & je tachai d'être moins ſérieuſe.

Le Parlement continuoit d'être en diſgrace : le Prince de Conti entreprit de le faire rentrer en faveur. Il ſe donnoit beaucoup de mouvement pour cela. Ce Prince retiré de Verſailles ne s'inquiétoit gueres des embaras de la Cour. Quand le Roi apprit ſes ſoins, il dit ; *il eſt ſurprenant que le Prince de Conti, qui ne s'eſt jamais mêlé de rien, veuille ſe donner la peine de faire rentrer dans leur devoir des gens auſſi entêtés.*

Sa peine fut inutile, la grand-chambre réſiſta aux raiſons de ce Prince qui dit à ſon retour à l'Iſle-Adam. " Si le Roi " m'avoit envoïé ſon Plénipotentiaire " chez quelque Prince ennemi de la " France, j'aurois mis fin à la guerre : " mais je n'ai pu négocier entre lui & " ſon Parlement.

Le Roi partit pour Compiégne, & la Cour y fut très brillante. Tous les Princes

Princes du ſang & les grands du Roïaume y étoient. L'uſage veut qu'à Compiégne les ſujets mangent avec le Roi. Pluſieurs Seigneurs traiterent en conſéquence le Monarque. Parmi ceux qui donnerent des fêtes au Monarque, un Marquis Regnier de Guerchy Lieutenant Général & Colonel du Régiment du Roi ſe diſtingua le plus. Louis XV. me fit le récit de la fête qu'il lui donna. Je lui trouvai du goût & de l'intelligence: car il faut en avoir pour traiter un Roi de France avec ſplendeur & délicateſſe. La table ordinaire de ce Colonel à Compiégne étoit de deux-cens couverts, & il arriva plus d'une fois dans ce voïage qu'il eut plus de trois-cents convives. On diſoit de ce Lieutenant général qu'il avoit bien ſervi l'Etat, ce qui, ſelon moi, eſt le plus grand éloge qu'on puiſſe faire d'un homme de guerre.

Quand le Roi étoit à Compiégne, il étoit moins occupé des diſputes ſur la religion

ligion & le Parlement. La chaſſe & les campements l'occupoient tout entier, ce qui lui donnoit un air de ſatisfaction, qu'il perdoit en arrivant à Verſailles.

L'Année 1753 fut un tems de remontrances. Les Comédiens firent une affaire d'Etat de leur Spectacle. L'opéra de Paris, qui voit d'un œil chagrin la réuſſite des autres théatres, s'appercevant que les François avoient la foule, s'aviſa de leur deffendre d'exécuter des ballets. Les Comédiens s'adreſſerent au gouvernement pour obtenir du Conſeil un édit qui leur permit de danſer. Leurs Remontrances au Roi avoient un je-ne-ſais-quoi de comique; car il eſt difficile que des gens d'une profeſſion deſtinée à faire rire, conſervent aſſez de gravité pour mettre le sérieux qu'il faut dans une piéce adreſſée à un tribunal ſuprême. Un des Députés me dit; " Madame, les " piéces modernes ſont ſi mauvaiſes que, " ſans les Ballets, la plûpart tomberoient.

" La

" La Cabriole aide beaucoup à la décla-
" mation. Je vous préviens que, ſi on
" nous ôte la danſe, on nous coupe la pa-
" role." Cette ſaillie que je rapportai au Roi le fit rire.

Cependant ces mêmes François fermerent leur théatre, & déclarerent hautement qu'ils ne joueroient plus à moins qu'on ne leur permit de danſer. Cette clôture qui paroiſſoit une bagatelle étoit réellement une affaire d'état. Les Théatres préviennent une infinité de vices que l'oiſiveté faiſoit naître.

Le Parlement, dont partie étoit toujous exilée, aïant interrompu ſes fonctions, les affaires publiques en ſouffrirent. Le Roi lui ordonna de les reprendre: mais il n'obéit point. La Grand-chambre députa encore à Verſailles, elle repréſenta de nouveau & on s'en tint-là.

Heureuſement pour la France, la Dauphine accoucha, & on oublia auſſitôt toutes ces diſputes qui avoient répandu du noir,

à la Cour & à la ville. Les réjouïſſances publiques inſpirerent une gaîté qui diſſipa ce morne répandu par tout. Il eſt rare que le François perde ſon enjouement longtems. Un mariage, ou une convaleſcence lui rend ſa gaîté naturelle. Je ne ſais ſi ce paſſage continuel du déplaiſir à la joie ne vaut pas mieux que le caractere réfléchi des Anglois, qui leur donne une triſteſſe dont aucune cauſe ſeconde ne peut les faire ſortir. Un Ambaſſadeur d'Eſpagne me diſoit que *les François ont quelques moments de vie, mais que les Bretons ſont dans un état continuel de mort.*

On donna au Prince nouveau né le nom de *Duc d'Aquitaine.* Le Roi oublia les affaires pour ſe livrer tout entier au plaiſir que lui faiſoit goûter cette naiſſance. J'y fus moi-même d'autant plus ſenſible qu'elle rendoit la gaîté à nos entretiens & nous inſpiroit une ſatisfaction nouvelle. Les fêtes recommencerent à Verſailles : tous

tous les grands de la Cour ſe ſignalerent, & les courtiſans témoignerent dans cette occaſion des transports de joie pour un événement qui dans le fonds leur devoit être fort indifférent.

Il nous falloit ces reſſources pour nous tirer de cet état de langueur, où l'unité des amuſements nous plongeoit. J'avois emploié ce que l'art a de plus raffiné pour diſſiper la mélancolie du Roi: mais tout s'uſe à la fin. La coutume a cet effet qu'elle détruit la nouveauté qui ſeule fait impreſſion ſur nos ſens.

Le Duc de Richelieu, qui étoit ſouvent de nos parties dans les petits appartements, nous amuſoit beaucoup. Il racontoit avec cet art qui ſait s'inſinuer adroitement: mais ſon eſprit découvroit trop le caractere du courtiſan. On liſoit juſque dans ſes regards l'envie qu'il avoit de parvenir: jamais mortel ne ſacrifia plus à la fortune: il eut voulu s'emparer de la faveur & diſpoſer de l'état en maî-

tre

tre abſolu. Il diſoit dans le monde qu'il avoit tout fait pour moi & que je n'avois rien fait pour lui. Mais, ſi je ne fis pas mieux, il devoit s'en prendre à ſon génie intrigant & à ſes déſirs ambitieux qu'il n'étoit pas toujours le maître de modérer. Il y eut ſouvent des plaintes contre lui que je calmai. Pluſieurs courtiſans, qui avoient réſolu de le perdre, avoient indiſpoſé Louis XV. & je le remis en grace. Mais je ne voulois pas qu'il vît ſouvent le Roi, car je ſavois que ſon projet étoit de gagner ſa confiance, & d'éloigner enſuite de la Cour tous ceux qui avoient trop d'aſcendant ſur lui.

Les Evêques de France qui ne ſavoient comment s'y prendre pour inſulter perſonnellement le Parlement qui ſe mêloit, *diſoient ils*, de diriger l'Egliſe romaine, prirent l'occaſion de la naiſſance du Duc d'Aquitaine pour le rendre odieux à la nation, en le comparant à celui d'An-

d'Angleterre ſous le régne de Charles premier.

L'Evêque de Montauban, en invitant ſes diocéſains à remercier le ciel d'avoir donné un petit-fils à la France, s'exprimoit ainſi dans ſon mandement. " L'eſ-
" prit de parti & de faction domina en
" Angleterre, rien ne demeura fixe dans
" les loix divines & humaines ; & au-
" milieu des épaiſſes ténebres qui s'éle-
" verent de toutes parts, tout parut de-
" venir incertain ou indifférent : excepté
" le dogme ſacrilege de la ſuprématie
" dans le ſpirituel attribué à l'autorité ſé-
" culiere. C'eſt dans ces tems malheu-
" reux que les ennemis de l'Epiſcopat
" aïant prévalu, la véritable religion a-
" cheva d'être anéantie, & la dignité
" roïale expira dans l'opprobre." On vit
" pour la premiere fois des ſujets révol-
" tés ſaiſir à main armée, & traduire dans
" une honteuſe priſon un Roi, dont le
" crime étoit d'avoir ſupporté avec trop de
" pati-

" patience leur premiere ſédition ; un par-
" lement ſecouant le joug de toute auto-
" rité ſupérieure frapper d'une main les
" Evêques, & lever l'autre ſur la tête de
" ſon ſouverain, l'accuſer ſans bienſéance,
" le calomnier ſans pudeur, le condamner
" ſans juſtice, le conduire ſur un échafaut
" avec acharnement, l'exécuter avec fu-
" reur & le peuple étourdi de cet exécra-
" ble parricide s'enivrer à longs traits du
" fanatiſme de l'indépendance ; courir en
" inſenſé après un fantôme de liberté,
" tandis qu'en eſclave il rend à un tiran
" l'obéiſſance qu'il doit à ſon roi légi-
" time. Quelle ſuite effroïable de crimes!
" Ici un Roi aſſaſſiné dans ſon lit, là un
" autre renverſé de ſon trône, toute la fa-
" mille roïale bannie, la couronne tranſ-
" portée ſur une tête étrangere, & tou-
" jours chancelante malgré le ſang qu'on
" fait couler pour l'affermir, &c."

Le Prince de Conti dit à ce ſujet qu'il falloit deffendre aux Evêques d'inſérer l'hiſtoire

l'hiſtoire d'Angleterre dans les prieres publiques. C'étoit une ſatire des plus mordantes contre le Parlement qui annonçoit d'avance ce quel'Etat devoit craindre de ce corps : mais nous n'avions point de Cromwel en France ; & les Communes de Londres agiſſent par des principes differents de ceux du Parlement de Paris.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre ſe plaignoit hautement de ce qu'il y avoit quelqu'un d'aſſez oſé en France pour reproches à ſa nation qu'elle avoit fait mourir ſon Roi. Il en parla au Miniſtre, & le diſcours de l'Evêque fut ſupprimé. C'eſt toujours le tems qui décide du ſort de ces ſortes d'écrits. Si la France avoit été en guerre avec l'Angleterre, le mandement n'eut pas été ſupprimé ; mais la paix qui étoit alors entre les deux Couronnes ne permit pas qu'il paſsât.

Cependant l'exil du Parlement laiſſoit un vuide dans l'adminiſtration de la juſtice :

tice: les affaires languiſſoient. Un grand nombre de ſujets s'adreſſoit à moi pour porter le Roi à créer de nouveaux juges. Louis XV. réſiſta long-tems aux ſollicitations: mais il s'y détermina à la fin. Il établit une chambre *des vacations*, qui devoit ſuppléer aux fonctions du Parlement: mais à peine cette nouvelle chambre fut-elle établie que les Meſſieurs du châtelet ſe déclarerent contre elle: car c'étoit un tems de diviſions entre les Corps de Judicature. Il n'y en avoit aucun alors dans le roïaume qui ne ſe déclarât indépendant d'un autre; ce qui fit dire à un homme d'eſprit que la conſtitution turque valoit mieux que la nôtre, puiſque le Divan ſeul mettoit l'ordre dans l'état, au-lieu que tous les parlements de France jettoient la confuſion dans le roïaume.

Quelques Baillages & Préſidiaux du reſſort du Parlement voulurent avoir part à la déſobéiſſance générale, ainſi qu'aux dif-

disgraces. Ils refuserent de reconnoître la chambre *des vacations:* il fallut encore ici exiler; ce qui fit dire à un courtisan " que tout le monde s'en mêloit, & que " bientôt le corps des huissiers résisteroit " aux ordres de la Cour." Les Ambassadeurs étrangers, qui étoient témoins de ces désordres, donnoient leur opinion relativement au sistême de leur gouvernement. Le Ministre de Venise disoit qu'il falloit créer un sénat, dans lequel la suprême puissance residât, & auquel aucun corps ne pût résister. Celui d'Angleterre parloit d'une chambre des communes. L'Ambassadeur d'Espagne conseilloit d'établir l'inquisition en France.

La Parlement transferé à Soissons, s'obstinant à ne pas vouloir reprendre ses fonctions, & la chambre *des vacations* augmentant plutôt le désordre que de rétablir la tranquillité publique, il fallut former une Chambre Roïale qui vaquât aux affaires du Parlement. M. de Belleisle

disoit

" diſoit qu'il ſouhaitoit que cette Cham-
" bre durât juſques à la conſommation
" des ſiécles."

Toute la France avoit les yeux ouverts ſur l'exil du Parlement. On lui avoit ſubſtitué un autre tribunal, pour lequel il fallut créer de nouveaux édits contenant une nouvelle forme de Judicature. La cour & la Ville n'étoient occupées que de ces brouilleries. Sur quoi un Prince du ſang dit qu'on étoit " bien bon de s'embar-
" raſſer l'eſprit de ſemblables minucies,
" tandis que de grandes affaires extéri-
" eures devoient fixer l'attention du ca-
" binet."

En effet le miniſtere ſe rallentit beaucoup pendant toutes ces querelles. Pluſieurs membres de la grand-chambre tenoient à ceux qui occupoient les premieres places dans le roïaume. Le Parlement tenoit à la finance par ſes alliances ; & pluſieurs braves officiers étoient parents ou amis des exilés ; les Courtiſans & ceux

qui

qui attendoient leur fortune de la cour étoient pour le Roi. Je ne dis rien du peuple parceque ſon parti ne compte pour rien en France : toutes les diviſions de cette nature ſe paſſant dans une région, qui lui eſt totalement étrangere.

Tous ces différents partis mettoient une chaleur dans les diſputes qui alloit ſouvent juſques à l'emportement. On ſe battit pluſieurs fois dans Paris pour la cauſe de la grand-chambre.

Un Lieutenant-général, en ſe promenant aux champs-Eliſées, aïant vu un officier qui ſe battoit contre le frere d'un conſeiller, dit au Militaire en les ſéparant : " Monſieur, gardez votre bravoure " pour le ſervice de l'Etat, nous en au- " rons bientôt beſoin, car on aſſure que " les Anglois vont déclarer la guerre à la " France."

Le Maréchal de Belleiſle, qui vouloit être par-tout ; mais qui n'avoit pu entrer dans

dans ces diſcuſſions parcequ'elles avoient commencé par des diſputes Théologiques qu'il n'entendoit pas, cherchoit à les faire finir. Il me dit un jour " au Nom de " Dieu, Madame, dites au Roi d'anéantir " le Parlement, afin qu'il n'en ſoit plus " queſtion à la cour." *Monſieur le maréchal*, lui répondis-je, *parlez-lui en vous-même? Je vous en donne la préférence.*

Meſſieurs du Châtelet qui ne vouloient pas reconnoître la Chambre Roïale avoient auſſi leur parti qui excitoit des murmures dans Paris : ce qui fit dire à un courtiſan " qu'il falloit envoïer le " Châtelet à la Baſtille."

La plûpart des Tribunaux de province refuſerent à leur tour de ſe ſoumettre à cette chambre. Lion donna l'exemple, & c'en fut aſſez pour que la déſobéiſſance fut générale. Louis XV. voïoit avec indignation que ſes ſujets, ſous prétexte de fidélité & de ſoumiſſion, fuſſent rébelles à ſes ordres. Si ce Prince avoit été auſſi abſolu

abſolu que Louis XIV. une guerre civile ent déſolé la France : mais la bonté de ſon ame & la douceur de ſon caractere lui firent préférer la paix générale à ſa vengeance particuliere. Il n'avoit qu'à parler pour exterminer ceux qui lui réſiſtoient.

Autrefois les Rois de France ne pouvoient preſque rien ; mais, depuis qu'ils ont trois cent-mille hommes à leurs ordres qui n'attendent que leur commandement pour obéir à leur volonté, ils peuvent tout. Un ordre de Louis XV. à deux ou trois-Régimens eut ſuffi pour faire rentrer le Parlement dans ſon devoir. Mais ce Prince étoit ennemi de tout ce qui portoit un caractere de violence. Il vouloit être obéi ; mais par la douceur & la modération. Les Miniſtres, qui pour l'ordinaire ſont plus jaloux de l'autorité Roïale que le Roi lui-même, prétendoient que cette modération étoit elle-

même la ſource du déſordre qui agitoit l'Etat.

Ces Miniſtres m'exhortoient porter le Roi à avoir de la fermeté. Ils me repréſentoient les conſéquences dangereuſes qui réſulteroient pour l'Etat de laiſſer impunie la déſobéiſſance du Parlement. Ceux qui étoient attachés à ce corps me repréſentoient de leur côté le danger qu'il y avoit de tenir exilé un tribunal dépoſitaire de la juſtice, & qui ſeul pouvoit l'adminiſtre : tribunal recommandable par ſa réſiſtance même, puiſqu'elle étoit la plus grand conviction de ſon zele pour la gloire du Roi & le ſalut du peuple, &c.

Si j'avois ſuivi mon inclination, j'aurois inſiſté pour le maintien de la chambre Roïale à l'excluſion du Parlement ; mais je connoiſſois le cœur du Roi. Je ſavois que ſa bonté naturelle prévaudroit ſur ſes réſolutions.

Le

Le Duc de Richelieu s'intriguoit toujours auprès du Roi ; il avoit pris l'aſcendant ſur lui. Ce courtiſan cherchoit toutes les occaſions d'entretenir le Prince en particulier, & de gagner ſes bonnes graces. Je m'étois oppoſée pluſieurs fois à ſes deſſeins, & cela même l'avoit déterminé à faire un dernier effort pour obtenir entierement la faveur. Cette conduite me déplut, & comme il revenoit toujours à la charge ; *Monſieur le Duc*, lui dis-je en préſence du Roi, *J'ai reçu des Lettres du Languedoc, par leſquelles j'apprens que votre préſence eſt néceſſaire. Je vous conſeille de partir pour Montpellier qui eſt de votre département ; car ſa Majeſté ne veut à Paris ni Evêques ni Gouverneur de cette Province.* Le Courtiſan ſentit ce que cela vouloit dire. Il partit peu de jours après pour Bordeaux, & à ſon retour je le vis fort peu.

La Ducheſſe de Talard gouvernante des Enfans de France étant venue à mou-

rir ; le Roi me dit, *he bien, Madame, à qui confierons nous la Jeune famille de Mr. le Dauphin ?* " Sire, *lui répondis-je*, Ma-
" dame de Talard étoit douée d'un grand
" mérite, c'eſt ce qui rend ſa place très
" difficile à remplir. J'ai jetté mes re-
" gards ſur toute la France, & je ne trou-
" ve que Madame la Comteſſe de Mar-
" ſan qui ſoit en état de la remplaçer." Elle y fut nommée, & cette Dame qui ſut la part que j'y avois eue vint m'en remercier. Cette préférence me fit beaucoup d'ennemis. Toutes les Dames qui avoient eu l'excluſion m'en attribuerent la cauſe. C'eſt ainſi que la favorite d'un Roi, eſt chargée de la haine publique. Quand une place eſt vacante ; elle ne peut la demander que pour une perſonne, & pour l'ordinaire le grand nombre de celles qui y prétendent, devient ennemi de celle qui en a diſpoſé.

La Naiſſance du Duc d'Aquitaine avoit répandu la joie à la Cour ſa mort replon-

gea la famille roïale dans la triſteſſe : de la joïe on paſſa aux pleurs : mais bientôt on n'y penſa plus. Sans la pompe funebre qui dura pluſieurs jours on l'eut peut être oublié dès le premier. Le ſpectacle de ſa mort fit verſer des larmes ; ſans cet appareil on eut à peine parlé de ſon décès. On travailloit toujours à la Cour à réprimer les démarches du Parlement & celles du Châtelet. Cette affaire remplit l'Etat d'Edits. Un Politique diſoit que, " ſi le Gouvernement avoit " porté la même attention aux autres " branches de l'adminiſtration, la France " eut été le Roïaume le mieux policé de " l'Europe."

Cette attention ne rétablit pourtantpas l'ordre. Aucun des partis ne voulut céder à l'autre.

Enfin cette grande affaire qui avoit tant agité la France, & donné ſi ſouvent à parler aux Nations étrangeres, ſe termina comme elle devoit ſe terminer ; c'eſt-à-dire,

par l'opiniatreté du Parlement, & la laſſitude du Roi. Louis XV. (je ne ſaurois aſſez le répeter dans ces Mémoires) eſt bon, ſon ame tendre & compatiſſante n'eſt pas de celles qui s'irritent par la réſiſtance.

L'amour propre des Rois qui veulent être abſolus entraîne des déſordres qui pour l'ordinaire abîment les Etats & la Politique. Le Prince, qui vouloit la paix du Roïaume & le bonheur de ſon peuple, céda lorſqu'il vit qu'on touchoit au moment où ſa réſiſtance avec ſon Parlement pourroit cauſer une révolution générale.

Cette conduite du Roi trouva beaucoup de cenſeurs: on la taxa de foibleſſe. Peut-être n'y avoit-il que de la déférence. Les traits mordants s'en mêlerent; car les Rois de France, tout abſolus qu'ils ſont, n'en ſont pas exemts. Un Prince du ſang s'exprima ainſi devant pluſieurs Courtiſans. " J'avois toujours dit,

" Mef-

« Meſſieurs, que la Montagne en travail « n'enfanteroit qu'une ſouris.

Mr. de Maupeou eut une audience particuliere du Roi à Compiégne, où tous les articles préliminaires de paix furent ſignés. Le Monarque lui déclara qu'il alloit faire lever les lettres de cachet, & que le Parlement pouvoit revenir à Paris, où l'on travailleroit au traité général de réconciliation.

Le Triomphe étoit trop beau pour n'en pas faire gloire. Ce Préſident ſonna auſſitôt le tocſin de ſa Victoire. Il dépêcha un courier à toutes les cours du Roïaume, & en donna avis à ſes Confreres qui arriverent à Paris en triomphe. Quoique cette paix rendît la tranquillité à Verſailles, & que celle-ci influât ſur le bonheur de ma vie, j'avoue que j'eus une ſorte de dépit de voir ainſi ces Robins l'emporter ſur les premieres réſolutions du Roi. Je connoiſſois leur en-

têtement, & cela ſeul m'indiſpoſoit contre eux.

On a rapporté dans le monde que j'avois cimenté cette réconciliation, & que le Roi n'avoit cédé que ſur mes inſtances : mais on a dit cela comme une infinité d'autres choſes qui n'ont pas plus de fondement. J'avoue que je ſouhaitois ardemment que ces diſputes Parlementaires finiſſent ; mais ſi je penſois à ma tranquillité, je n'oubliois pas la gloire du Roi. Je grondai pluſieurs fois Monſieur de Maupeou, en préſence des Miniſtres, de ſon peu de déférence aux ordres de ſon maître & de la déſobéiſſance formelle de ſa compagnie. Il me répondoit toujours, avec cette gravité ordinaire à ceux qui ſont à la tête d'un corps, que lui & ſes confreres étoient les ſujets les plus ſoumis de l'Etat ; & cette réponſe m'irritoit encore davantage.

Le Roi demanda encore à voir ce Magiſtrat,

giſtrat, avant l'entiere réconciliation. Il le reçut avec cette politeſſe qui lui eſt naturelle, & qui lui gagne les coeurs de tous ceux qui l'approchent.

" Mon intention eſt, Monſieur, *lui dit-*
" *il*, que mon Parlement reprenne ſes
" fonctions dans ma Capitale. J'eſpere que
" je n'aurai plus ſujet de me plaindre de
" lui, & que la bonté avec laquelle je
" le traite le portera à remplir ſes devoirs
" à l'avenir avec le zele qu'il doit à mon
" ſervice & une promte ſoumiſſion à mes
" ordres."

La Reine voulut auſſi avoir part à cet événement: le Préſident la vit. " J'é-
" prouve une joie parfaite, *lui dit cette*
" *Princeſſe*, que le Roi rétabliſſe le Parle-
" ment de Paris dans ſes anciennes fonc-
" tions. J'ai pris beaucoup de part à
" l'interruption qui y étoit ſurvenuë, &
" c'eſt avec ſatisfaction que je vous aſſure
" de mon eſtime pour cette compagnie."

Ceux qui décident de tout à la Cour & à la Ville, trouverent que le Roi avoit

témoigné trop de foibleſſe dans cette occaſion ; qu'il n'auroit pas fallu porter les choſes auſſi loin, ou les pouſſer plus avant. Mais ceux qui jugeoient ainſi auroient-ils pu eux-mêmes donner au Gouvernement cette prévoïance qui fait juger des événements avant qu'ils arrivent ? Les premieres diſputes qui s'éleverent entre la Cour & le Parlement, étoient ſi peu de choſe ; qu'à en juger par le cours ordinaire des choſes, elles ne devoient pas cauſer le moindre trouble dans l'Etat. Inſenſiblement les eſprits s'aigrirent.

De nouvelles circonſtances aïant changé l'état de la queſtion, on s'éloigna inſenſiblement des principes, & alors chaque parti fut emporté au-delà de ſon but. Le Roi m'avoit dit pluſieurs fois, dans le tems même qu'il foudroïoit le Parlement par des Edits, que s'il avoit ſu que les choſes euſſent dû être portées auſſi loin, il eut cédé d'abord.

Le rappel du Parlement influa ſur nous.

nous. Dès ce moment le Roi fut plus gai qu'à ſon ordinaire ; nos entretiens étoient vifs & enjoués. " Sire, *dis-je au* " *Roi*, ſi vous avez quelque ſujet de " plainte contre votre Parlement, je vous " ſupplie de ne pas le retenir long-tems " dans l'exil ; car il y a trop à perdre pour " moi dans les brouilleries, & beaucoup " à gagner dans la réconciliation."

Le Marquis de St. Conteſt qui vint à mourir lors du rappel de la Grand-Chambre, forma un vuide dans le miniſtere. J'ai parlé ailleurs du caractere de ce miniſtre & de ſes talents : on diſoit de lui qu'il aimoit la paix, parcequ'il ne ſavoit pas faire la guerre. Sa mort laiſſa une place vacante dans les affaires étrangeres. Il ſe préſenta beaucoup de prétendants ; mais peu de miniſtres. La guerre avoit tourné preſque tous les génies du côté des armes. Il n'y avoit gueres que les premiers commis des Bureaux qui s'appliquaſſent aux affaires. Le Roi cherchoit au-

autour de lui, & moi je portois mes regards ſur tous ceux qui m'environnoient, ſans trouver ce qu'il falloit à l'Etat. " Sire, *dis-je au Monarque*, en attendant " de faire quelque heureuſe découverte, " je conſeille à Votre Majeſté de nommer " à cette place Monſieur *Rouillé*."

Toute la France fut étonnée de ce choix, & Monſieur Rouillé lui-même le fut autant que toute la France.

Pluſieurs conſidérations me porterent à décider en ſa faveur. Ce Miniſtre étoit un de ces génies ſubordonnés qui ſe plient à tout.

On le faiſoit monter & deſcendre comme on vouloit. Monſieur de Belleiſle diſoit de lui qu'on pouroit le faire Roi de France, & enſuite le réduire à être commis de la marine ou de la guerre. Il n'avoit pas ces qualités brillantes qui attirent l'admiration ; mais il avoit de la probité, & on avoit beſoin alors d'un miniſtre honnête homme.

Plu-

Pluſieurs gens en place avoient malverſé, il falloit quelqu'un qui eut de la droiture pour rétablir les déſordres de l'Etat. J'ai oui dire à un très honnête homme que le bureau des affaires étrangeres demandoit un chef qui eut plus d'équité que d'eſprit, & plus de probité que de ſavoir. Il diſoit que les nations du nord, avec leſquelles ce miniſtere a continuellement à traiter, ont un caractere de franchiſe, qu'elles aiment de trouver dans celles qui traitent avec elles. Ce même homme prouvoit que toutes ou preſque toutes les guerres de la France avec l'Allemagne tiroient leur ſource de la corruption de ce miniſtere.

On donna la Marine à Monſieur de Machault : il étoit déjà Garde des Sceaux & Controleur général. Bien des gens m'avoient parlé pour lui : mais ſes qualités ſeules me déterminerent. Il avoit une grande pénétration & étoit très propre à remplir les places qu'il occupoit. Je lui

lui eusse souhaité un peu moins d'ambition ; car cette passion, lorsqu'elle n'a point de bornes, fait commettre bien des fautes aux génies les plus éclairés. L'ingratitude en est presque toujours une suite, elle fait oublier les plus grands services, & je regarde une homme qui manque par les sentiments de la reconnoissance comme un monstre dans la nature.

Le Controle des finances fut donné à M. Moreau de Seychelles : tous ces changements déroutèrent le public & donnerent beaucoup à parler. Ceux qui aspiroient à ces places trouverent que ceux à qui on avoit donné la préférence ne la méritoient pas. On murmura contre eux, mais bientôt on leur fit la cour. Il y avoit des gens qui prétendoient que M. de Machault, en abandonnant les finances pour passer à la marine, avoit dégénéré. On disoit de ce Ministre qu'*il avoit une quitté une charge d'or, pour en prendre une de bois.*

J'avoue

J'avoue que j'aurois voulu porter le Roi à placer à la tête de ces deux premieres adminiſtrations du Roïaume deux hommes, dont le génie fut ſupérieur à ceux qui venoient d'en être revêtus : mais où les prendre ? Monſieur le Maréchal de Saxe avoit dit avant que de mourir " qu'il falloit faire une Ecole de Mi-" niſtere & non pas une école militaire : " il prétendoit que tous les François naiſ-" ſoient Soldats, & qu'aucun ne venoit au " monde avec les qualités du Miniſtre."

La Marine ſe plaignoit depuis longtems de ce qu'elle ne jouïſſoit pas des mêmes honneurs que les troupes de terre. Les officiers de mer étoient plus fatigués & expoſoient également leur vie : il étoit donc injuſte de ne pas leur accorder les mêmes prérogatives. Louis XIV. qui avoit beaucoup fait pour la marine de France, n'en avoit point fait aſſez : je m'intéreſſai pour elle & je ne fis que ſeconder les bonnes intentions du Roi, il établit

établit une grande croix de Saint-Louis & trois places de Commandeurs qui devoient être diſtribuées ſelon le rang & le mérite des Officiers de mer.

La joie qu'occaſionoit la réconciliation du Parlement avec la Cour fut accompagnée d'une plus grande encore. Madame la Dauphine mit au monde *un Duc de Berri.* Le Roi goutoit une ſatisfaction ſans égale à l'accroiſſement de la famille roïale. Chaque nouveau né le combloit d'allegreſſe. Je puis dire que les quinze-jours qui ſuivirent ces deux événements, furent ceux que je paſſai avec le plus de contentement pendant mon ſejour à Verſailles.

Cependant le Parlement fut reçu à Paris avec une joie indécente pour la Cour : tous les environs du Palais furent illuminés, on fit des feux de joie & on ſonna les cloches. Le Roi en fut ému ; mais Monſieur de Maupeou l'aſſura que perſonne de ſon corps ne s'étoit prêté à ces témoi-

témoignages d'allegreſſe ; & c'eſt ce qui devoit les rendre plus ſuſpects.

On avoit créé des Edits pour établir une chambre roïale de juſtice, on en fit pour la ſupprimer : ſur quoi un des membres dit, " que ce n'étoit pas la peine de " faire faire une robe de Palais pour ſi " peu de tems : que, s'il avoit ſu qu'on " eut revoqué ſi tôt la Chambre roïale, " il n'auroit acheté ni perruque ni rabat, " & qu'il auroit jugé les criminels l'épée " au côté."

Les lettres patentes du Roi, à la rentrée du Parlement, ſont dignes de la poſtérité. Louis XV. y parle en maître à une Cour qui lui avoit réſiſté parcequ'elle ſe regardoit comme abſolue, & dont la nouvelle convocation étoit une preuve manifeſte de déſobéiſſance. Voici comme le Roi s'exprimoit.

" La réſolution que les Officiers de no- " tre Parlement ont priſe le 5 Mai de " l'année derniere de ceſſer de rendre à

' nos.

" nos ſujets la juſtice qu'ils lui doivent à
" notre décharge ; le refus qu'ils ont
" fait de reprendre leurs fonctions, qui
" forment un devoir indiſpenſable de leur
" état, & auxquelles ils ſe ſont conſacrés
" par la religion du ſerment, nous ont
" forcé de leur marquer le mécontente-
" ment que nous avions de leur con-
" duite : le prétexte même qu'ils ont
" donné à la ceſſation de leur ſervice or-
" dinaire étoit de leur part comme une
" nouvelle faute, d'autant moins excuſa-
" ble que, ne pouvant douter de l'inten-
" tion où nous étions & où nous ſommes
" conſtamment d'écouter ce que notre
" Parlement pouroit avoir à nous repréſen-
" ter pour le bien de notre ſervice & celui
" de nos ſujets, & n'ignorant pas que nous
" étions inſtruits par ſes arrêts de l'objet
" de ſes remontrances, ils ne pouvoient ſe
" diſſimuler qu'ils s'étoient eux-mêmes
" attirés le refus que nous avons fait
" d'entendre celles qui avoient été rédi-
" gées.

" digées. Mais après leur avoit fait
" pendant un tems reſſentir les effets de
" notre mécontentement, nous avons é-
" couté volontiers ce que nous a dicté no-
" tre clémence, & nous avons rappellé
" dans notre bonne ville de Paris les offi-
" ciers de notre Parlement. Cependant
" toujours occupés du ſoin de diſſiper ces
" diviſions, qui ſe ſont élevées depuis
" quelque tems, & dont les ſuites nous
" ont paru mériter toute notre attention,
" nous avons pris les meſures les plus ca-
" pables de procurer la tranquillité pu-
" blique à l'avenir ; & dans l'eſpérance
" que notre Parlement, s'empreſſant par
" une promte obéiſſance & par un travail
" redoublé, de réparer le préjudice qu'ont
" pu ſouffrir nos ſujets, il nous donnera
" en toute occaſion des marques de ſa
" ſoumiſſion & de ſa fidélité, en ſe confor-
" mant à la ſageſſe des vuës qui nous a-
" niment, nous avons réſolu de le raſſem-
" bler à Paris, pour lui faire connoître
" nos intentions. A ces

" A ces cauſes & autres à ce nous mou-
" vant, de l'avis de notre Conſeil & de
" notre certaine ſcience, pleine puiſſance
" & autorité roïale, nous avons par ces
" preſentes ſignées de notre main ordonné
" & ordonnons à tous & à chacun de nos
" officiers de notre Parlement de repren-
" dre leurs fonctions accoutumées dans
" notre bonne ville de Paris, nonob-
" ſtant toutes choſes à ce contraires, &
" de rendre la juſtice à nos ſujets ſans re-
" tardement ni interruption, ſuivant les
" loix & le devoir de leurs charges : &
" aïant reconnu que le ſilence, impoſé
" depuis tant d'années ſur des matieres qui
" ne peuvent être agitées ſans nuire égale-
" ment au bien de la religion & à celui
" de l'état, eſt le moïen le plus convenable
" pour aſſurer la paix & la tranquillité
" publique, enjoignons à notre Parle-
" ment de tenir la main à ce que d'aucune
" part il ne ſoit rien fait, tenté, entrepris
" ou innové, qui puiſſe être contraire à
" ce

" ce ſilence, & à la paix que nous voulons
" faire régner dans nos Etats. Lui or-
" donnons de procéder contre les con-
" trevenants conformément aux loix &
" ordonnances. Et néanmoins pour
" contribuer de plus en plus à tranquilli-
" ſer les eſprits, à entretenir l'union,
" à maintenir la paix & à faire oublier
" entierement le paſſé ; nous voulons &
" entendons que toutes les pourſuites &
" procédures qui pouront avoir été faites,
" & les jugements définitifs qui pouroient
" avoir été rendus par contumace, de-
" puis le commencement & à l'occaſion
" des derniers troubles, juſques au jour
" des préſentes, demeurent ſans aucune
" ſuite & ſans aucun effet, ſans préjudice
" néanmoins des jugements définitifs
" rendus contradictoirement & en der-
" nier reſſort, ſauf aux parties contre leſ-
" quelles ils auroient été rendus à ſe
" pourvoir, s'il y a lieu, par les voies
" de droit *&c. &c.*"

On

On vint nous dire à Verſailles que cette Déclaration éprouvoit beaucoup de difficultés de la part de de la Grand-chambre. Monſieur le Maréchal de Belleiſle dit dans cette occaſion au Roi ; " Si votre " Parlement, après ſon exil, n'enregiſtre " pas vos lettres patentes, il faut le bar- " nir du roïaume, &c." Un Courtiſan dit au contraire qu'il ſeroit fort ſurpris s'il les enregiſtroit. Il ſe fondoit ſur ce que, lorſqu'on a trop de déférence pour un corps, il eſt naturel qu'il en abuſe. Cependant la Déclaration fut enregiſtrée, mais avec les diſtinctions & les reſtrictions ordinaires.

Après le rappel du Parlement il falloit un compliment au Roi, & Monſieur de Maupeou le prononça. Il s'en aquitta en Magiſtrat fin & adroit, qui, en ménageant les prérogatives de la couronne, faiſoit valoir celles de ſa compagnie. Cette ſeconde piéce mérite encore de paſſer à la poſtérité : la voici.

" SIRE,

" SIRE,

" Tomber dans la disgrace du Souve-
" rain, est sans contredit le plus grand
" des malheurs pour des sujets fideles.

" L'épreuve que votre Parlement vi-
" ent d'en faire, l'avoit plongé dans un
" tel excès de douleur, qu'elle ne peut
" être mieux peinte aux yeux de votre
" Majesté, que par le témoignage éclatant
" que nous lui donnons de sa respectu-
" euse reconnoissance.

" La réunion, Sire, que vous avez eu
" la bonté de faire des membres disper-
" sés depuis si long-tems, l'a mis à por-
" tée de faire connoître sa soumission à
" vos ordres, & son amour pour vo-
" tre personne sacrée.

" Fut-il jamais rien de plus digne du
" meilleur de tous les princes, que de
" tendre une main paternelle à des Ma-
" gistrats, qui se trouvoient dans l'impu-
" issance totale de lui donner de nouvel-
" les preuves du zele dont ils se sentent

" ani-

" animés pour ſon ſervice, & de lui ex-
" poſer les motifs qui les ont conduits,
" pour ainſi dire, malgré eux, à des dé-
" marches qui ont eu le malheur de lui
" déplaire?

" Quelle gloire, SIRE, ſera jamais
" comparable à la vôtre! Après avoir
" tant de fois vaincu vos ennemis en
" perſonne, vous vous occupez unique-
" ment dans le ſein de la paix du bon-
" heur de vos peuples. Vous aimez la
" vérité, vous cherchez à la connoître,
" elle parvient juſques à vous ſans autre
" ſecours que celui de vos propres lumi-
" eres : auſſitôt qu'elle vous eſt connue,
" elle jouït de tous ſes droits.

" C'eſt elle qui vous a fait ſentir com-
" bien la diſperſion de tous les membres
" d'un Parlement eſt d'un exemple dan-
" gereux, par l'atteinte qu'elle donne
" aux loix fondamentales du Roïaume,
" & par l'immenſité des maux qu'elle
" entraine néceſſairement après elle.

" C'eſt

" C'eſt cette même vérité qui vous a
" fait connoître l'effet que devoit produire
" ſur votre Parlement la crainte de ſe
" voir banni à jamais de votre préſence,
" par le refus que vous avez fait de re-
" cevoir ſes remontrances, ſur la ſeule in-
" ſpection de la nature des objets qui de-
" voient entrer dans ſes importantes re-
" préſentations.

" C'eſt elle enfin qui vous a engagé à
" le raſſurer avec une bonté qui tranſ-
" mettra aux ſiécles à venir le véritable
" amour que vous avez pour des ſujets
" dont vous ſavez que les intérêts ſont in-
" ſéparables des vôtres.

" Vous avez plus fait encore, c'eſt ſur
" votre roïaume entier que vous avez
" porté la ſageſſe de vos vuës, en prenant
" la ferme réſolution d'y maintenir l'ordre
" & la tranquillité d'où dépend ſa ſplen-
" deur. C'eſt pour arrêter les diviſions
" dont vous connoiſſez le danger, que
" vous avez ordonné de garder le plus

" profond ſilence ſur des matieres qui ne
" peuvent être agitées ſans nuire à la re-
" ligion & au bien de l'état.

" He! comment, SIRE, votre Parle-
" ment n'auroit-il pas conſacré par ſon
" enregiſtrement une loi auſſi ſalutaire,
" malgré la cruelle douleur, dont il s'eſt
" ſenti pénétrer à la lecture du préambule
" de cette loi ? Oui, SIRE, nous oſons
" vous le repréſenter ; votre Parlement,
" dans les circonſtances malheureuſes où
" il s'eſt trouvé, n'a fait, en donnant pour
" un tems la préférence aux affaires pu-
" bliques ſur les particulieres, que ce
" qu'exigeoient de lui les devoirs de ſon
" état & la religion de ſon ſerment.

" Qu'il nous ſoit permis, SIRE, de vous
" le dire ; votre Parlement ne déſire rien
" avec tant d'ardeur que de vous ſavoir
" pleinement convaincu de la force & de
" l'étenduë de ſes devoirs. Il ne peut rien
" par lui-même, il n'exerce que la por-
" tion d'autorité que vous lui avez con-
" fiée

" fiée. Auſſi l'unique but où tendent tous
" ſes efforts, ſera de ſe rendre agréable à
" votre Majeſté & de remplir ſon devoir:
" devoir, SIRE, qui l'oblige de veiller
" ſans ceſſe à la conſervation du précieux
" dépot de l'autorité que vous tenez du
" Tout-puiſſant, & qui doit être tranſ-
" miſe dans toute ſon intégrité à votre
" poſtérité la plus reculée.

" Quel bonheur pour nous de voir ce
" ſuprême pouvoir dans les mains d'un
" prince qui gouverne avec une ſageſſe
" & une modération capable de lui gagner
" tous les cœurs, & qui ſait que les véri-
" tables chaines qui lient les François à
" leur Souverain ſont celles de l'amour.

" Il eſt, SIRE, ſi profondément gravé
" dans nos ames, que nous vous prote-
" ſtons, au nom de tous les magiſtrats qui
" compoſent votre Parlement, qu'ils ſe-
" ront toujours prêts à faire le ſacrifice de
" ce qu'ils ont de plus cher & de plus
" précieux, dès qu'il s'agira de l'intérêt

" de votre gloire, & de donner l'exemple
" à vos ſujets de la fidélité & de l'obéiſ-
" ſance qu'ils doivent à vos volontés Sou-
" veraines."

Les Evêques de France prétendoient que cette piéce étoit un trait de la modeſtie la plus arrogante qui ait paru dans ce ſiécle. Les Courtiſans y trouvoient pluſieurs contradictions. Le premier Préſident y déclaroit, au nom de ſa compagnie, que l'autorité exercée par le Parlement étoit un dépot qui lui avoit été confié par le Roi; comment donc cet emprunt, *diſoit-on*, peut-il donner à ce corps une indépendance qui va juſques à la réſiſtance à la volonté du Prince?

On trouve à la fin de cette harangue une dériſion injurieuſe à la couronne. Ce corps qui a réſiſté manifeſtement aux ordres du Roi, & qui a préféré l'exil à la ſoumiſſion, dit qu'on le verra toujours prêt à donner l'exemple de l'obéiſſance.

On

On n'a jamais vu, *diſoit-on*, donner l'exemple de l'obéiſſance en déſobéiſſant.

Malgré la reconciliation, l'animoſité reſtoit dans chaque parti. Pour moi, j'étois enchantée que cette affaire fut terminée. J'ai dit pluſieurs fois dans ces mémoires qu'elle indiſpoſoit le Roi, & cela me ſuffiſoit pour ſouhaiter la reconciliation.

Aux querelles du Parlement ſuccéderent les affaires politiques. Les Anglois faiſoient de grands préparatifs de guerre, la derniere paix n'avoit pas levé toutes les difficultés. Les Plénipotentiaires étoient plus empreſſés à mettre fin aux batailles, qu'à prevenir de nouveaux combats.

Le Maréchal de Noailles m'avoit ſouvent dit que les négociateurs dans un congrés ne penſent qu'à une affaire, qui eſt celle de ſigner le traité. Ils y épuiſent tout leur génie, de maniere qu'il ne leur reſte pas même l'eſprit de prévoïance.

Monſieur le Duc de Mirepoix vint de

Londres pour prendre les ordres du Roi. Ce miniſtre, en parlant à ſa Majeſté des préparatifs que faiſoient les Anglois, l'aſſura que " la Grande-Bretagne ne pen-" ſoit nullement à rompre la paix." *Devient donc qu'elle arme*, lui dit le Roi, *comme ſi elle vouloit faire la guerre?*

" SIRE, *lui dit ce Duc*, les Bretons ont " pour maxime de profiter de la tran-" quillité de l'Europe pour augmenter " leurs forces."

Ce Miniſtre, d'ailleurs honnête homme, croïoit ce qu'il diſoit. Des émiſſaires de la France à Londres avoient écrit à la cour que les Anglois le trompoient, qu'il ſe laiſſoit séduire par des apparences & que le cabinet de St. James lui cachoit ſes vuës & ſes deſſeins.

J'avois ſouvent dit au Roi de nommer un autre Ambaſſadeur à Londres: mais il craignoit de déſobliger ce Seigneur, qui d'ailleurs faiſoit honneur à ſa place, par un air de grandeur & de magnificence.

Louis

Louis XV. a une ame ſi bienfaiſante qu'il ne peut ſe réſoudre à ôter ſon amitié à ceux qu'il a une fois honorés de ſa confiance, à-moins que la conviction d'une faute capitale ne l'y oblige.

Verſailles devenoit de jour en jour plus triſte, ces malheureuſes affaires du clergé, des évêques & du Parlement répandoient un air ſombre ſur tout ce qui fréquentoit la cour.

Pour tirer le Roi de l'état de langueur, où ces diſputes le jettoient, je fis bâtir Bellevuë. C'étoit un pavillon quarré, où l'oeil découvroit plus de goût que de magnificence: le Roi m'en fit compliment. Il s'y rendoit ſouvent. J'avois embelli ce lieu par des travaux ſimples, & l'art y étoit caché derriere la nature qui empêchoit qu'on ne l'y découvrit.

Les jardins & les boſquets étoient charmants. Louis XV. me diſoit ſouvent qu'il ſuffoquoit à Compiégne, à Fontainebleau & à Marli, mais qu'il reſpiroit à

Bellevuë. Nous partagions notre tems entre la promenade, le jardinage & d'autres amuſements champêtres. Les fleurs entroient auſſi dans le plan de nos récréations, & j'en avois fait venir de toutes les parties du monde.

En entrant dans cette maiſon, le Roi ſe dépouilloit de cet air de Majeſté que la ſcéne roïale l'obligeoit de garder ailleurs. Je gagnois toujours à cette métamorphoſe, car il étoit plus gai qu'à l'ordinaire; & ſa ſatisfaction, qui augmentoit la mienne, répandoit un air d'enjouement ſur nos entretiens. Il y avoit encore cette différence; c'eſt qu'à Bellevuë le Roi me parloit de ſes goûts, de ſes appétits & des autres choſes qui pouvoient lui plaire, au lieu qu' à Verſailles il ne m'entretenoit que de diſputes ſur la religion, de reffus de ſacrements ou d'autres matieres qui lui étoient peu agréables.

Cette retraite lui donnoit ſouvent occaſion de parler des agréments attachés à la

vie

vie privée. Il y trouvoit des charmes que l'embaras des affaires publiques & le tumulte du trône rendoient plus ſenſibles.

Le Roi, voulant continuer à me donner des marques de ſa protection particuliere, érigea en Marquiſat la terre de Marigni qui appartenoit à mon frere. Je le remerciai de cette faveur, qui me parut d'autant plus grande que Vandiere n'avoit encore rien fait pour la mériter.

Revenons aux affaires générales. L'Amérique, qui étoit à la veille d'exciter une guerre univerſelle, commençoit déjà à faire voir des étincelles de ce feu qui devoit embraſer l'Europe. Les Anglois furent les premiers à ſe plaindre. Milord Albemarle repréſenta à la Cour de France que les François dans le Canada commettoient des hoſtilités contraires au traité d'Aix-la Chapelle.

La France répondit qu'elle n'en étoit pas informée: mais que, pour prévenir toute mauvaiſe intelligence, elle alloit

envoïer des ordres pour pacifier ces premiers démêlés, à condition que l'Angleterre, de ſon côté, agiroit de même. Les deux-nations le promirent, mais ni l'une ni l'autre ne tint parole. On ſe trompoit des deux-côtés, comme il arrive preſque toujours dans ces occaſions.

Je me ſouviens que, dès les premieres plaintes que l'Angleterre fit faire à la France, un miniſtre étranger me dit que le Cabinet de Verſailles & celui de St. James ſavoient qu'ils alloient bientôt ſe faire la guerre : mais qu'ils ne vouloient pas ſe le dire, pour donner plus de miſtere à la choſe.

" En ce cas-là, Monſieur, *lui dis-je*, le " Roi n'eſt pas du ſécret, car il ne ſait pas " un mot de cette guerre que vous nous " annoncez." En effet Louis XV. ignoroit qu'il étoit à la veille de s'engager dans une longue ſuite de ſiéges & de batailles. On l'avoit bien inſtruit des motifs qui portoient les Anglois à ſe plaindre:

plaindre : mais on ne l'avoit pas informé de leur réſolution à prendre les armes.

Pendant qu'on parloit des diviſions qui ſe trouvoient dans les nouveaux mondes, la guerre de religion continuoit toujours dans le roïaume. Le Roi qui, pour rendre la tranquillité à l'état, avoit fait tout ce qu'on avoit voulu, eut le chagrin de voir qu'on ne faiſoit rien de ce qu'il vouloit. Il fut obligé d'exiler l'Archevêque de Paris. Je fus témoin de la peine que lui cauſa la néceſſité de donner cet ordre. Il avoit eſſaïé de ramener ce Prélat à ſon devoir par tous les moïens que ſa bonté & ſon ame bienfaiſante avoient pu lui ſuggérer : & ce ne fut qu'après les avoir tentés inutilement qu'il ſe reſolut à l'envoïer à Conflans.

La conduite de cet Archevêque, qui avoit déſobéi ouvertement aux ordres de ſon Souverain, irrita les courtiſans, au point que pluſieurs conſeillerent au Monarque de le faire arrêter par des gens

de guerre, & de le garder étroitement: mais Louis XV. avoit trop de douceur dans le caractere pour mettre en uſage un conſeil auſſi rigoureux. Je lui ai ſouvent oui dire que les Rois doivent punir, ſans jamais ſonger à ſe venger: Il chargea un de ſes miniſtres de la lettre de cachet, avec ordre de la ſignifier à l'Archevêque ſans éclat.

Le Roi ſe vit encore obligé de faire enlever les Evêques d'Orléans & de Troies, deux-Prélats dont les ſentiments étoient trop conformes à ceux de l'Archevêque de Paris. On pouvoit regarder ces deux derniers comme les boutes-feu du roïaume. Ils préparoient les eſprits à la déſobéiſſance, en ſe montrant eux-mêmes rébelles aux ordres du Prince. Un de ceux-ci, du fonds de ſon exil, inſulta la Cour & l'Etat par un mandement, dans lequel il deffendit à ſes diocéſains d'avoir recours, dans le cas de l'adminiſtration, à d'autres prêtres qu'à ceux qu'il leur déſignoit, &

il

il falloit que ces prêtres fuſſent vicaires ou Curés. C'étoitreſt raindre le ſacerdoce : mais, lorsqu'on touche à l'autorité épiſcopale, les princes de l'égliſe ſont prêts à tout entreprendre. Monſieur le Maréchal de Saxe diſoit que " ſi Dieu limitoit le " pouvoir des Evêques de France, ces " évêques à leur tour mettroient des " bornes à la puiſſance de Dieu."

L'exil de l'Archevêque de Paris impoſa ſilence aux plus conſidérables de ſon parti : mais il ne finit pas la querelle.

Le Miniſtre de la Marine donna un état au Roi de ſes forces navales : elles ſe montoient à ſoixante-ſix vaiſſeaux de ligne & trente-frégates. Un politique du Nord dit que ce n'étoit pas aſſez pour ſe battre contre l'Angleterre ; & il prophétiſa dès-lors que, ſi on n'évitoit la guerre, à la paix la marine Françoiſe ſeroit totalement détruite. Je rapportai ces paroles à pluſieurs de nos miniſtres, qui me répondirent que ce politique n'entendoit rien aux prophéties

prophéties maritimes. Il y a long-tems que la France eſt privée de ces hommes d'état dont le génie perçant ſait démêler les événements les plus reculés. On va aujourd'hui méchaniquement & par habitude où l'on eſt contraint d'aller. Monſieur le Maréchal de Saxe ſe ſervoit d'une expreſſion ſinguliere, il diſoit que *notre gouvernement vit au jour la journée.*

On tint prête l'armée navale, on enrola des matelots; mais on manquoit d'officiers experts dans la marine, rarement la France en a eu de bons. Louis XIV. en forma, mais ils finirent avec ſon régne.

L'eſprit de parti & d'animoſité ſe ſoutenoit toujours à la Cour. La cabale qui cherchoit à me perdre augmentoit avec ma faveur. L'envie déploïoit tous les reſſorts cachés que la méchanceté humaine peut ſuggérer. Tous ceux qui environnoient le Prince cherchoient à m'enlever ſa confiance.

Parmi

Parmi les perſonnes qui conſpiroient contre-moi, il y en avoit qui m'étoient redevables de leur fortune & pour leſquelles je m'intéreſſois tous les jours. Je les fis remarquer au Roi. Louis XV. déteſte les ingrats : cette noirceur produiſit un effet contraire à celui que mes ennemis s'étoient propoſé. Le Roi fut plus aſſidu auprès de moi qu'auparavant, & en mépriſa d'avantage ceux qui avoient voulu le tromper. Je ne rapporte point ici les moïens bas & honteux que des courtiſans & quelques femmes ambitieuſes mirent alors en uſage pour ſurprendre le coeur du Monarque. Le détail de ces brigues eſt indigne de l'hiſtoire, & je n'ai pas deſſein de transmettre à la poſtérité des intrigues & des cabales qui ne regardent que ma perſonne.

M. Moreau de Seychelles Controleur Général des Finances ſervoit l'état. Il s'appliquoit à rétablir l'ordre dans les Finances ; je le fis remarquer au Roi, & auſſitôt

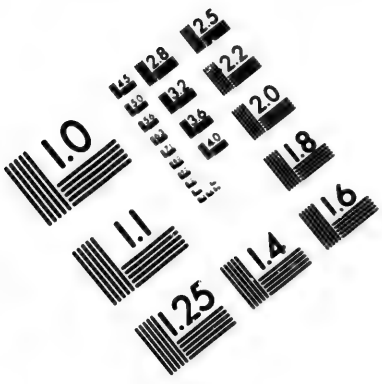
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50

auſſitôt ce Prince le fit Miniſtre d'état. Il avoit ſes ennemis à la cour ; on diſoit de lui qu'il n'avoit encore rien fait pour mériter cette place, & que la fortune s'étant précipitée au-devant de lui pour l'élever, il reſteroit à-moitié chemin de la faveur.

Lors qu'il vint à la Cour remercier le Roi, je lui dis, " Monſieur, bien des " gens s'érigent ici en devins ſur votre " miniſtere, faites voir à toute la France " que ce ſont de faux prophetes."

Le Duc de Mirepoix, qui avoit toujours aſſuré la Cour que les Anglois ne penſoient pas à rompre le traité de paix, fut obligé de lui écrire à la fin qu'ils ſe préparoient à faire la guerre. La France ſe mit à la hâte en deffenſe, ſans ſavoir préciſément ſi elle devoit ſe battre. Le Bureau de la marine expédia des ordres dans tous les ports & havres. Les vaiſſeaux finis furent lancés à la mer, & les autres ſe tinrent prêts à faire voile au premier commandement.

Cependant

Cependant on négocioit toujours à Paris pour le traité d'Aix-la-Chapelle. Ce n'étoit plus avec Milord Holderneſs : il étoit mort. Les intérêts de la Grande-Bretagne étoient entre les mains d'un Sécrétaire d'Ambaſſade, qui répondoit vaguement aux demandes qu'on lui faiſoit ſur les préparatifs de ſa Cour.

Quelques politiques ont aſſuré que, ſi le Comte d'Albermarle avoit vécu, la guerre, qui peu de tems après déchira les deux-nations, n'auroit jamais eu lieu. On a dit que ce Miniſtre, qui avoit un grand aſcendant ſur l'eſprit de George II. étoit alors attaché à Paris à une fille du monde dont il ne pouvoit ſe ſéparer. Ce n'eſt qu'un ſoupçon, peut-etre dénué de fondement : mais après tout ce ne ſeroit pas la premiere fois que les amours d'une courtiſane auroient influé ſur les affaires de l'Europe.

A la ſuite des dépêches de Londres il y eut grand Conſeil à Verſailles, & le Roi

s'y

s'y exprima ainſi à ſes Miniſtres. " Mon " parti eſt pris, je ne commencerai point " la guerre, & ſi les Anglois rompent le " traité d'Aix-la-Chapelle, l'Europe, qui " ſera témoin de ma modération, verra " qu'ils ſont les agreſſeurs."

Monſieur de Maillebois le pere dit en pleine cour, qu'il valloit mieux les prévenir que de les mettre dans le cas de le faire.

La modération du Roi ne trouvoit des approbateurs que dans ceux qui avoient intérêt à éviter les ſiéges & les batailles; car chacun prenoit part à cet événement ſelon les vuës particulieres de ſa fortune. Les militaires vouloient la guerre, les marchands & les financiers ſouhaitoient la paix.

La Cour de Londres envoïa à Paris le Comte d'Herford pour remplacer Milord Albemarle. On comparoit cet Ambaſſadeur à un hérault d'armes; on diſoit de lui qu'il étoit venu déclarer la guerre à la France

France. Il parloit en effet d'un ton à faire connoître que tout étoit prêt en Angleterre pour faire une invaſion en Amérique. Monſieur Rouillé en fut intimidé de façon qu'il dit au Roi : " SIRE, il faut que la " Grande-Bretagne ait réſolu de faire la " guerre ; car ſon Ambaſſadeur parle " comme ſi elle étoit prête d'entrer en " campagne."

Aux premiers bruits d'un armement les militaires, qui depuis les dernieres campagnes de Flandres avoient déſerté Verſailles, vinrent en foule me faire leur cour. Tous mes appartements étoient remplis d'officiers qui, en me priant d'emploïer pour eux ma faveur auprès du Prince, faiſoient valoir leurs talents pour l'art militaire.

Cependant la guerre des Evêques continuoit toujours. L'Archevêque de Paris relegué à Conflans n'en étoit pas plus ſoumis. Du fonds de ſon exil il bravoit la cour & la ville. On le transféra à Lagny

ſur

ſur Marne, petite ville qui n'avoit ni la grandeur ni la magnificence de Conflans. Cette retraite, en diminuant ſon faſte épiſcopal, ne prit rien ſur ſon caractere, qui y conſerva la même fermeté. On emploïa plus de ſévérité pour les autres Evêques rébelles : mais ces lettres de cachet étoient oppoſées à l'effet qu'on s'en étoit propoſé. Elles ne ſervoient qu'à leur donner une conſidération dans leur parti qui augmentoit leur arrogance.

Un Courtiſan dit au Roi qu'il falloit faire bâtir un ſéminaire à Rome, pour y envoïer tous les évêques François qui étoient rébelles à ſes ordres, avec une fondation de cent écus romains par tête pour l'entretien de leur grandeur.

Il eſt certain qu'on avoit trop de déférence pour ces gens-là ; & que, dans les châtiments-même qu'on mettoit en uſage lors qu'ils ſortoient de leur devoir, on emploïoit une conſidération qui empêchoit qu'ils n'y rentraſſent.

Les

Les Evêques, dans leur exil, n'aïant rien à faire qu'à écrire, & ne pouvant emploïer d'autres armes que la plume, inonderent la France de lettres & de mandements. C'etoient autant de manifeſtes contre l'autorité roïale. On conſeilla pluſieurs fois au Roi de faire pendre les Imprimeurs qui étoient les inſtruments de ces écrits ſéditieux: mais Louis XV. ne voulut jamais avoir recours à ces moïens violents.

Les Anglois s'expliquerent à la fin ſur les préparatifs de guerre dont la renommée avoit informé l'Europe. Ils déclarerent au gouvernement que, dans le Canada, les François avoient fait des incurſions ſur les terres de la domination de la Grande-Bretagne, & que l'Angleterre n'étoit pas d'humeur à ſouffrir de ſemblables uſurpations. On a vu que les deux-Couronnes à la paix avoient laiſſé cette affaire entre les mains des commiſſaires. Monſieur le Comte d'Argenſon avoit prévu dès-lors que

que ces commiſſaires acheveroient de ruiner les intérêts des deux-couronnes. " Car, *diſoit-il*, lorſque deux-puiſſances " qui ont les armes à la main ne peuvent " pas s'accorder ſur certains différends, " il eſt impoſſible que des particuliers les " concilient."

Cependant le cabinet de Londres ne diſoit pas qu'il déclaroit la guerre, mais ſeulement qu'il etoit mécontent des François dans l'Amérique.

Cette déclaration affligea le Roi, qui ne vouloit point de guerre. Les dettes de l'état n'étoient pas encore aquittées, les mêmes impôts ſubſiſtoient comme auparavant, le peuple étoit toujours foulé: ainſi une nouvelle guerre ne pouvoit que l'accabler. Louis XV. me parla du malheur qui menaçoit la France d'une maniere à me perſuader qu'il y étoit ſenſible. Je fus témoin de ſes inquiétudes à ce ſujet; & je dois ici cette juſtice à la bonté de ce Prince qu'il en étoit pénétré. Il n'en

fut

fut pas de même des miniſtres & des courtiſans militaires qui eſpéroient avancer leur fortune à la faveur de cette nouvelle révolution. La difficulté n'étoit pas d'entreprendre la guerre, mais d'avoir des généraux pour la faire.

Le Maréchal de Saxe, la terreur des ennemis de la France & en qui les Soldats avoient une confiance aveugle, étoit mort. De tous les officiers François qui avoient ſervi ſous lui, il n'y en avoit pas un ſeul qui donnât les mêmes eſpérances dans le commandement. Ils avoient du courage & de l'expérience: mais ce n'étoit pas aſſez; car j'ai ouï dire que, pour former un héros, il faut un aſſortiment de qualités qui ſe trouvent rarement toutes dans un ſeul homme.

Parmi les généraux qui avoient ſervi dans les dernieres guerres, le Maréchal de Belleiſle étoit celui qui avoit le plus d'envie de commander en chef: mais, outre qu'il n'avoit jamais été bon général, ſon

ſon eſprit avoit beaucoup vieilli. Il s'exprimoit en termes diffus & diſcouroit beaucoup. On diſoit de lui à la Cour que, de tout le génie qui l'avoit élevé au comble des grandeurs, il ne lui reſtoit que la parole.

L'état ſe trouvoit alors menacé à la fois de trois guerres, dont deux étoient déclarées. Celle de la Bulle, comme on l'appelloit, qui étoit à la veille de cauſer une révolution dans le gouvernement ; celle des Barbareſques qui, malgré la foi des traités, troubloient le commerce de la nation, & celle des Anglois qui étoient prêts à lui livrer des batailles.

Un homme d'eſprit, à qui on dit que les Bretons alloient être nos ennemis, dit. *Dieu ſoit loué : voilà la querelle des évêques finie, car ces gens-là n'ont jamais la guerre qu'en tems de paix.*

L'Archevêque de Paris toujours exilé & toujours obſtiné écrivit une lettre au Roi d'un ſtile qui n'avoit point d'exemple depuis

depuis la fondation de la monarchie. Il disoit en termes formels au Monarque, que " Sa puissance étoit supérieure à celle " du Souverain, lors qu'il s'agissoit du " ministere dont Dieu l'avoit chargé; " que son devoir étoit celui de la conduite de son troupeau, qu'il n'en reconnoissoit point d'autre sur la terre: " qu'au reste il ne pouvoit & ne devoit se " rétracter de ses premieres démarches: " que c'étoient-là ses derniers sentiments, " qui seroient toujours les mêmes jusques " au tombeau, &c. &c."

C'étoit un tems marqué pour la désobéissance. Le clergé se faisoit gloire d'être rébelle aux ordres du Roi. Ce caractere d'obstination étoit passé dans les provinces. Le Député du Languedoc rapporta au Roi un fait arrivé à Montpellier, qui fit connoître à ce Prince la nécessité qu'il y avoit d'arrêter le cours de pareils abus. Cet homme dit que la femme d'un Conseiller de cette ville, qui avoit refusé d'accepter

la bulle, ſe trouvant en danger de mort, demanda au Curé de ſa paroiſſe de lui adminiſtrer les ſacrements. A ſa premiere réquiſition le Curé & les quatre-Vicaires s'enfuirent. On s'adreſſa aux autres paroiſſes, mais on trouva que tous les eccléſiaſtiques qui les deſſervoient avoient déſerté. Le *Juge-Mage* ordonna alors à un prêtre indépendant & qui n'étoit attaché à aucune égliſe d'adminiſtrer cette Dame. Celui-ci ſe mit en devoir d'obéir: mais il s'apperçut que le bon Dieu avoit accompagné les prêtres dans leur fuite. Il ne trouva pas une ſeule hoſtie dans les tabernacles des différentes égliſes de la ville. Les Curés, & les ſecondaires les avoient toutes mangées avant leur départ. Il en conſacra une: mais ce n'étoit pas aſſez, il falloit l'adminiſtrer. On craignoit une émeute générale. Le Commandant de la place fut obligé de faire mettre la garniſon ſous les armes & de donner des gardes au bon Dieu

pour qu'il ſe rendit en toute sûreté à la maiſon du malade.

De ſemblables ſcénes, dans une ville remplie de Proteſtants, faiſoit de la religion romaine un ſujet de dériſion publique. Le Roi en étoit pénétré, & ne pouvoit cependant ſe réſoudre encore à emploïer les remedes violents.

J'ai dit que le Roi ne ſouhaitoit point la guerre. Pour la prévenir, s'il étoit encore poſſible, il envoïa Buſſi à Hanovre, où le Roi George II. devoit ſe rendre. Je ne voulois point qu'on emploïât cet homme, ne lui croïant pas aſſez de capacité pour réuſſir dans une négociation de cette importance : mais on avoit prévenu Louis XV. en ſa faveur.

Les Partiſans de Buſſi diſoient qu'il parloit avec fermeté & qu'il avoit le ton abſolu, qualités qu'on regardoit comme eſſentielles auprès d'une cour libre où la modération & la ſoupleſſe échouent preſque toujours. C'étoit préciſément le

traire. Buſſi négocia mal l'affaire de la guerre, comme il échoua quelques années après dans celle de la paix : mais j'avois pour maxime de ne point m'oppoſer aux ſentiments du Roi.

On donna ordre à tous les commandants des colonies dans l'Amérique d'armer autant de vaiſſeaux qu'ils pouroient, pour s'oppoſer aux deſſeins des Anglois. J'ouis dire alors à Monſieur le Maréchal de Noailles qu'il falloit y faire paſſer des troupes, & non pas des avis.

La mort du Maréchal de Lowendalh éleve & compagnon du Comte de Saxe, qui arriva dans ce tems-là, fit naître des regrets que les circonſtances rendoient plus ſenſibles. Ses talents militaires avoient fait concevoir des eſpérances que ſa mort détruiſoit. La priſe de Bergen-op-zoom lui avoit aquis une réputation, dont la France eut pu tirer avantage dans la guerre dont elle étoit menacée. J'en témoignai des regrets au Roi. " Vous

" avez

" avez raiſon de me plaindre ſur la mort " de cet officier, *me répondit-il*, c'étoit " un de ceux qui méritoient le plus ma " confiance. J'ai beau chercher parmi " mes ſujets, je n'en trouve aucun qui " ſoit en état de le remplacer."

Louis XV qui l'avoit honoré pendant ſa vie, voulut encore lui donner des marques de diſtinction après ſa mort. Il fit les frais de ſa pompe funebre & donna des penſions à ſes enfants des deux-ſexes; récompenſes dûes à ſon mérite & dont le Roi s'aquittoit en la perſonne de ſes héritiers. Tous ceux à qui le mérite de ce général faiſoit ombrage, ſe réjouïrent de ſa mort, il n'y eut que les véritables patriotes qui en eurent du regret.

Pendant que la France cherchoit les moïens de fournir aux frais de la guerre, nous apprîmes à Verſailles que l'Angleterre trouvoit dans ſes ſujets des reſſources volontaires pour y ſuppléer. Des particuliers offroient de l'argent aux mate-

lots qui voudroient s'enroler dans la flotte roïale, & d'autres s'engageoient à entretenir leur famille à leurs dépends, juſques à la paix, dût-elle ne ſe conclure que dans ſix-luſtres.

Certaines communautés offroient des dons gratuits à ceux qui voudroient prendre les armes contre la France. Je dis au Maréchal de Belleiſle, qui me rapportoit tous ces faits : " Il me ſemble, Mon" ſieur, qu'une nation qui s'exécute ainſi, " a l'avantage ſur celle qui, dans les dé" penſes de guerre, ne donne de l'argent " que forcément." *Cela eſt vrai*, me répondit le vieux Courtiſan, *mais cette même nation Angloiſe, qui ſe dépouille volontairement de ſes richeſſes pour une guerre qu'elle croit utile à l'état, perd ſouvent tous ſes avantages à la paix. Un Lord, qui veut ſe fraïer un chemin au miniſtere par un ſiſtême de pacification, s'intrigue auprès du Roi, gagne ſa confiance & ſe fait des créatures. Celles-ci démontrent que les ſiéges & les batailles*

tailles ruinent l'état, que le commerce en ſouffre & que l'induſtrie périt. La cabale ſe fortifie, le parti du Miniſtre poſtulant augmente, il prend le deſſus & la paix ſe ſigne aux dépens du ſang & des richeſſes de la nation.

Monſieur de Mirepoix continuoit toujours ſes négociations à Londres. Il traitoit avec le Chevalier Robinſon qui lui donnoit des eſpérances: mais ce n'étoit que pour gagner du tems. La guerre étoit réſolue.

Monſieur le Comte d'Argenſon diſoit ſouvent au Roi qu'il falloit retirer cet Ambaſſadeur, dont le ſéjour à Londres ne ſervoit qu'à amuſer l'état & à donner la nation Françoiſe en ſpectacle. Le Roi & le conſeil étoient bien embaraſſés. Louis XV. ne vouloit pas que l'Europe eût à lui reprocher les premieres hoſtilités.

Monſieur le Maréchal de Lowendalh qui, avant que de mourir, avoit été té-

moin de cet embaras, avoit dit en pleine cour, qu'*il valoit mieux attaquer en premier, que de ſe laiſſer battre en ſecond.* On ne ſuivit pas ce conſeil, & on s'en repentit.

Pour moi, j'étois neutre dans cette grande affaire. On a dit dans le monde que j'avois ſouhaité cette guerre pour me rendre plus conſidérable à la cour. Je n'avois beſoin ni de ſiéges ni de batailles, choſes toujours ruineuſes à l'état, pour ſoutenir mon crédit auprès du roi. Louis XV. m'honoroit de ſa confiance : tous ceux qui avoient voulu me nuire y avoient échoué, je n'étois plus ſenſible aux rangs & aux grandeurs : la ſeule ambition qui me reſtoit étoit l'établiſſement de ma fille, mais elle n'étoit pas en âge d'être mariée, & je ne doutois pas que le roi ne l'honorât de ſa protection.

Cependant on parloit toujours de paix à Londres & à Paris : mais on apprit enfin

fin que l'Angleterre avoit déclaré la guerre à la France dans les nouveaux mondes. La cour de Verſailles fut informée que l'amiral Boſcawen, à la tête de ſa flotte, avoit enlevé le Vaiſſeau l'*Alcide* ſur les bancs de Terre-Neuve. La maniere dont il s'étoit emparé de ce navire aggravoit l'offence. L'*Alcide* ne devoit point être attaqué lorſqu'il le fut, car il n'avoit point ordre de ſe battre. C'eſt un uſage établi chez toutes les nations policées, lorſqu'elles ſe déclarent la guerre, de publier un manifeſte, qui contient les griefs qui font prendre les armes; & l'Angleterre n'en avoit point fait imprimer. Cette démarche paſſa en conſéquence pour une véritable piraterie. On l'a fit remarquer au roi, qui donna auſſitôt ordre au duc de Mirepoix & à Buſſi de revenir en France, ſans prendre congé de la cour d'Angleterre. Dès-lors toutes les voies d'accommodement furent ſuſpendues.

Le Roi, qui avoit voulu éviter la guerre avant qu'elle commençât, prit ſon parti dès qu'il eût ſu ce premier acte d'hoſtilité. L'honneur ne lui permit plus de diſſimuler un affront fait à ſon pavillon. Il me dit, au ſortir du conſeil: " Madame, la guerre eſt déclarée; les " Anglois ſont mes ennemis."

Le bureau de la guerre commença ſes opérations: il y fut délibéré ſur les armements de terre & de mer, ſur l'augmentation des troupes & ſur les moïens de pourvoir au ſoutien des armées.

Dès-lors le Roi vécut plus rétiré, il alla moins à la chaſſe & s'interdit pluſieurs divertiſſements qu'il prenoit auparavant. Il travailla régulierement avec ſes miniſtres. Monſieur le Comte d'Argenſon, avec qui il s'enfermoit très ſouvent, lui donna un détail circonſtancié de ſes troupes de terre, & le Miniſtre de la marine lui en fit un de ſes flottes. Louis XV. leur faiſoit des objections ſur les prin-

principaux points de leur adminiſtration, auxquelles ces chefs de bureaux étoient obligés de répondre.

Monſieur le Comte d'Argenſon, dont le miniſtere étoit alors le plus important parcequ'il ſe trouvoit à la tête des affaires militaires, dit au Roi que ſes troupes étoient en bon état, que la diſcipline militaire étoit bien exercée, que les François aimoient la gloire & qu'on pouvoit ſe flatter du ſuccès des campagnes, pourvu que les généraux ſecondaſſent l'ardeur du ſoldat, & ne fuſſent point eux-mêmes un obſtacle à la grandeur de la France.

Les conférences avec le miniſtre des finances furent plus difficiles. Il y avoit beaucoup d'anciennes dettes à païer. Les revenus de la couronne étoient hipothéqués, le commerce & l'induſtrie, qui venoient de reprendre un peu de vigueur depuis la paix, alloient de nouveau retomber dans l'inaction.

Le Controlleur-Général dit au Roi, " SIRE, il ne faut pas déguiſer à votre " majeſté l'état des choſes. Il faudra " faire agir de grands reſſorts pour ſou- " tenir le poids de la guerre. J'ai com- " biné l'état de vos finances, elles me " procureront des reſſources pour qua- " tre-ans. Si à la fin de ce terme-là, la " paix n'eſt pas faite, les campagnes ne " pouront continuer que par des impots " accablants pour vos peuples."

Le Roi, qui au ſortir de cette derniere conférence vint chez moi, me dit qu'*il venoit de s'entretenir avec le miniſtre le plus honnête homme de la France, car je dois appeller de ce nom*, ajouta-t-il, *celui qui a aſſez de probité pour parler avec franchiſe à ſon roi.*

Le miniſtre de la guerre demanda une augmentation de quarante-mille hommes, elle lui fut accordée; & en conſéquence les ordres furent donnés pour que la levée s'en fit. Monſieur de Belleiſle

leiſle me dit qu'on n'avoit pas beſoin de tout ce monde pour ſe deffendre contre une poignée d'Iliotes, que cela ne faiſoit qu'augmenter les charges de l'état, & ne ſervoit qu'à le rendre plus foible. Il ne prévoïoit pas que ces levées n'étoient rien en comparaiſon de celles qui devroient ſe faire par la ſuite.

Le traité d'Aix-la-Chapelle avoit donné à la France une ſécurité parfaite. Ses ports étoient ouverts & ſans deffence. Aux premiers actes d'hoſtilité commis en Amérique, il fut reſolu de faire rétablir les ouvrages de Dunquerque. Le Roi chargea le Prince de Soubiſe de cette opération. On lui donna un corps de troupes de huit à dix-mille hommes qui devoient ſervir à favoriſer l'entrepriſe.

Aux premiers bruits des révolutions du Canada, on y avoit fait paſſer ſucceſſivement deux-eſcadres, dont on n'avoit aucunes nouvelles. L'incertitude où l'on étoit du ſuccès de cette petite armée

mée de mer ſuſpendoit les grandes opérations de terre.

Le conſeil d'état n'avoit point de plan fixe : ceux qui le compoſoient étoient diviſés. Je fus témoin en grande partie des différentes opinions qu'il y eut alors à la cour ſur cette grande affaire.

Un homme de beaucoup de bon ſens diſoit, comme le Maréchal de Belleiſle, " *que* les grandes armées étoient inu- " tiles, qu'il n'étoit pas queſtion de cam- " pagnes ſur terre mais d'une guerre de " mer ; *qu'*il falloit mettre à couvert les " colonies, qui ſeules pouvoient être con- " quiſes ; *que* le plan des Anglois n'étoit " pas d'augmenter leur puiſſance en Eu- " rope, mais d'étendre leurs limites en A- " mérique ; *que* toutes leurs vuës tendoi- " ent de ce côté-là, & qu'il falloit auſſi y " tourner les nôtres ; *que* la balance géné- " rale garantiſſoit la France en Europe ; " mais qu'aucun ſiſtême ne garantiſſoit " ſes établiſſements dans les nouveaux " mondes ;

" mondes ; *que* la couronne perdroit ſon
" aſcendant, lorſque tout le commerce
" ſeroit au pouvoir des Anglois ; *que* la
" marine Bretonne étoit déjà ſupérieure
" à toutes celles de l'Europe, mais qu'a-
" près la perte du Canada & des autres
" parties du continent, elle ſeroit la ſeule
" en Europe ; *que* le moment étoit dé-
" ciſif pour la France ; & *que*, ſi on
" perdoit l'occaſion de ſe mettre à cou-
" vert de cette derniere tentative, on ne
" la retrouveroit plus ; *qu'*il falloit aban-
" donner tous les autres plans de guerre
" pour ne s'occuper que de l'affaire des
" colonies ; *que* toutes les autres regar-
" doient la république générale, mais
" *que* celle-ci intéreſſoit perſonellement
" & uniquement la France ; *qu'*une fois
" l'Amérique conquiſe, le corps entier de
" l'Europe ne pouroit plus rétablir l'é-
" quilibre ; parceque la puiſſance des
" premiers états de terre ne s'étendroit
" plus ſur la mer ; *que* les Anglois, au-
" milieu du monde chrétien, étoient ſé-

" parés

" parés de la chrétienté ; *qu*'on ne pou-
" voit pas les aller attaquer dans leurs
" iſles ; *que* la nature les avoit mis à cou-
" vert de toute invaſion en Europe,
" &c. &c."

Le parti oppoſé diſoit au contraire " *qu*'il falloit lever de grandes armées, " pour s'oppoïer aux alliés de l'Angle-" terre, qui ne manqueroient pas de " former des deſſeins en Allemagne ; *que* " c'étoit-là que ſe fraperoient les grands " coups ; *que* la guerre de l'Amérique " n'étoit que le prétexte de celle qui de-" voit ſe faire en Europe ; *qu*'on devoit " envoïer quelques troupes dans le Ca-" nada ; mais qu'il falloit lever de grands " corps pour l'Allemagne ; *qu*'on ſe " trompoit ſi l'on croïoit que les Bre-" tons borneroient leurs entrepriſes à " l'Amérique, puiſqu'il étoit viſible " que leurs deſſeins tendoient à exciter " une révolution dans le nord de l'Eu-" rope ; *que* la balance générale ne ga-" rantiſſoit la France, qu'autant qu'elle-

" même

" même contribuoit à y entretenir un
" juſte équilibre ; *qu'*à l'égard du com-
" merce général, il n'étoit pas à craindre
" que l'Angleterre ſe l'appropriât, puiſ-
" que ce païs n'avoit pas aſſez de maté-
" riaux pour le faire ; *qu'*il falloit que
" les Bretons euſſent recours aux nations
" induſtrieuſes & chez leſquelles la main-
" d'œuvre étoit à meilleur prix ; *que* le
" commerce univeſel conſiſtoit en des
" échanges, & qu'un peuple, qui dimi-
" nuoit conſidérablement celui des au-
" tres états, gênoit beaucoup le ſien ;
" *qu'*à l'égard de la marine, on ne pou-
" voit pas en former une qui balançât
" tout d'un coup celle de l'Angleterre ;
" *que* les dépenſes qu'on feroit à ce ſujet
" ſeroient inutiles, parceque le tems é-
" toit trop court & les moïens trop pe-
" tits ; *que* la perte du Canada n'étoit
" pas aſſurée, parceque les événements
" de la guerre étoient incertains ; *que* les
" nations ſauvages aimoient les François
" & haïſſoient les Anglois, qu'elles ai-
" meroient

" meroient mieux ſe faire exterminer " que de paſſer ſous le joug Breton ; " *qu'*au reſte quand le Canada ſeroit con- " quis dans cette guerre, on pouroit le " reprendre dans une autre ; mais *que*, ſi " les Bretons unis à leurs alliés proffi- " toient des circonſtances pour remporter " des avantages en Europe, on ne ſeroit " plus à tems de les réparer, parceque " les dernieres victoires ſeroient garan- " ties par de nouveaux traités de paix, " au-lieu qu'en Amérique les nations " barbares alliées de la France, qui ne " connoiſſent point le droit des gens, " ſont toujours à tems de former des ré- " volutions ; en un mot, *qu'*il étoit de " l'intérêt de la France de mettre ſur " pied de nombreuſes armées pour ſou- " tenir ſes prétenſions ſur terre, & cé- " der pour quelque tems aux affaires de " la mer, &c. &c."

Un troiſieme parti ſoutenoit qu'il falloit veiller à l'un & à l'autre. " On " doit, *diſoit celui-ci*, empêcher les con-

" quêtes

" quêtes en Amérique & prévenir celles
" qui pouroient ſe faire en Europe. La
" France eſt aſſez puiſſante pour cela:
" elle n'à qu'à bien ménager ſes forces;
" elle atteindra par tout, lorſque ceux
" qui gouvernent l'état n'auront qu'un
" intérêt commun; c'eſt-à-dire, la gloire
" de la nation & le bonheur des peuples.
" Au cas que le nord de l'Europe veuille
" proffiter des diviſions de l'Amérique,
" il faudra tenir nos engagements &
" faire paſſer vingt-quatre-mille-hom-
" mes en Allemagne. Une plus forte
" armée ne peut nous procurer qu'une
" plus grande perte ſans aucun avan-
" tage. Ce ſecours médiocre nous met-
" tra à même d'en envoïer de plus con-
" ſidérables dans les nouveaux mondes,
" pour y mettre à couvert nos colonies.
" La révolution du Canada n'eſt pas une
" querelle de mer, c'eſt une guerre de
" terre. Il eſt queſtion de la deffenſe
" du continent, il ne s'agit que d'y dé-
" barquer des troupes & les Anglois ne

" fau-

" ſauroient l'empêcher. Leurs arrange-
" ments ne ſont pas encore pris pour fer-
" mer les paſſages : mais ſi on ne ſe
" hâte, on ne ſera plus à tems ; car les
" Bretons, qui ne perdent pas de vuë
" nos opérations, ne verront pas plutôt
" que nous ne faiſons point de grands
" préparatifs ſur terre, qu'ils ſe met-
" tront en état d'en faire de conſidérables
" ſur mer.

Il y avoit auſſi un parti pour la paix : les raiſons qu'alléguoit celui-ci étoient fondées ſur ce qu'on n'avoit pas les moïens de faire la guerre : mais les eſprits étoient trop agités pour ſe prêter à des vuës pacifiques. Chacun avoit des deſſeins de fortune, & l'intérêt particulier prévaut toujours ſur le bien général. Les officiers ſubalternes qui vouloient s'avancer demandoient des ſiéges & des batailles. Ceux qui cherchoient à commander les armées penchoient pour la guerre, & les gens qui devoient faire les fournitures la trouvoient indiſpenſable :

il

il eſt donc viſible par tous ces motifs que perſonne ne penſoit à l'état.

Pendant cette criſe le clergé de France étoit aſſemblé. Il délibéroit fort ſérieuſement ſi on devoit ou adminiſtrer les malades ou les laiſſer mourir ſans ſacrements. Les évêques que la cour & le parlement avoient gagnés prétendoient qu'on ne pouvoit leur refuſer ce ſecours. Ceux qui n'attendoient rien du roi & qui haïſſoient le parlement, ſoutenoient au-contraire qu'il falloit le leur refuſer comme à des hérétiques. Enfin, après pluſieurs débats, on parut ſe déterminer à laiſſer décider cette grande affaire par le Pape.

J'en appris la nouvelle avec plaiſir. Benoit XIV. occupoit alors le Saint-Siége. Pluſieurs perſonnes venues de Rome m'avoient fait l'éloge de ce pontife. Il mépriſoit cette politique rafinée de ſes prédéceſſeurs qui cherche à ramener tout à ſes vuës. Le premier trait de

de ſon pontificat m'avoit fait concevoir une véritable eſtime pour lui. Il avoit banni de Rome ces miſérables équivoques qui, en ſervant d'aliment à la ſuperſtition, déſhonorent la religion chrétienne. Il ſavoit que Dieu fait quelquefois des prodiges, mais qu'il ne change pas tous les jours le cours de la nature. Ce prince de l'égliſe prefféroit le titre d'honnête homme à celui de ſaint, & cette qualité le mettoit au-deſſus de tous les papes qui aient jamais exiſté ſur la terre. Benoit XIV. avoit tant de lumieres & ſi peu de prévention, que ſa déciſion ne pouvoit que rendre la tranquillité à l'égliſe de France.

L'adminiſtration des ſacrements n'étoit pas la ſeule diſcuſſion qui occupât le clergé. La grande affaire, pour laquelle on étoit aſſemblé, & ſur laquelle tout le corps s'accordoit unanimement, étoit de ne pas reconnoître l'autoritité des

des parlements ou de quelque autre corps laïc que ce pût être.

Louis XV. qui ne pouvoit commencer la guerre ſans fouler ſes peuples, voulut être le premier à leur donner l'exemple en diminuant une partie de ſa maiſon. Il réforma pluſieurs de ſes équipages de chaſſe, & un grand nombre de chevaux de courſe des deux écuries. Il y eut auſſi des réglements ſur les petits voïages pour les rendre moins diſpendieux. Il fut décidé qu'à la cour il n'y auroit point de ſpectacles cette année & on ſuſpendit les ouvrages du Louvre, &c.

Monſieur le Comte d'Argenſon dit que " ces épargnes étoient un ſi petit " objet qu'elles ſuffiroient à peine pour " enrichir un directeur des vivres pen- " dant la guerre."

J'avois ſouvent voulu moi-même porter mes regards ſur cette réforme ; mais Monſieur de Belleiſle m'avoit dit qu'il n'étoit gueres poſſible d'enrichir l'état par

par cette économie. Il ajoutoit *que*, " ſi c'étoit un mal, il étoit impoſſible " d'y apporter du remede ; *que* tous ceux " qui ſervoient le Roi, vouloient s'en- " richir ; *que* la réforme ne produiroit " aucun avantage ; *qu'*il valoit mieux " garder les anciens officiers déjà opu- " lents que d'en prendre de nouveaux " qui chercheroient à le devenir."

Les conſeils d'état & les préparatifs de guerre ne me privoient pas de la préſence du Roi, qui me voïoit régulierement & me faiſoit part de ſes vuës & de ſes deſſeins. La réſolution qu'il avoit priſe de ſe venger de ſes ennemis lui donnoit un air de ſatisfaction qu'il n'avoit pas avant que de la prendre : ſa ſeule inquiétude étoit pour ſes peuples. Il craignoit que la longueur de la guerre ne les épuiſât trop.

On penſa à exercer les troupes, il y eut trois-camps. Monſieur le Prince de Soubiſe ſouhaita d'avoir le commande-

ment

ment de celui du Hainaut, j'en parlai au roi qui le lui accorda. M. de Chevert & M. le Marquis de Voyer, pour qui je m'intéreſſois auſſi, furent mis à la tête des deux autres.

Quoique les hoſtilités fuſſent commencées en Amérique, Louis XV. ne voulut pas les continuer en Europe. Une frégate de l'eſcadre de Breſt, aïant pris une frégate Angloiſe, le Roi donna auſſitôt ordre de la relacher, *ne voulant pas*, dit-il, *faire la guerre en tems de paix, & être le premier en Europe à enfraindre le traité d'Aix-la-Chapelle.*

Un officier général étoit dans mon appartement, quand le Roi me dit qu'il venoit d'expédier cet ordre, il ne put s'empêcher de lui dire en ma préſence. " Per-" mettez-moi, SIRE, de repréſenter à " votre majeſté que cette modération ne " changera rien au ſiſtême de la cour de " Londres. Les Anglois ont réſolu de " courir ſur nous, & de nous enlever

" tous les vaiſſeaux ſur leſquels ils ſe " croiront de la ſupériorité : il faut uſer " de répréſailles & leur enlever à notre " tour tous les navires qui ſeront infé- " rieurs en forces à ceux qui pouront les " rencontrer."

Monſieur le Comte d'Argenſon diſoit qu'il n'y avoit qu'un moïen à la guerre, qui étoit " de bien battre les ennemis & " de leur prendre beaucoup."

Les marins me faiſoient régulierement leur cour ; car les eſcadres devoient faire les honneurs de cette guerre. Il y eut une promotion d'officiers, & je m'intéreſſai à l'avancement de quelques uns, ſur le rapport qu'on me fit de leur capacité & de leur bravoure.

Je ſais qu'on s'eſt ſouvent plaint en France du choix que j'avois fait de certains perſonnages, ſoit pour les armées ſoit pour l'adminiſtration : mais ceux qui m'ont condamnée ne connoiſſent pas Verſailles. Chaque courtiſan y a un parti qui

qui vante ſes talents & ſon génie. Au-travers de ces éloges outrés il eſt impoſſible de reconnoître le vrai mérite. Tous ceux qui ont intérêt qu'un courtiſan s'avance à la guerre ou dans le gouvernement, cachent ſes deffauts & le montrent par ſes bonnes qualités; car tous les hommes ont leur point de vuë favorable.

La mort de Madame fille de Monſieur le Dauphin vint encore affliger Louis XV. J'ai ſouvent ouï vanter le bonheur des rois, en vérité ils ſont plus à plaindre que le reſte des hommes. Un citoïen n'a gueres que quelques chagrins domeſtiques, un monarque joint aux inquiétudes de ſa famille celles de l'état.

A peine Louis avoit-il eſſuïé ſes larmes qu'il apprit la nouvelle d'un combat qui s'étoit donné en Amérique près de l'Ohio, entre ſes troupes & celles d'Angleterre, dans lequel le général Braddock avoit été tué, & dans lequel la France avoit eu un avantage complet. L'acharne-

ment de cette premiere affaire, dont on trouve le détail dans les annales de l'Europe, fermoit toutes les portes à un accommodement. Le ſeul parti qui reſtoit à prendre en Europe étoit celui de ſe deffendre, & c'eſt celui qu'on ne prit pas. Les Anglois enleverent autant de vaiſſeaux marchands qu'ils en trouverent ſur les deux mers. Les commandants de ces navires avoient ordre de ſe rendre ſans faire aucune réſiſtance. Je priai le Roi de m'expliquer le motif de cette politique, & il me répondit comme auparavant, qu'*il ne vouloit pas rompre les traités & faire la guerre en tems de paix.*

Les Anglois proffiterent de cette modération, ils devinrent les maîtres abſolus de la mer & remplirent leur iſle de priſonniers François.

Dans le tems même que la cour de Verſailles ſe piquoit de tenir ſes engagements, celle de Londres lui reprochoit d'y manquer. Le rétabliſſement des ouvrages de Dunquerque paſſoit pour une in-

infraction à ces mêmes traités, pour leſquels la France ſacrifioit ce qui lui reſtoit de puiſſance ſur mer. C'eſt ainſi que chaque gouvernement voudroit juſtifier ſes vuës, & que l'ambition ſe déguiſe ſous toutes ſortes de formes pour arriver à ſes fins.

Monſieur le Maréchal de Noailles, qui n'étoit pas d'avis que la France laiſſât abimer le reſte de la navigation & de ſon commerce, pour faire voir à toute l'Europe que les Anglois faiſoient la guerre en pirates ; diſoit que ces dehors de modération ne trompoient perſonne, qu'il n'y avoit que la cour de Verſailles qui prit le change.

Ceux qui étoient de l'avis du Roi, prétendoient que toutes ces priſes faites ſans déclaration de guerre ſeroient reſtituées ; mais les véritables politiques penſoient qu'elles ne le ſeroient pas, & l'expérience fit voir par les ſuites qu'ils ne ſe trompoient pas.

On réitéra les ordres dans tous les ports de mer, & on ſe prépara à une guerre de terre : mais il n'y avoit pas aſſez de fonds dans le treſor roïal pour ſubvenir aux frais extraordinaires. Le controlleur-général dit au Roi ; SIRE " les fermiers-généraux offrent de l'argent à " votre majeſté, il faut le prendre. Ils " prêtent ſoixante-millions à la couronne " à raiſon de quatre pour cent, l'état " dans la poſition préſente ne ſauroit a- " cheter de l'argent à meilleur marché."

On croiroit peut-être que les financiers touchés de l'état de la France faiſoient cette avance par un eſprit de patriotiſme : mais la poſtérité ſaura que c'étoit par le même vil intérêt qui les gouverne toujours qu'ils ſe montroient ainſi généreux. Une des premieres conditions fut que le bail des fermes ſeroit renouvellé. Enſuite ils exigerent qu'il n'y auroit plus de ſous-fermiers, c'eſt-à-dire, que le proffit ſur les fermes ne ſeroit plus partagé

tagé & qu'ils ſeroient eux ſeuls les maîtres des finances. Ils vouloient encore diſpoſer de tous les emplois des fermes.

On dit ouvertement dans Paris que j'avois moi-même dreſſé ce plan d'emprunt. Il eſt vrai que quatre fermiers-généraux vinrent à moi pour m'en faire la propoſition de la part de leur corps, & que j'en parlai au Roi. Louis XV. la fit examiner dans ſon conſeil & ceux qui le compoſoient la trouverent convenable : voilà toute la part que j'eus dans cette affaire. Ceux qui imaginent qu'un roi de France peut faire des levées d'argent par le ſeul acte de ſa volonté particuliere, ne connoiſſent point le gouvernement. Il s'en falloit de beaucoup que cette ſomme ſuffit pour mettre en mouvement toutes les machines de guerre dont on prevoïoit avoir beſoin. Il fallut avoir recours à d'autres expédiens. Le Roi fit un emprunt de trente-millions ſur les poſtes à raiſon de trois pour cent : mais cela ne

ſuffiſoit pas encore. Les ſécrétaires du roi tant du grand que du petit college furent taxés, & cet impôt, peut-être le moins onéreux de tous parcequ'il tomboit ſur des gens qui avoient acheté leurs charges par oſtentation, produiſit une reſſource de quarante-cinq millions.

Avec ces fonds on ſe mit en devoir de s'oppoſer aux deſſeins des Anglois ſur mer & à ceux des puiſſances ennemies de la France ſur terre.

Je voïois le Roi à l'ordinaire. Il ſoupoit preſque tous les ſoirs chez moi ; & m'y faiſoit part de tous ſes deſſeins & de tous ſes plans. Les difficultés ne l'étonnoient pas. Louis XV. eſt lent à prendre ſon parti : mais lorſqu'il l'a pris une fois, il eſt ferme dans ſa réſolution. Il paroiſſoit même plus gai qu'à l'ordinaire ; peut-être que la tranquillité intérieure dont jouïſſoit alors l'état y contribuoit beaucoup ; car les brouilleries avec la cour d'Angleterre avoit produit un ſi-

bon.

bon effet pour le dedans du roïaume qu'on n'entendoit plus parler de ſchiſme. Les curés adminiſtroient les malades, ainſi le clergé & le parlement étoient tranquiles.

On apprit à Verſailles que George II. qui avoit fait un voïage dans ſes états de Hanovre, étoit de retour à Londres. Sa préſence y étoit néceſſaire pour hâter les opérations militaires. On ſut en même tems qu'il s'étoit tenu pluſieurs conſeils à Kenſington où la guerre avoit été décidée. Elle l'étoit déjà depuis long-tems; & les conſeils ne ſe tenoient que pour délibérer ſur les moïens. Les Bretons avoient déjà enlevé à la France deux-cents cinquante-vaiſſeaux marchands & fait plus de quatre-mille matelots priſoniers de guerre.

Les deux-nations ſe reprochoient l'injuſtice de leurs procédés. Les Anglois accuſoient les François d'être les infracteurs du traité de paix, & les François

diſoient hautement que les Anglois faiſoient la guerre en pirates, & ils ajoutoient qu'on pouvoit comparer le parlement d'Angleterre au divan de Conſtantinople, & le roi George II. au Dey d'Ager.

Le Duc de Belleiſle diſoit que les reproches étoient de trop, que les deux nations avoient des griefs pour ſe battre pendant cinq-cents ans ſans déclaration de guerre.

Monſieur le Comte d'Argenſon demanda à un miniſtre étranger en ma préſence, *lequel des deux partis étoit le plus équitable?* " Ils ſont injuſtes tous les " deux, *reprit l'étranger.* La France a " tort de s'être avancée ſur le domaine de " la Grande-Bretagne dans l'Amérique, " d'avoir rétabli Dunquerque ; & l'An- " gleterre a mal fait de s'être emparée " des vaiſſeaux de cette nation & d'avoir " fait des priſoniers de guerre en tems de " paix."

Je

Je rendis ce discours au Roi, qui me dit que la plûpart des ministres étrangers ignoroient les premiers ressorts de cette division, & qu'ils ne jugeoient des choses que par les apparences & sur les idées qu'ils avoient de leur païs.

Ces discours particuliers ne changeoient rien aux dispositions générales. On continuoit les armements de terre & de mer, & on se préparoit à la guerre. Le Pape offrit sa méditation, c'étoit Benoit XIV. On auroit pu s'en rapporter à lui, s'il avoit été possible qu'il négociât cette affaire en personne: mais il falloit la confier à des Nonces, hommes pour l'ordinaire aussi ambitieux qu'ignorants, & qui ne connoissent d'autre politique que celle du vatican.

Le Roi de Portugal offrit aussi ses services: mais, comme il n'avoit pas de quoi faire pancher la balance il ne changea rien aux desseins formés de soutenir la guerre.

Monſieur le Duc de Noailles diſoit qu'il étoit ſurpris que de petits princes ſans pouvoir vouluſſent devenir les arbitres de la puiſſance des premiers états de l'Europe.

Je ne cacherai point ici à la poſtérité qu'il y eût entre les deux-cours des propoſitions pacifiques : mais elles étoient ſi éloignées de leurs vuës reſpectives qu'on peut préſumer qu'elles ne furent annoncées que pour allumer d'avantage le feu d'une guerre qu'on affectoit de vouloir éteindre.

La France exigeoit beaucoup & l'Angleterre demandoit trop : c'étoit le moïen de réuſſir dans le deſſein qu'on avoit formé de ne pas s'accorder.

Pour augmenter les troupes & rendre les armées plus nombreuſes, on eut recours à un expédient qui étoit bien peu conſidérable. Il fut ordonné aux invalides qui avoit aquis l'hôtel par leurs ſervices & leurs bleſſures, de prendre les armes

armes pour combattre les ennemis de l'état.

Un homme d'eſprit dit à ce ſujet que " c'étoit avoir recours aux morts, pour " faire la guerre aux vivants."

A meſure que la diviſion entre la France & l'Angleterre augmentoit, Louis XV. me donnoit plus d'aſcendant. On avoit imaginé dans le monde que j'étois l'arbitre de cette nouvelle révolution. Il eſt vrai que le Roi me demandoit mon avis ſur bien des choſes : mais je me gardois bien de prendre ſur mon compte les événements qui auroient pu donner une nouvelle tournure aux affaires générales. Je les renvoïois au conſeil d'état, lui laiſſant par-là tout le blâme, s'il y en avoit à encourir.

Les miniſtres me voïoient plus régulierement, & les officiers généraux qui vouloient commander les armées me faiſoient leur cour avec une aſſiduité plus marquée.

Pendant

Pendant qu'on recevoit des relations avantageuſes des nouveaux mondes, la cour étoit fort inquiete ſur deux eſcadres qu'elle y avoit fait paſſer : mais elle apprit leur retour à Breſt. Le Roi vint lui-même m'annoncer cette nouvelle, dont il témoigna beaucoup de joie. Il étoit naturel de penſer que les vaiſſeaux qui les compoſoient tomberoient entre les mains des Anglois qui avoient fait paſſer des flottes conſidérables en Amérique.

Le premier avantage que les François avoient remporté dans le Canada, en produiſit un ſecond. La nation des Iroquois offrit de s'allier avec la France.

Monſieur le Comte d'Argenſon me fit voir le diſcours que les députes de ces peuples ſauvages adreſſerent à Monſieur de Vaudreuil qui commandoit les troupes du Roi. Ils s'exprimoient ainſi :

" Que le grand eſprit conſerve le ca-
" pitaine des François & ſes vaillants
" guerriers ! Que l'étenduë de leur cou-
" rage

" rage puiſſe ſe meſurer avec le nombre
" de leurs bleſſures ! Nous, qui ſom-
" mes des nations auſſi anciennes que
" les aſtres, & les plus courageuſes qu'il
" y ait ſur la terre, venons t'offrir le
" bras droit de nos guerriers. Les robes
" noires, qui ſont parmi nous, ont eu
" ſoin de nous faire connoître ta nation
" comme la nation la plus vaillante qu'il
" y ait après la nôtre, parcequ'ils ont vu
" que ces guerriers pouvoient apprendre
" des nôtres ce qu'ils ne ſavoient pas en-
" core. Notre nation, qui compte plus
" de dix-mille lunes, vient donc s'unir à
" tes forces pour t'aſſiſter, afin de réga-
" ler nos femmes & nos enfants des
" corps morts des ennemis du capitaine
" des François. Reçois le *calumet* de
" paix & en ſigne de joie pouſſe trois-
" cris vers le ſoleil qui s'eſt levé pour é-
" clairer nos nations."

Cette lettre étant publique à Verſailles, un courtiſan, qui en avoit fait la lecture, dit

dit au Roi: " SIRE, il faut nous allier a-
" vec les Iroquois, car ils mangeront au-
" tant d'Anglois qu'ils en trouveront.
" Ces gens-là ſont ſi affamés de gloire
" qu'ils dévorent leurs conquêtes."

Quelques jours après le retour des eſ-cadres de Breſt, le Roi me dit: " Le Par-
" lement d'Angleterre voudroit la paix,
" mais le peuple Anglois demande la
" guerre. Je ne ferai aucune démarche
" pour obtenir la premiere: mais ſi on
" me la propoſe à des conditions hono-
" rables, je l'accepterai."

Monſieur de Belleiſle me dit qu'on n'en feroit aucunes & que tous les bruits qu'on faiſoit courir en Angleterre ne tendoient qu'à amuſer la France & à ſurprendre le gouvernement.

" Monſieur le Maréchal, *lui dis je*, il
" eſt impoſſible que nous ſoïons ſurpris;
" car il y a plus d'un an qu'on nous a-
" vertit que nous devons l'être."

Tandis qu'on ſe préparoit de part & d'autre à faire la guerre, les Miniſtres recevoient ſouvent des Mémoires des particuliers, qui indiquoient l'endroit par où il falloit la commencer.

Depuis quelque tems les François ſe ſont beaucoup adonnés à la politique. On prétend que cette maladie nous eſt venue d'Angleterre, & qu'elle eſt entrée en France par le pas de Calais. Un homme de beaucoup d'eſprit me diſoit un jour à ce ſujet, que depuis cette contagion une infinité de gens, dont le travail & l'induſtrie auroient pu être très avantageux à l'état devenoient des ſpectateurs oiſifs. En Angleterre cette manie n'eſt pas ſi dangereuſe. Là les citoïens s'occupent de leurs affaires particulieres & de l'adminiſtration générale. Mais en France un homme qui ſe livre à la politique paſſe ſa vie a parler ſiſtême.

Monſieur le Comte d'Argenſon me fit voir un Mémoire qu'il avoit reçu d'une main

main inconnue qui avoit ce titre : *Avis important au Gouvernement.*

" Il ne faut faire la guerre, *diſoit l'auteur anonime*, ni en Allemagne, ni " dans l'Amérique. La marine Angloiſe eſt ſupérieure à la nôtre. A la " fin les Bretons auront l'avantage ſur " nous. En nous opoſant à leurs forces, " nous ne ferons qu'achever de ruiner " les nôtres.

" Il faut entrer en campagne par un " coup hardi.

" Depuis quelque tems il ſemble que " nos Miniſtres ſoient païés par le Gou- " vernement Anglois pour donner dans " tous les piéges qu'il leur tend. Il ſuf- " fit que la Cour de Londres trace un " plan pour que celle de Verſailles le " ſuive. Ce coup hardi eſt de s'allier a- " vec l'Eſpagne, & d'envahir le Portu- " gal proviſionellement. Les Portugais " ſont les alliés des Anglois, & cela ſuffit " pour les ſubjuguer. Je dis que celaſuf-

" fit ;

" fit ; car il y a longtems que les Princes " n'ont pas même beſoin de prétexte " pour ſe faire la guerre : il ſuffit qu'une " invaſion ſerve a leurs deſſeins.

" Le roïaume eſt aiſé à envahir. Le " Portugal n'a ni armée, ni officiers ; " car on ne doit pas compter pour une " troupe quelques nationaux mal diſci- " plinés, qui n'ont jamais vu le feu, & " des commandans qui n'ont jamais ſer- " vi. Il faut pluſieurs mois avant que " les Bretons lui aient fait paſſer des mi- " lices, & des généraux. Liſbonne ſera " priſe avant que la flote Angloiſe ſe ſoit " miſe en chemin pour la défendre.

" Une fois le Portugal entre les mains " des François, les Anglois ne com- " menceront rien, ou à la paix ils ren- " dront tout.

" Pour juger de l'importance de cette " invaſion, il ſuffit de jetter ſes regards ſur " les avantages que la Grande-Brétagne " retire du Portugal.

" Toute-

" Toute l'Europe ſait que cette Mo-
" narchie n'a point de manufactures, &
" que les Anglois lui fourniſſent non
" ſeulement tout ce qui ſert à ſon luxe ;
" mais même à ſes beſoins phiſiques.
" Quarante-mille artiſtes dans toutes ſor-
" tes de métiers ſont continuellement oc-
" cupés pour elle. Le Portugal donne
" à vivre à quarante-mille ſujets du Roi
" George. Ceux ci contribuent à l'en-
" tretien d'un pareil nombre d'autres ci-
" toïens ; & comme cette premiere in-
" duſtrie eſt la ſource d'une infinité d'au-
" tres ſubalternes, la ceſſation de toutes
" ces manufactures cauſeroit une dimi-
" nution dans la circulation générale.

" Huit-cens vaiſſeaux marchands ſor-
" tent toutes les années de la Tamiſe pour
" entrer dans le Tage, vingt-mille mate-
" lots Anglois ſont donc entretenus par
" cette ſeule branche de commerce.

" Les mines du Bréſil fourniſſent tous
" les ans une nouvelle richeſſe à l'An-
" gleterre,

" gleterre, d'autant plus avantageuſe,
" qu'elle lui fournit les moïens d'ache-
" ter des alliances, & de païer des ſub-
" ſides. C'eſt en partie avec l'or du
" Portugal que la Grande-Brétagne en-
" tretient des flotes & leve des armées.

" Il eſt vrai que les richeſſes du Por-
" tugal ſont en Amerique, & que les
" flotes de l'Angleterre ſe rendroient
" maîtreſſes des mines ; mais les An-
" glois ne tireroirent pas de grands a-
" vantages de cette conquête.

" L'extraction de l'or eſt une manu-
" facture, qu'il faut faire valoir pour
" en tirer avantage ; & cela n'eſt pas
" donné à tous. Les Portugais naturel-
" lement ſobres, & à qui il faut peu de
" beſoins peuvent ſeuls en tirer parti,
" les Anglois plus diſpendieux dans leurs
" travaux y perdroient. La Grande-
" Bretagne au lieu de s'enrichir par les
" mines s'apauvriroit.

" Regle

" Regle générale : les mines ruinent " toujours leurs propriétaires : témoins " l'Eſpagne, & le Portugal qui ſe ſont " continuellement apauvris dans la pro- " portion que leurs mines ſont devenues " abondantes. Il n'y a que les nations " qui échangent leur induſtrie contre " leur produit qui s'enrichiſſent.

" L'invaſion du Portugal changeroit " tous les ſiſtêmes de l'Europe. Elle " cauſeroit une révolution générale dans " les cabinets. Les affaires d'Allema- " gne changeroient de face. Le Roi " de Pruſſe altéreroit ſes plans. Les " Puiſſances Belligérantes qui ſe prépa- " rent à une certaine guerre, ſeroient " obligés d'en faire une autre ; ce qui " mettroit bien des puiſſances en défaut.

" La France par ce début épargneroit " de grandes armées, & de plus gran- " des ſommes. Le Portugal ne ſeroit " pas plutôt pris que les Anglois penſe- " roient à le reprendre ; cette guerre qui

" les

" les occuperoit d'abord entierement, les " diſtrairoit de toutes les autres.

" Le Miniſtere Breton eſt préparé à " tout, excepté à l'invaſion du Portugal. " Toutes ſes opérations ſont calculées " pour la guerre d'Allemagne & celle " de l'Amérique; il n'y a rien de prêt " pour la défenſe du Portugal.

" Mais il faut que le ſécret & la " promtitude accompagnent cette ex- " pédition: c'eſt par tout l'ame de " la réuſſite. La plûpart de nos opé- " rations échouent parcequ'elles ſont " lentes & publiques. L'ennemi eſt " preſque toujours informé de nos deſ- " ſeins dans le moment même que nous " les formons; ce qui eſt un moïen ſûr " pour les faire avorter. L'Angleterre " à la vérité n'a rien de prêt pour s'op- " poſer à cette invaſion; mais ſi elle en " eſt informée à propos, elle décompo- " ſera ſes autres plans, pour s'opoſer à " celui-ci. On ſait que la promtitude

" & la pénétration ſont les deux qualités
" diſtinctives de ce Gouvernement.

" Il faut informer la Cour de Madrid
" de ce projet par un courier extraordi-
" naire, & lui demander ſon ſecours, ou
" pour mieux faire, il faut lui propoſer
" de lui remettre le Portugal après l'in-
" vaſion.

" Si la Cour de Madrid a refuſé juſ-
" ques ici de s'allier avec la France, c'eſt
" qu'on lui propoſoit une guerre diſpen-
" dieuſe, qui ne lui faiſoit entrevoir que
" des dépenſes, & point de conquêtes ;
" mais lorſque pour le fruit de ſon alli-
" ance, on lui offrira un Roïaume qui eſt
" à ſa portée, & ſur lequel elle prétend
" avoir d'anciens droits, elle ne balan-
" cera pas un moment.

" Il faut faire avancer les troupes qui
" ſont dans le Rouſſillon, le Languedoc,
" la Provence, & ainſi de proche en
" proche ; la marche de celles qui ſont
" plus éloignées découvriroit le projet."

FIN DU SECOND TOME.

TABLE des MATIERES

Contenues dans le II. Tome.

A.

AFFAIRES ETRANGERES (Etat des) à la retraite de M. de Puiſieux, p. 28.

Albemarle (La vie du Comte d') n'auroit-elle pas maintenu la paix entre la France & l'Angleterre ? p. 185.

Ambaſſadeurs (Sentiment de l') de Veniſe ſur le ſecours donné par la France aux Génois contre les Corſes. p. 12.

Angleterre (L') trouve dans ſes ſujets des reſſources volontaires pour la guerre, p. 197. Ce qu'on en doit penſer, p. 198.

Anglois (Parallele du génie des) & de celui des François, p. 134. Source de l'inclination que les uns & les autres ont pour la politique, p. 233.

Anglois (Plainte des) au ſujet de l'Amérique, p. 177.

Aquitaine (Naiſſance du Duc d') p. 133. Il meurt, p. 149.

Archevêque (L') de Paris prétend diriger l'hôpital général, p. 24. Fait refuſer les ſacrements, p. 72. Demande que le Parlement lui faſſe reparation, p. 108. Eſt exilé à Conflans, p. 179.

transferé à Lagni, p. 188. Il écrit au Roi une lettre téméraire, p. 192.

Argenſon (Sentiments de M. le Comte d') ſur les réformes faites à la Cour, p. 215.

Aumônes (L'adminiſtration des) trouble l'Etat, p. 23.

Auteur (Idée d'un) critique, p. 122.

B.

Baillages (Les) ſuivent l'exemple du Parlement en s'oppoſant à la Cour, p. 140.

Belleiſle (Le Maréchal de) fournit au Roi un état de l'Europe, p. 2. Sentiment de ce Général ſur la guerre des Corſes & des Génois, p. 10. Sur le traité entre les mêmes, p. 15. Sur l'idée de marier des filles, p. 32. Sur la pacification de l'Italie, p. 55. Sur les lettres de cachet, p. 122. Sur les Anglois, p. 198. Sur les réformes de la Cour, p. 216. Il veut anéantir le Parlement, p 144.

Bellevuë (Le château de) eſt bâti, p. 175.

Benoit XIV. (Caractere de) Pape, p. 213.

Berry (Naiſſance du Duc de) p. 160.

Billets (L'affaire des) de confeſſion rend les membres du Parlement prédicateurs, p. 78.

Bonac (M. de) eſt nommé à l'Ambaſſade de Hollande, p. 36.

Bonheur (Origine du) p. 35.

Boſcawen (L'Admiral) s'empare de l'Alcide, p. 201.

Bourgogne (Naiſſance du Duc de) p. 33.

Braddock (Le Général) eſt tué, p. 219.

Bretagne (La nobleſſe de) ſe montre indocile, p. 122.

Buſſi eſt envoïé à Hanovre: ſon caractere, ſes talents, p. 195. Il échoue en tout ce qu'il entreprend,

prend, p. 196. Il reçoit ordre de rentrer en France, ſans prendre congé, p. 201.

C.

Camps (On forme trois) en France, p. 216.
Chatelet (Le) refuſe de reconnoître la Chambre-Roïale, p. 144.
Chauvelin (M. de) miniſtre en Corſe, p. 13.
Chevert (M. de) obtient du commandement, p. 217.
Clergé (Le) paroît remettre au Pape la déciſion de ſes différents, p. 213.
Colbert détruiſit l'agriculture, pour multiplier les fabriques, p. 49.
Comédiens (Les) font des remontrances pour obtenir la permiſſion de donner des ballets, p. 132.
Conférences du Roi avec les différents Miniſtres ſur les moïens de faire la guerre, p. 202.
Congrès (Hiſtoire du) tenu en Corſe, p. 14.
Conti (Le Prince de) croit que les Italiens ſouhaitent la guerre par néceſſité, p. 56. Il veut en vain faire un accommodement entre le Roi & le Parlement, p. 130.
Curé (un) puni par amende pour avoir refuſé d'adminiſtrer les ſacrements, p. 73.
Curés (Des) décrétés, p. 75. S'énoncent ſingulierement dans l'adminiſtration forcée des ſacrements, p. 108.
Curſay (Le Marquis de) commande les troupes Françoiſes en Corſe, p. 14.

D.

Dauphin (M. le) eſt attaqué de la petite vérole, p. 101.

Déclaration préliminaire du Roi ſur les affaires de religion, p. 120.

Diverſité (La) d'opinions qui partageoient le Conſeil lors de la déclaration de guerre, p. 207.

Dunquerque (Rétabliſſement de) réſolu, p. 205.

Duplex (Monſieur) eſt fait en même tems Général des Marattes & Plénipotentiaire du Naboth, p. 16. Son caractere, p. 17.

E.

Eloge que le Roi fait du Controleur Général. p. 204.

Enciclopédie (L') trouble le Roi & la Cour. Idée de ce Dictionaire, p. 62.

Eſtampe ſinguliere ſur les diſputes de religion, p. 119.

Etat de la Marine de France, p. 65.

Evêque (Mandement téméraire de l') de Montauban contre le Parlement, p. 137.

Evêques (Les) d'Orléans & de Troies exilés, p. 180.

F.

Fabriques (Utilité des) en France, p. 49.

Fait ſingulier arrivé à Montpellier au ſujet des refus de ſacrements, p. 194.

Femmes (Les) de la Cour ſont ſans ceſſe occupées du ſoin de ſurprendre le cœur du Roi, p. 51. Moïens de pluſieurs pour y parvenir, p. 52.

Fermiers (Les) généraux offrent des ſecours au Roi, mais à quelles conditions ? p. 222.

Financiers (Les) doivent être forcés à reſtituer : Comment y parvenir ? p. 43. Ils ſont craints par le beſoin qu'on en a. p. 46.

Fouquet (Parallele de) & de ſon petit-fils, p. 127.

France (Etat de la) au commencement de la guerre, p. 205.

Frégate

Frégate (Une) Angloiſe priſe avant la déclaration de guerre & rendue par ordre du Roi, p. 217.
François (Le) pleurt la perte du roi, & non celle de la perſonne qui occupe le trône, p. 62.
François (Parallele du génie des) & de celui des Anglois, p. 134.

G.

Génois (Guerre des) avec les Corſes, p. 10.
Guerchi (Regnier de) donne une fête au Roi pendant le camp de Compiegne, p. 131.

H.

Henriette (Madame) meurt. Effet que cette mort opere ſur la Cour, p. 61.
Herford (Conduite du Comte d') à Paris, p. 186.
Honneurs accordés aux officiers de marine, p. 159.
Hôpital Général (La direction de l') cauſe une brouillerie dans l'Etat, p. 24.

I.

Janſéniſtes (Les) contradictoires dans leur conduite & dans les principes qui fondent leur doctrine, p. 118.
Imprimerie (L') doit être protégée en France ; & pourquoi ? p. 67.
Inconnu (Un) conſeille à la France de commencer la guerre par l'invaſion du Portugal, p. 234.
Induſtrie (L') ſupplée à tout, p. 51.
Invalides (Les) reçoivent ordre de prendre les armes: plaiſanterie à ce ſujet, p. 228.
Jouïſſance (La) d'une femme en dégoute le Roi, p. 69.
Iroquois (Les) s'allient avec la France : diſcours qu'ils font à ce ſujet, p. 130.

Italie (L') eſt un climat dangereux pour les François, p. 54.

Jugement porté ſur le diſcours de M. de Maupeou au Roi, après le rappel du Parlement, p. 172.

L.

Lettres de cachet, par qui expediées ? p. 28. Sont des ſpécifiques contre la déſobéiſſance, p. 123. Leurs abus, p. 123. Leurs avantages, p. 124.

Lettres patentes pour le rappel du Parlement, p. 161.

Londres prend ombrage de la marine Françoiſe, p. 9.

Louis XV. (Goût de) pour les amours de paſſage, p. 1. Il veut avoir un état de l'Europe, p. 5. Son ſentiment ſur les Génois, p. 13. Son goût pour la religion, p. 19. Il écrit en maître au Parlement, p. 24. Il a des moments de foibleſſe, leur origine, p. 26. Son amour pour ſes enfants, p. 102. Il cede au Parlement, p. 150. Il ſe réſout à la guerre, p. 202. & réforme ſa maiſon, p. 215.

Lowendahl (Le Maréchal de) meurt, p. 196.

M.

Machault (M. de) veut arranger les finances, p. 40. Il obtient la direction de la marine. Son caractere, p. 157.

Mariages du Prince de Condé & du Comte de Giſors, p. 127.

Marigni (La terre de) eſt érigée en Marquiſat en faveur de Vandiere, p. 177.

Marine (D'où dépend la) en France, p. 57.

Marſan (Mad. de) eſt nommée Gouvernante des Enfans de France, p. 148.

Mauſeou (Diſcours du Préſident de) ſur l'embaras où

ſe trouve ordinairement le Parlement, p. 76. Il fait avec le Roi la paix du Parlement, p. 151. Son diſcours au Roi après le rappel, p. 167.

Maurepas (Sentiment du Comte de) ſur le Miniſtre de la marine, p. 56. Il obtient de revenir à Pontchartrain, p. 115.

Mémoire ſur les financiers, p. 41. Sur la librairie, p. 63.

Militaires (Les) ſont peu propres aux ambaſſades, p. 38.

Miniſtres (Les) étrangers ne conſiderent la puiſſance auprès de laquelle ils réſident, que ſuivant les idées de leur Cour, p. 227.

Mirepoix (Le Duc de) ſe plaint de ce que les Anglois enfraignent la paix, p. 32. Il amuſe le Roi, p. 174. Il annonce enfin la guerre, p. 184. Il reçoit ordre de quitter la Cour d'Angleterre ſans prendre congé, p. 201.

N.

Négociations pour terminer l'affaire de la Bulle *Unigénitus*, p. 107 & 120.

Nivernois (Portrait du Duc de) p. 127.

Noailles (Sentiment de Monſieur de) ſur l'état de l'Europe, p. 3.

O.

Oppoſition entre la conduite du Roi & celle du Parlement au ſujet des billets de confeſſion, p. 100.

Or (Les mines d') appauvriſſent leurs propriétaires, p. 238.

Orgueil (D'où naît l') du Parlement? p. 117.

Orleans (Mort du Duc d') & ſon caractere, p. 59.

P.

Paix conclue avec les Corſes, p. 14.
Paix (La) de l'Etat donne toujours en France lieu à la guerre de l'égliſe, p. 22.
Paulmi (M. de) donné pour adjoint à M. D'Argenſon. Son caractere, p. 112.
Pompadour (La) craint le goût du Roi pour la guerre p. 2. Ce qu'elle fait pour l'amuſer, p. 18. Son idée pour augmenter la population, p. 31. Elle encourage les manufactures, p. 51. Fête qu'elle donne au Roi, au ſujet de la convaleſcence de Monſ. le Dauphin, p. 103. Pourquoi ne ſe mêla-t-elle pas des affaires de la Bulle? p. 110. Elle a envie de quitter la Cour & pourquoi? p. 113. Elle tombe en langueur, p. 129. Souhaita t-elle la guerre? p. 200.
Portugal (Le Roi de) offre ſa médiation entre la France & l'Angleterre, p. 227.
Poupeliniere (Qualités de la) fermier général, p. 46.
Pourquoi les Rois accordent ou refuſent-ils? p. 105.
Prêtres (Les) de Montpellier abandonent la ville pour ne point adminiſtrer un moribond, p. 194.
Procès (Comment finir le) entre Rome & Verſailles, p. 71.
Projet (Avantage du) tendant à unir les deux-mers, p. 58.
Projets (Les) qui réuſſiſſent en France, ne ſont pas les meilleurs, mais les plus protégés, p. 67.
Puiſieux (M. de) ſe retire, p. 28. Son caractere, p. 29.

R.

Refus (Un) conduit à l'indifférence, p. 116.
Reine (Sentiments de la) ſur le rappel du Parlement, p. 153.

Réjouïſſances (Les déniers des) publiques emploïés à la génération, p. 31.
Religion (Les diſputes ſur la) ſont la ſource de tous les crimes, p. 107.
Remontrances du Parlement ſur les billets de confeſſion, p. 78. Idée qu'on en doit avoir, p. 99.
Richelieu (Caractere du Duc de) p. 135. Sa diſgrace, p. 147.
Robinſon (Le chevalier) amuſe M. de Mirepoix, p. 199.
Roïale (La chambre) eſt établie, p. 141. Eſt ſupprimée, p. 161.
Rois (Plaiſir des) à la vuë de leurs deſcendants, p. 34.
Rouillé (M.) eſt nommé Miniſtre. Son caractere, p. 27.

S.

Sacrements (Les) ſont refuſés à un malade, parcequ'il ne veut pas nommer ſon confeſſeur, p. 72.
Saint Conteſt (M. de) eſt fait Miniſtre, p. 30. Il meurt, p. 155.
Saint-Florentin eſt nommé Miniſtre. Son caractere, p. 27.
Seychelles (M. Moreau de) nommé Controleur Général, p. 158. & fait Miniſtre, p. 184.
Siam (Ambaſſade de) à Paris, p. 16.
Soubiſe (Sentiment du Prince de) ſur l'ambaſſade de Hollande, p. 36. Il eſt chargé du rétabliſſement de Dunquerque, p. 205. Il commande en Hainaut, p. 217.
Source de la puiſſance des Rois de France, p. 145.
Subordination (La) ſuit la violence, p. 11.

T.

Talard (La Ducheſſe de) meurt, p. 147.
Théologiens (Idée des) pour rappeller le Roi à la religion.

V.

Vaudreuil (M. de) fait alliance avec les Iroquois, p. 230.
Vingtieme (Le) ſur le clergé & la recherche de ſes biens tranquilliſent les eccléſiaſtiques, p. 111.
Unigénitus (La Bulle) fait mourir Louis XIV. p. 73.
Voïer (M. de) obtient la grace de commander un camp, p. 217.

Y.

York (Le Cardinal d') eſt nommé à l'Abbaïe d'Anchin, p. 39.